

HEF – TS
Haute École fribourgeoise de travail social
Rue Jean Prouvé 10
1762 Givisiez



« Des pères aux abords des institutions
mères-enfants »

*Comment les pères vivent-ils leur parentalité quand
leur enfant est en accueil mères-enfants avec la
mère ?*

TRAVAIL DE BACHELOR
Présenté par
Karine Demierre

En vue de l'obtention du Bachelor of Arts HES-SO en travail social

Givisiez - Décembre 2011

Parce que le père est si important...

En mémoire de
Claude Burkhardt (1971-2006)
Père de trois enfants.

En novembre 1971, ta naissance.
En novembre 2011, un travail sur les pères.
Le calendrier en soi est un hommage.

Remerciements

A mon mari, Andéol Demierre, mes enfants, Mélissa, Axel, Nolan et Héloïse, pour leur soutien, leur patience et leurs encouragements pendant ce travail de longue haleine.

A mes parents et beaux-parents ainsi qu'à notre jeune fille au pair pour leur précieuse présence auprès des enfants et leur aide logistique.

A ma directrice de travail de bachelor, Sandra Modica, pour son suivi et pour ses précieux encouragements et conseils.

Aux trois pères qui ont si volontiers ouvert un pan de leur vie pour que ce travail puisse aboutir.

Aux personnes qui ont apporté leurs connaissances sur le sujet ainsi qu'une aide précieuse pour trouver les témoins :

- Mme Daria Aebischer, directrice au *foyer des Etangs*, et son équipe, Fribourg
- Mme Lucienne Matthey, responsable de l'*Accueil Familles, Fondation l'Enfant c'est la Vie*, Neuchâtel
- Mme Sonia Frederic, responsable de l'Accueil Educatif Mère-Enfant de la *Fondation La Pouponnière et l'Abri*, Lausanne
- L'Office Cantonal des Mineurs de la Chaux-de-Fonds
- Le Service de Protection des Mineurs du canton de Genève
- L'Accueil Educatif Mère-Enfant de Montelly à Lausanne

**Les opinions émises dans ce travail n'engagent
que son auteur.**

Table des matières

Table des matières

Introduction.....	7
Entrée en matière.....	7
Préjugés, paradoxe et intérêt de la recherche	8
Motivations personnelles et professionnelles.....	9
Question de recherche	10
Les objectifs de recherche.....	10
La construction de l'identité de père	10
Le sens donné au placement	10
Le rôle de père pendant le placement.....	11
Structure du travail	11
Partie Théorique	12
1 Le placement mère-enfant.....	12
1.1 Historique et mission des foyers maternels en France.....	12
1.2 Les accueils mère-enfant en Suisse Romande.....	14
1.3 Protection de l'enfance.....	16
1.3.1 Cadre légal.....	17
1.3.2 Quelques enjeux de la protection de l'enfance.....	18
2 Le père.....	20
2.1 Place de l'enfant, place du père : changements du XXe siècle.....	20
2.2 Droits du père et droits de l'enfant.....	23
2.3 Devenir père aujourd'hui.....	25
2.3.1 Avant l'enfant.....	25
2.3.2 A la naissance.....	26
2.4 A quoi sert le père ?	27
3 La parentalité.....	29
3.1 La parentalité, un concept récent.....	29
3.2 Les axes de la parentalité selon Houzel.....	30
3.3 Le soutien à la parentalité.....	31
3.3.1 La parentalité à distance : spécificités.....	33
3.3.2 Relation parent-professionnel : un aspect de la parentalité partielle.....	34
Méthode de recherche	35
1 Genre de recherche et choix de la méthode.....	35
2 Population-cible et partenaires de recherche	36
2.1 Les trois témoins.....	39
3 Entretiens : du questionnaire à l'analyse des données.....	39
4 Aspects éthiques et limites.....	41

Les jeunes pères s'expriment.....	42
1 Vivre le plus « normalement » possible.....	42
1.1 Influences du placement sur la construction de l'identité de père.....	43
Une entrée en paternité entravée.....	43
Voir l'enfant pour se sentir père.....	44
Un processus pas si différent.....	44
Enfant désiré, bébé surprise, histoire d'un paradoxe.....	45
1.2 La présence des pères auprès de leur enfant.....	46
Une présence sans compromis.....	46
L'accès au foyer.....	46
Passer du temps ensemble : à l'extérieur du foyer.....	47
Du temps ensemble, à la maison.....	48
1.3 Pratique d'une parentalité partielle.....	48
Des actes de soin.....	49
Et des activités.....	50
Soutenir la mère, un autre pan de la paternité.....	50
2 Malgré les inconvénients, profiter de la structure.....	51
2.1 Définition du placement par les pères.....	51
Comment ils définissent le placement.....	51
Les raisons du placement.....	52
2.2 Ce qu'ils pensent du placement.....	53
Avant tout, une expérience difficile.....	53
Difficultés d'accès et risques liés au placement.....	54
Les avantages, s'il y en a.....	55
3 Ressources, motivations et stratégies.....	57
3.1 De précieuses ressources.....	58
Projet de vie.....	58
Vision du rôle de père : un rôle à jouer.....	58
Vision du rôle du père : en complémentarité à la mère.....	59
De l'optimisme : « il y a bien une fin... ».....	59
Savoir travailler avec les travailleurs sociaux.....	60
3.2 Motivations.....	60
Des motivations à rester, ou motivations positives.....	60
Ce qui pourrait donner envie de partir, ou motivations négatives.....	61
3.3 Stratégies.....	63
Les stratégies de résistance.....	64
Les stratégies d'adaptation.....	65
Les stratégies d'acceptation.....	66
4 Le vécu des pères vu par quelques professionnels.....	67
Conclusion.....	69
Synthèse des réponses à la question.....	69
Objectif 1 : la construction d'identité de père.....	69
Objectif 2 : le sens donné au placement.....	69
Objectif 3 : la pratique de la parentalité.....	70
Quelques limites et difficultés rencontrées.....	70
Des pères qui vont bien.....	70
Collaboration limitée.....	71
Trois témoins, c'est peu.....	71
Bilan des apprentissages et limites personnelles.....	71
Au préalable.....	71

Constats et processus.....	72
Recherches théoriques.....	72
Partie empirique.....	72
Pistes pour le travail social	72
Concernant l'accès au foyer	73
Concernant les autres aspects pragmatiques.....	74
Encourager le père	74
Laisser une place pour le père, un avantage pour la mère	75
Pistes pour la recherche	75
Bibliographie.....	76
Annexes.....	82

Introduction

Entrée en matière...

« En fait, c'est pour contribuer à une cause sociale et politique [que les intervenants sociaux] sont outillés. C'est à cette tâche qu'ils sont objectivement assignés par la politique sociale. C'est pour cela qu'il leur faut aider les familles. Car, on l'aura compris, en s'occupant d'une famille, on s'occupe aussi de tout ce dont la famille est porteuse, en termes de valeurs, de modalités de vie, d'inculcation. »¹
Saül Karsz

Dans ce travail, à aucun autre moment je n'évoquerai la dimension politique du travail social. Pourtant, elle est présente en trame de fond. Par ces termes, Karsz énonce clairement l'enjeu : en s'occupant des familles, on s'occupe de la société dans sa dimension globale et idéologique.

Il existe bien des manières d'aider les familles. Dans ce travail, deux sujets se croisent et s'emmêlent : paternité et accueil mère-enfant. Le premier sujet est à la mode : les scientifiques ayant travaillé pendant des années sur la mère et le lien mère-enfant, voilà que le père devient, depuis les années 1990, un sujet très prisé. Sa place, dite nouvelle, interpelle, interroge et fait couler de l'encre. Le deuxième sujet est un peu l'oublié des ouvrages sur le soutien à l'enfance. Dans les livres, on évoque le retrait de garde, le placement, l'aide à domicile. Les accueils mère-enfant ou centres maternels sont très souvent absents, voire à peine nommés.

Et si je vous disais : « Tiens, on pourrait s'intéresser aux pères dont les enfants sont en accueil mère-enfant ! », comment, dans un premier temps réagiriez-vous ? Peut-être serait-ce une exclamation du style : « Mais enfin, les accueils mère-enfant accueillent des mères seules, il n'y a pas de pères ! ».

Vous n'auriez pas tout à fait tort. En effet, historiquement, les centres maternels ont été créés pour héberger celles qui étaient nommées filles-mères. Au début du XXe siècle, elles étaient mal vues mais il fallait bien que quelqu'un s'occupe de leurs enfants pour qu'ils deviennent de bons soldats². Je caricature à peine, puisque l'utilité de l'enfant après les guerres est reconnue par les historiens.

Pourtant, selon Nozay, « À partir de l'année 2002, des demandes d'hébergement arrivent de couples parentaux et/ou conjugaux et cela est nouveau. »³. Une esquisse de

1 KARSZ, Saül, « Soutien à la fonction parentale » : l'impossible neutralité », *Spirale* 1/2004 (no 29), 2004, p. 111-122. www.cairn.info/revue-spirale-2004-1-page-111.htm. DOI : [10.3917/spi.029.0111](https://doi.org/10.3917/spi.029.0111) (page consultée à plusieurs reprises entre octobre 2010 et novembre 2011).

2 LA SAUCE, Evelyne, « Les parents comme on les imagine : incidence sur les pratiques psychosociales. En centre maternel, un lien à soutenir », in BASS, Denise, PELLE, Arlette, *Le placement familial, une vieille histoire à réinventer*, Ramonville-St-Agne, Erès, « Les recherches du Grape », 2002, p.125-129.

3 NOZAY, Catherine, « La place du père dans l'action sociale : l'exemple des centres maternels », *Enfances & Psy*, 2008/4 n° 41, 2008, p. 140-147. DOI : [10.3917/ep.041.0140](https://doi.org/10.3917/ep.041.0140).

problématique est résumée dans cette phrase. S'il y a changement de la demande, c'est qu'il y a changement de paradigme. Les pères n'ont plus la même place et cela se répercute sur ces foyers. Il sera donc intéressant de voir comment ils peuvent, paradoxalement, vivre leur parentalité dans un cadre qui avait été conçu pour accompagner les mères.

Préjugés, paradoxe et intérêt de la recherche

J'ai eu un intérêt pour les accueils mère-enfant suite à des années de bénévolat avec des mères mineures ou jeunes adultes qui n'avaient pas été en foyer. Du coup, je me suis longtemps posé des questions sur le parcours de celles qui ont besoin de l'aide d'un foyer.

Adolescente, j'avais beaucoup de préjugés à ce sujet. J'avais une très mauvaise image de ces foyers. J'imaginai qu'ils imposaient un cadre trop strict, qu'on s'y faisait juger comme mauvaise mère et qu'il était difficile d'en sortir avec l'enfant. Je leur reprochais aussi de maintenir la mère dans un environnement fermé.

Plus tard, mon processus de formation débuté et les préjugés dilués par l'information, je me demandais comment les pères présents vivent leur place de père quand la mère doit se résoudre à faire un séjour dans un de ces centres. J'ai aussi entendu des jeunes filles s'inquiéter de l'avenir de leur couple au cas où elles auraient besoin d'un tel placement.

Mon sujet est en lui-même un paradoxe : comment s'interroger sur les pères sachant justement que les foyers maternels sont principalement pensés pour soutenir des mères qui ne sont pas en couple ? Je suis frappée par les termes les désignant : ils sont inconnus, absents ou délinquants. D'ailleurs, c'est une des raisons qui a amené certaines personnes à me demander si cette recherche pouvait avoir du sens. Une professeure ayant elle-même travaillé dans un tel foyer m'a assurée que mon sujet pourrait aboutir, sans quoi je l'aurais peut-être laissé tomber.

Le foyer mère-enfant accueille la mère et l'enfant, ce qui induit forcément une séparation de corps père-enfant. Cela rend intéressante la recherche sur le vécu de cette parentalité séparée pour d'autres motifs que la séparation du couple. J'ai découvert plus tard qu'il existe une exception à Neuchâtel, où le père peut vivre avec la mère pendant la période de suivi éducatif. J'y reviendrai dans le travail.

Alors que j'avais déjà déposé mon projet de travail de bachelor, lors de mon entrée en formation pratique en été 2009, j'ai eu l'occasion de faire un stage d'une semaine dans un de ces accueils mère-enfant. Là, j'ai pu voir un père présent mais pas d'accord du tout avec le placement. Cela m'a confirmé l'intérêt de ma démarche : il y a des pères et ils peuvent se sentir concernés.

J'ai aussi trouvé un projet français nommé « Aire de famille »⁴ qui a prévu l'accueil en lieux protégés et semi-protégés de couples ayant besoin de soutien. Mais la question du père dans les accueils maternels en Suisse, si elle est évoquée dans le cadre des institutions

4 OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENFANCE EN DANGER, ONED, « Dép. 75 Aire de famille », http://www.oned.gouv.fr/docs/production-interne/pratique/Aire_de_famille.pdf, 2006 (page consultée le 26 juin 2009).

existantes, ne fait pas l'objet d'une étude approfondie à ma connaissance.

Motivations personnelles et professionnelles

Active dans l'association JeunesParents, j'ai côtoyé beaucoup de parents dont quelques pères. J'ai observé qu'ils sont parfois mis de côté alors même qu'on critique leur absence, d'où mon envie de leur donner la parole. La situation d'accueil mère-enfant ajoute un intérêt au niveau de la théorie et de la pratique du social. Le vécu de ces pères peut apporter des éléments de réponse utiles pour permettre à des travailleurs sociaux de développer plusieurs formes de soutien ou de préventions auprès des pères.

Cette recherche est susceptible d'intéresser tous les professionnels engagés dans la protection de l'enfance. Elle met aussi le doigt sur un paradoxe : on regrette l'absence des pères et en même temps, ils ne sont pas toujours les bienvenus dans les accueils mère-enfant. Certains lieux sont interdits d'accès pour les hommes.

La présence du père dans les débuts a toute son importance pour la suite du lien père-enfant, voire pour l'avenir du couple quand il en est question. Donner la parole à ces pères pour les comprendre prend du sens pour leur ouvrir un espace adapté.

A propos des pères et des accueils mère-enfant, il peut y avoir un problème :

- ✧ pour les pères eux-mêmes : ceci est à vérifier par la recherche. Nous ne pouvons pas savoir à l'avance comment est vécu le placement.
- ✧ pour les enfants : des pères sont absents à leur détriment. La littérature précise à diverses reprises l'importance du père pour l'enfant⁵.
- ✧ pour les mères placées en accueil : une jeune mère soutenue par le père de l'enfant se porte généralement mieux⁶. Il pourrait aussi être difficile pour une femme devant se décider pour un placement, d'avoir l'impression de devoir choisir entre le soutien du père ou la présence de l'enfant.
- ✧ pour les institutions : il leur manque des données sur ces pères leur permettant d'élaborer d'éventuelles nouvelles réponses.

Dès lors, il est utile de s'adresser directement à cette population de pères, partenaires ou non de mamans bénéficiant d'un soutien éducatif, pour qu'ils nous parlent de leur vécu en matière de parentalité. Ils ont peu d'occasion de s'exprimer sur le sujet et leur avis m'intéresse, tout comme cela peut être utile pour le travail social en théorie et en pratique.

On trouve peu de données sur ce sujet. En faisant des recherches pour le projet, j'ai constaté qu'il y a bien eu au moins un mémoire sur le sujet même de ma question, mais il m'est indisponible, étant en « consultation sur place » dans une bibliothèque française. Vers la fin de mon travail, j'ai trouvé l'article de Catherine Nozay.

5 CORNEAU, Guy, *Père manquant, fils manqué*, Editions de l'Homme, 2004.

DUMAS, Didier, *Sans père et sans parole : La place du père dans l'équilibre de l'enfant*, Paris, Hachette, 1999.

6 LE VAN, Charlotte, *Les grossesses à l'adolescence, normes sociales, réalités vécues*, Paris, L'Harmattan, le Travail du social, 1998, p.136.

Question de recherche

Après avoir tâtonné quelque peu les critères, en particulier celui de l'âge du père, j'ai fini par formuler la question de recherche suivante :

« Comment des pères vivent-ils leur parentalité lorsque l'enfant est institutionnalisé avec sa mère dans un accueil mère-enfant ? ».

Au cours de mon travail, j'ai choisi à travers mes lectures les notions que j'avais envie de privilégier pour répondre à la question de manière la plus utile pour le travail social. Alors que j'avais bien des lectures sur le père basées sur l'approche psychanalytique lors de mon projet, je n'ai presque plus utilisé cette approche lors de la rédaction de la théorie. J'ai opté pour les approches sociologiques, historiques, psychologiques.

Mes recherches de documentation m'ont aussi amenée à mieux définir la parentalité. Et si Houzel m'avait été recommandé lors de la présentation de mon pré-projet, j'ai trouvé, au fil de mon travail, des éléments d'autres auteurs permettant de le compléter. Certains ont travaillé sous sa direction pour le livre de référence « Les enjeux de la parentalité », d'autres ont développé l'historique du terme ou l'ont abordé différemment.

Les objectifs de recherche

La construction de l'identité de père

Comprendre comment les pères construisent leur identité de père malgré le placement.

Cet objectif a pour but de voir quels sont les facteurs qui influencent la construction de l'identité paternelle lors d'un placement mère-enfant. Est-ce que ce placement influence beaucoup ce processus ? Quels sont les éléments cités par les pères pendant l'entretien ? Il semble intéressant de voir ce qui se ramène à la théorie se ralliant à l'identité de père et s'il y a des réponses surprenantes, si tout est en lien avec le placement ou si la plupart du procédé se déroule comme s'il n'y avait pas de placement.

Le sens donné au placement

Comprendre comment les pères donnent du sens au placement.

Il semble opportun d'étudier la signification que les pères donnent au placement, ce qui leur permet d'accepter ou non la situation, de la supporter. Comment les pères ont-ils compris et accepté ce qui se passe ? Quelles sont les motivations qui expliquent leur présence ?

Le rôle de père pendant le placement

Découvrir comment ils pratiquent leur rôle de père pendant le placement.

Enfin, le dernier objectif aborde la parentalité sous l'angle des moments que le père passe avec l'enfant, de ce qu'il peut faire ou non avec son enfant au foyer ou ailleurs. Le placement amène peut-être des changements dans les activités et l'implication.

Structure du travail

J'ai choisi de développer les concepts qui permettent de placer ma question de recherche et mes objectifs dans un contexte historique, juridique et social. Les trois axes mis en évidence, le placement mère-enfant, le père et la parentalité permettent de décortiquer la thématique en lien avec les objectifs de recherche, soit la construction de l'identité du père, le sens donné au placement et la pratique de la parentalité pendant le placement. Ensuite, je consacre une partie à la méthodologie utilisée pour la partie de recherche sur le terrain. Enfin, je développe dans la partie analyse les réponses à ma question afin de conclure le travail par les limites de la recherche, les apprentissages et les pistes soulevées.

Partie Théorique

1 Le placement mère-enfant

Le principe du placement mère-enfant est de loger dans un appartement ou une maison plusieurs mamans seules⁷ avec leur(s) enfant(s), accompagnées d'éducateurs spécialisés⁸ et parfois d'autres professionnels : assistants sociaux, éducateurs de la petite enfance ou psychologues. Malgré l'existence de tels placements depuis deux siècles, les ouvrages qui traitent de ce sujet sont rares. J'ai dû me contenter de quelques ressources bibliographiques.

Étant donné que je n'ai trouvé que des historiques français et afin de poser le contexte en Suisse, j'ai décidé de rassembler le plus possible d'informations sur les accueils mère-enfant en Suisse.

1.1 Historique et mission des foyers maternels en France

D'après Carpentier⁹, en France, les premiers accueils mère-enfant ont été créés à la fin du XIXe siècle dans le but de « prévenir l'abandon des enfants illégitimes et promouvoir l'allaitement maternel »¹⁰. Plus tard, le souci pour les mères célibataires se justifie par la volonté politique de lutter contre la dépopulation, suite aux nombreux morts de la Première Guerre Mondiale. Certains vont jusqu'à encourager les naissances hors mariage en soutenant les mères seules. Si les mères célibataires des deux grandes guerres sont vues comme des femmes pourvoyeuses d'enfants à leur nation, le ton change ensuite, lorsqu'il devient admis, grâce aux travaux de médecine et de psychologie, de considérer ces grossesses comme étant « à risques »¹¹. Cependant, le type d'accueil doit évoluer en conséquence, puisque « les structures d'accueil des filles-mères n'apparaissent pas suffisamment spécialisées »¹². La plupart des mères doivent se séparer de leur enfant dès la fin du placement qui intervient tout de suite après le congé maternel.

Avec l'arrivée des premières recherches sur l'hospitalisme et les théories de l'attachement, il s'agit d'adapter ces structures d'accueil pour « en même temps accueillir, reclasser par le travail, prévenir les risques d'inadaptation ou de marginalisation »¹³. On est dans les années 1950 et les buts sont alors à peu de chose près les mêmes qu'aujourd'hui. D'après Donati et al, « c'est bien cet enfant à naître, ou bien ce nourrisson issu d'une femme en

7 Dans ce contexte, « seules » indique qu'elles sont logées sans partenaire, qu'elles soient célibataires, mariées, veuves ou divorcées de leur état civil et qu'elles soient en couple ou non dans leur vie amoureuse.

8 J'ai choisi d'utiliser le masculin pour les éducateurs, mais cela recouvre autant des femmes que des hommes. S'il y a majoritairement de femmes qui travaillent dans ces foyers, il y a quand même des hommes. Cela est valable pour tout le travail dans le souci d'alléger la lecture.

9 CARPENTIER, Nelly,, *Adomamans, le tiers et le lien*, Condé-sur Noireau, Téraèdre, 2003, p. 27-32.

10 *Ibid.*, p.28.

11 LEFAUCHEUR, N., cité in CARPENTIER, *op.cit.*, p. 32.

12 CARPENTIER, Nelly, *op.cit.*, p.32

13 *Ibid.*, p. 35.

difficulté, qu'il convient de protéger... »¹⁴.

Toujours selon ces auteurs¹⁵, à la base il existait deux sortes d'accueils mère-enfant : les maisons maternelles qui accueillaient la mère avant la naissance et trois mois après et les hôtels maternels qui mettaient à disposition logement et crèche pour une durée variable pouvant aller jusqu'à un an ou deux, et qui exigeaient des mères qu'elles travaillent. Un suivi post-séjour était déjà proposé.

En 1939, la France institue les maisons maternelles en inscrivant dans son Code de la Famille le principe d'une maison maternelle par département¹⁶. En 1981, les maisons et hôtels maternels ont été regroupés sous l'appellation de « centres maternels »¹⁷.

Actuellement, selon une circulaire ministérielle de 1981, les buts des centres maternels sont les suivants¹⁸ :

- ✧ « Rompre l'isolement des femmes enceintes et des jeunes mères en difficulté, en leur donnant la possibilité de s'exprimer, de s'informer et de nouer une relation ».
- ✧ « [les mettre] en mesure d'exprimer le plus librement possible un choix quant à leur souhait de conduire ou non leur grossesse à son terme et, dans l'affirmative, de les préparer à l'accouchement en vue, soit d'une maternité, soit d'un consentement à l'adoption ».
- ✧ « Leur apporter l'aide matérielle dont elles ont besoin ».
- ✧ Les aider sur les plans éducatif et psychologique en vue de leur « réinsertion sociale ».

En synthétisant ces données, on peut mettre en évidence la balance de ces centres entre le bien de l'enfant et celui de la mère.

Tous les ouvrages sur le sujet sont unanimes au sujet des pères : ils sont souvent absents ou inexistantes. Cette synthèse souligne ce qu'exprime très bien Sabary : « Un centre maternel accueille la dyade mère/enfant par essence, les deux accolés excluent de fait le père : *penser quelque chose pour trois alors que nous n'en recevons que deux.* »¹⁹. D'après elle, le centre maternel rêvé est celui qui « permet de sortir à deux ou à trois, ou du moins d'avoir le *troisième* dans la tête. ». Carpentier partage ce point de vue dans son livre dans un chapitre où deux situations illustrent l'important travail que peut faire l'équipe éducative dans la « réintroduction du père »²⁰. Dans les situations évoquées, il s'agit au moins de soutenir la jeune mère pour qu'elle arrive à nommer le père afin de le faire exister pour l'enfant, de lui donner une place au moins symbolique, au mieux réelle.

14 DONATI, Pascale, MOLLO, S., NORVEZ, A. et ROLLET, C., *Les centres maternels, réalités et enjeux éducatifs*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.31.

15 DONATI et al., *op.cit.*, p. 23-25.

16 *Ibid.*, p.23.

17 *Ibid.*, p.25.

18 Circulaire ministérielle française du 23 janvier 1981, cité dans DONATI et al., *op.cit.*, pp.59-61.

19 SABARY-DESCARGUES, Violaine, *Un centre maternel rêvé ou un non-lieu ? Un centre maternel qui n'aurait pas besoin d'exister...*, EMPAN Erès, Le dossier / Le centre maternel n°49 2003/1, 2003.

<http://www.cairn.info/revue-empan-2003-1-page-108.htm> (page consultée le 2 janvier 2010).

20 CARPENTIER, Nelly, *op. cit.*, pp. 83-88.

D'après Donati et al, « il semble qu'actuellement, la place des pères au centre maternel soit mieux acceptée et clarifiée auprès des enfants qu'auprès des mères. »²¹. Les auteurs de cette étude se posent la question si les équipes ne préfèrent pas que le père reste une image symbolique. « Ces pères sont très jeunes, ils ont des profils de marginaux, de délinquants; ils sont eux-mêmes en grande difficulté »²² constatent les équipes interrogées.

Concrètement, la présence physique des pères, des hommes en général, est souvent limitée à la crèche ou à un parloir, souvent interdite dans les chambres²³. En revanche, dans l'étude de Donati et al, lorsque le foyer est ouvert, c'est-à-dire qu'il permet les visites, les pères sont plus présents²⁴.

1.2 Les accueils mère-enfant en Suisse Romande

Les accueils mère-enfant en Suisse Romande ne semblent pas avoir suivi le même historique qu'en France. La plupart datent des années 1990, dans leur forme subventionnée. Leurs missions semblent en revanche très proches²⁵.

Que ce soit en France ou en Suisse, les centres maternels sont partie intégrante de la politique de protection de l'enfance.

Historiquement, en Suisse, ce sont souvent les églises ou des initiatives individuelles qui ont donné naissance à ces structures. Elles ont souvent dû évoluer et être reprises par l'Etat, parce que les situations prises en charge se sont complexifiées et qu'il a fallu engager du personnel qualifié²⁶.

Tous les cantons ne disposent pas de tels accueils. Dans le canton du Valais, par exemple, il n'existe pas de foyer de ce genre. Lors d'un colloque²⁷, le 24 mars 2011, le directeur du Service Cantonal de la Jeunesse valaisan a explicitement indiqué préférer dans les situations de mères mineures les familles d'accueils ou la famille naturelle de la jeune mère plutôt que la solution du foyer. Ils n'ont pas précisé comment ils font dans les situations plus délicates. Des travailleurs sociaux se sont alors quand même exprimés en faveur d'un foyer. Il leur arrive de placer hors canton, mais cela se fait au prix de l'appauvrissement pour la mère placée de son réseau familial, amical et professionnel.

Dans le canton de Vaud, les accueils éducatifs mère-enfant (AEME) ont été développés récemment. Il en existe actuellement trois, proposant 14 places en internat et 6 places en externat. Il y a eu de nombreux changements de lieux et de politique ces vingt dernières années. Il s'agit maintenant d'un concept d'action cantonale, avec plusieurs lieux d'accueil comprenant un appartement accueillant plusieurs mères et des appartements avec des

21 DONATI et al., *op. cit.*, p. 211

22 *Ibid.*, p.212

23 *Ibid.*, p. 210

24 *Ibid.*, p. 210-211.

25 Comme je ne disposais pas de résumé historique de ces accueils, ni de toutes les données concernant leurs missions et la place qu'elles accordent au père, j'ai eu un entretien avec une directrice de foyer et j'ai consulté les sites internet des institutions en question.

26 Entretien du 17 janvier 2011 avec Mme Aebischer, directrice du *Foyer aux Etangs*.

27 Journée de formation « Maternités difficiles : Grossesse et adolescence », 24 mars 2011 à l'Hôpital de Sion

suivis plus espacés de l'équipe éducative.

Dans le canton de Fribourg, le *Foyer des Etangs* est issu d'un accueil organisé par l'église catholique qui a été repris et développé par l'Etat de Fribourg en 1993. *La Passerelle* est issue de l'initiative d'une sage-femme en 1998. Elle s'est professionnalisée à cause de la complexité des situations au fil des ans. L'accueil mère-enfant de *la Passerelle* vient de fermer par manque d'argent, parce que le canton a refusé de subventionner cette activité. Pourtant, le foyer ne manquait pas de séjours et de demandes.

Dans le canton de Genève, il n'existe que le *Foyer Arabelle* qui a comme particularité d'être aussi un foyer pour mères victimes de violences, avec une grande capacité d'accueil. Son atout principal est la crèche intégrée. Ce foyer existe depuis 1958 sur initiative privée. C'est vers 1980 qu'il a vécu sa mutation liée aux changements de société. A l'origine, il s'agissait d'aider les mères seules, célibataires, veuves, séparées²⁸. Il s'appelait « Hôtel Maternel », comme en France.

Dans le canton de Neuchâtel, il existe un foyer mère-enfant à la Chaux-de-Fonds, le *Foyer Jeanne-Antide*, qui peut accueillir trois mères en difficulté avec leur-s enfant-s. Il existe aussi *Accueil Familles* à Neuchâtel de la *Fondation l'Enfant, c'est la Vie* qui peut loger quatre familles. Cette dernière accueille depuis plusieurs années des familles dans des appartements avec accompagnement éducatif.

Comme souvent en Suisse, les disparités d'un canton à l'autre sont grandes. Toutefois, les foyers mère-enfant répondent tous aux mêmes objectifs, les mêmes qu'en France : soutenir les mères afin qu'elles puissent s'occuper de leurs enfants et si possible repartir avec eux.

28 Site Internet officiel de l'Association *Arabelle*, http://www.foyerarabelle.ch/histo_origines.html, page consultée le 04 juillet 2011.

L'Accueil Famille de la Fondation l'Enfant c'est la Vie

Entre tous les foyers d'accueil mères-enfants de Suisse Romande, il y en a un particulier. Il s'agit de l'*Accueil Famille*, prestation de la *Fondation l'Enfant c'est la Vie*. Il s'agit d'appartements permettant d'accueillir non seulement mères et enfants, mais aussi le père lorsque la situation le permet.

Depuis 2003, 34 familles ont été accueillies dans le cadre de cette prestation, dont 4 ayant vécu avec le père pendant tout ou une partie du placement. C'est un choix de base de ne pas exclure le père. Quelle que soit la situation de départ, un des buts de l'équipe est de donner une place au père. C'est un thème systématiquement discuté avec les familles, par positionnement philosophique.

La capacité d'accueil est passée de 3 à 4 places. Mme Matthey précise que la structure est très souvent complète. Le placement dure de 1 an à 2 ans avec parfois une prolongation en cas d'accueil de mères mineures par exemple. Les enfants ont généralement entre 0 et 5 ans.

Cet accueil démontre qu'il est possible de mettre sur pied des prestations avec une grande ouverture à l'égard du père. Certes, 4 situations en 7 ans, ce n'est pas beaucoup, et pourtant, 4 sur 34, c'est un peu plus de 10%.

Texte 1: Ces informations proviennent d'un entretien téléphonique que l'auteur de ce travail a eu avec Mme Lucienne Matthey, responsable de l'Accueil Famille à Neuchâtel, le 1er novembre 2011.

1.3 Protection de l'enfance

Afin de bien saisir le sens des accueils mère-enfant et leur contexte en Suisse, il semble nécessaire de développer quelques dimensions de la protection de l'enfance. Ces institutions ne peuvent pas travailler sans les services de protection de la jeunesse et s'inscrivent dans la politique de la famille.

D'après Vallet, la protection de l'enfant est définie comme suit : « Personne(s), structure(s), institution(s), autorité(s), ensemble de règles socioculturelles, éducatives, sanitaires et juridiques qui assurent à l'enfant sa protection dans son développement psychique, affectif, social et physique, en vue de son autonomie et de son insertion dans la société. »²⁹.

Cette définition illustre bien l'éventail de thèmes et de dimensions touchés par la protection de l'enfant. Je choisis de me focaliser uniquement sur ce qui prend sens dans le placement mère-enfant. Je tiens à préciser à nouveau que dans les nombreux documents existants sur l'enfance maltraitée ou la protection de l'enfance en général, je n'en ai trouvé aucun qui traite de la prise en charge en accueil mère-enfant. Ce type de placement original est mis de côté, je pense par omission.

²⁹ VALLET, Jean, « Protection de l'Enfant », in Jean-Pierre FRAGNIERE et Roger GIROD (ss la direction), *Dictionnaire suisse de politique sociale*, 2e édition, Lausanne, Réalités Sociales, 2002, p. 256.

1.3.1 Cadre légal

En Suisse, le droit est hiérarchisé. Les Conventions internationales ratifiées par le parlement helvétique priment sur le droit fédéral, qui à son tour prime sur le droit cantonal voire communal. La protection de l'enfant a ses bases dans la Constitution fédérale³⁰ et dans la Convention relative aux droits de l'enfant³¹. C'est ensuite le Code civil³² qui définit les droits et devoirs des parents, qu'il s'agisse des « relations personnelles », de « l'autorité parentale », de « l'éducation » ou des « mesures protectrices » dans le cadre de la protection de l'enfant.

Sur le site Internet de l'accueil mère-enfant de *la Pouponnière et l'Abri*,³³ nous trouvons une illustration du but de l'AEME³⁴: « La maternité n'est pas qu'un simple ensemble de techniques qui peuvent être apprises sur le tas. Elle suppose que les conditions d'amour et de sécurité autour de la mère soient réunies afin que celle-ci puisse par elle-même reconnaître les besoins de son enfant. C'est dans un tel but que nous avons créé l'AEME. »³⁵. Le lien avec les besoins de l'enfant est clairement énoncé, ainsi que les besoins de la mère en amour et sécurité.

Les accueils mère-enfant répondent ainsi aux différents articles du cadre légal : ils assurent protection à l'enfant en soutenant la mère, respectant ainsi le principe de proportionnalité. On ne retire un enfant qu'en cas de nécessité, « lorsque [l'autorité tutélaire] ne peut éviter autrement que le développement de l'enfant ne soit compromis »³⁶.

La loi vaudoise sur la protection des mineurs (LProMin)³⁷ précise, dans quelques articles, l'importance des parents, de leur collaboration, de leur implication. L'art. 13 al.1 sur les conditions d'intervention précise : « Lorsque le développement physique, psychique, affectif ou social d'un mineur est menacé **et que les parents ne peuvent y remédier seuls**, le département prend les mesures de protection nécessaires. ». La loi sur l'enfance et la jeunesse du canton de Fribourg est plus évasive : « Lorsque la santé et le développement physique, psychique, moral ou social d'enfants ou de jeunes sont menacés, les mesures nécessaires de protection doivent être prises dans les plus brefs délais, **si possible en collaboration avec les parents** »³⁸. Quoiqu'il en soit, le travail avec les parents est institué, et l'Etat n'intervient qu'en complémentarité des parents.

L'accueil mère-enfant est une solution qui permet à la mère en difficulté de s'appuyer sur l'équipe éducative dans le but d'atteindre l'autonomie. Ce placement sans séparation de l'enfant de sa mère a pour but de laisser une chance à des parents en risque de

30 « Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement », RS 101, Constitution fédérale, 1999, art. 11 al. 1. État le 7 mars 2010.

31 RS 0.107, Convention relative aux droits de l'enfant, 1989, entrée en vigueur en Suisse en mars 1997.

32 RS 210, Code civil suisse, 1907, art. 272 ss et art. 296 ss. État le 1er février 2010.

33 Fondation qui gère entre autre un accueil mère-enfant à Lausanne. Le site de *La Pouponnière et l'Abri* est un des plus complets sur Internet, la plupart des foyers mère-enfant n'ayant pas ou peu de présence sur Internet.

34 AEME : accueil éducatif mère-enfant ou action éducative mère-enfant, abréviation utilisée dans le canton de Vaud.

35 Auteur inconnu, *Accueil Educatif Mères-Enfants*, Site Internet officiel de la Fondation *La Pouponnière et l'Abri*, <http://www.pouponniere.ch/modules.php?modid=25> (page consultée le 22 octobre 2010).

36 RS 210, Code civil suisse, art. 310 al.1.

37 LOI 850.41, loi sur la protection des mineurs (LProMin), 2004, état au 1er janvier 2007.

38 LOI 835.5, loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ), 2006, art. 20.

négligence de faire leurs preuves. Il répond donc parfaitement à la loi.

1.3.2 Quelques enjeux de la protection de l'enfance

En développant le cadre légal, j'ai pu montrer en quoi les accueils mère-enfant font partie de la protection de l'enfance d'un point de vue du droit et leur particularité : une protection par placement mais sans séparation de l'enfant et de sa mère. Si le placement en accueil mère-enfant fait partie de la protection de l'enfance, alors il me semble capital de poser les questions classiques qui sont en lien avec le sujet : « Protéger de qui? Protéger de quoi? »³⁹. Sellenet⁴⁰ propose aussi de répondre à ces questions par le « protéger comment ». C'est avec ces questions en tête que je vais exposer quelques enjeux de la protection de l'enfance en gardant aussi toujours en ligne de mire l'accueil mère-enfant.

✧ La notion de danger

S'il y a protection, c'est qu'il y a danger. Quel est le danger encouru dans les situations concernées par ce type de placement? On peut rebondir sur les missions qui ont été évoquées dans le chapitre sur les centres maternels en France : danger de solitude et d'isolement de la mère ou des parents à une période de transition de leur vie, danger dans le type de relation mère-enfant qui va s'établir, avec parfois un risque de retrait de garde de l'enfant, danger de désinsertion sociale et professionnelle avec les risques de précarité financière.

✧ Le risque pris par les professionnels

Selon Voll, Jud, Mey, Haefeli et Stettler, lorsque des professionnels se trouvent dans une situation donnée et doivent prendre des mesures, il y a un risque : « le risque est élevé parce que la décision se prend dans l'incertitude »⁴¹. En voulant protéger un enfant, il se peut que la décision prise s'avère finalement inadéquate, au point d'empirer la situation. Juste après la naissance, le processus d'attachement développé par Bowlby⁴² a un rôle important pour la bonne mise en place d'une relation de sécurité. Une séparation mère-enfant mal évaluée pourrait avoir des conséquences graves. Il me semble que, quand on peut proposer à une mère en difficulté un placement mère-enfant, ce risque est diminué par la non-séparation de la mère et de l'enfant et permet aussi une observation des liens mère-enfant en lieu protégé.

Toutefois, si le placement mère-enfant diminue le risque lié à l'attachement quand la mère est seule, il me semble plus risqué lorsque cette mère est en couple et qu'un emménagement à trois eût été possible dès le retour de la maternité, avec le risque de tenir à l'écart ce père, peut-être involontairement, par la séparation de fait. Comme évoqué

39 Ces questions ont été évoquées dans le cours OASIS de PAULUS Eric et MERCOLLI Mauro « Protection de l'enfance et soutien à la famille » à l'EESP de Lausanne, 2009-2010.

40 SELLENET, Catherine, *L'enfance en danger, ils n'ont rien vu?*, St-Etienne, éditions Belin, 2006.

41 VOLL, Peter, JUD, Andreas, MEY, Eva, HAEFELI, Christoph, STETTLER, Martin, *La Protection de l'enfance, gestion de l'incertitude et du risque, recherche empirique et regards de terrain*, Genève, éditions IES, 2010, p. 29.

42 BOWLBY, John, 1969, cité in Didier HOUZEL (ss la direction), *Les enjeux de la parentalité*, Paris, éditions Erès, 2008, p.153.

en introduction, les mères soutenues par le père ont plus de ressources et s'en sortent mieux. J'y reviendrai dans la partie empirique.

✧ La question de l'aide contrainte

La question qui découle de ce constat semble logique : au fait, les placements en accueil mère-enfant sont-ils imposés ou demandés par les parents? Y a-t-il une notion d'aide contrainte dans ce type de placement et quel est son degré? A priori, le site de l'accueil éducatif mères-enfant (AEME) de *la Pouponnière et l'Abri* précise : « La décision d'être accueillie à l'AEME doit être une démarche volontaire et acceptée par la jeune mère. »⁴³. Toutefois, il n'est pas possible d'y recourir sans « l'agrément du service placeur »⁴⁴. Le service de protection de la jeunesse (SPJ) du canton de Vaud est donc systématiquement présent dans les situations vaudoises. Suite à l'entretien avec Mme Aebischer du Foyer aux Etangs, je peux dire qu'il en est de même à Fribourg⁴⁵. Il est donc impossible, pour la mère, de demander cette aide sans accepter un certain contrôle et un certain risque. Quand le SPJ est présent avant la décision d'aller en accueil mère-enfant, il se peut que la mère en question feigne sa motivation par peur d'un retrait de garde en cas de refus de sa part⁴⁶.

✧ Les normes et le contrôle social

Le contrôle social est un des enjeux de la protection de l'enfance. Les parents suivis par un service de protection de l'enfance doivent rendre des comptes sur leurs agissements. Ils seront jugés selon des normes appliquées par les travailleurs sociaux. Schultheis, Frauenfelder et Delay ont constaté dans leur étude que ces normes ont été fixées par « les classes moyennes et privilégiées de la société »⁴⁷ et sont appliquées ensuite à toute sorte de familles. « Certains milieux sociaux [...] se trouvent comme en décalage permanent entre leur vision spontanée du monde [...] et les normes dominantes auxquelles ils doivent néanmoins se plier pour éviter des stigmates et des sanctions »⁴⁸. Sellenet partage ce point de vue : « Les parents ont été jugés défailants du point de vue des normes en vigueur, les professionnels imposent leurs propres normes, au nom de l'intérêt de l'enfant, non sans provoquer de résistance »⁴⁹.

L'historique du contrôle social tel qu'il a été vu par les sociologues est aussi développé par Gavarini⁵⁰. Elle explique comment se sont mises en place des pressions importantes sur

43 FONDATION LA POUPONNIERE ET L'ABRI, procédure d'admission, *Site de la Fondation la Pouponnière et l'Abri*, <http://www.pouponniere.ch/article.php?sid=20> (page consultée à plusieurs reprises entre octobre 2010 et novembre 2011).

44 *Ibid.*

45 Entretien du 17 janvier 2011 avec Mme Aebischer, directrice du Foyer aux Etangs.

46 HARDY, Guy, *S'il-te-plaît, ne m'aide pas! L'aide sous injonction administrative ou judiciaire*, Ramonville St-Agne, éditions Erès, 2001, p.32.

47 SCHULTHEIS, Franz, FRAUENFELDER, Arnaud, DELAY, Christophe, *Maltraitance, Contribution à une sociologie de l'intolérable*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.145.

48 *Ibid.*, p. 146 -147.

49 SELLENET, Catherine, *op. cit.*, p. 78-79.

50 GAVARINI, Laurence, « Du contrôle social à la prédiction, évolution du regard sur l'enfance », in Gérard NEYRAND, Michel DUGNAT, Georgette REVEST, Jean-Noël TROUVE, (ss la direction), *Familles et petite enfance, Mutations des savoirs et des pratiques*, Ramonville St-Agne, Erès, 2006, p. 93-108.

les parents : « Ils sont censés désirer, toujours, leur enfant ; programmer sa naissance « à point nommé » ; avoir intériorisé l'impératif de faire diagnostiquer toute anomalie ou risque de pathologie »⁵¹.

Sellenet ouvre enfin une piste. En lieu et place de contrôle ou de substitution des parents, elle propose la voie de l'accompagnement, qu'elle définit comme le fait de « se joindre à, s'ajouter »⁵² ou « accompagner un mouvement, un déplacement en commun »⁵³.

2 Le père

Avant de développer le soutien et l'accompagnement à la parentalité, piste ouverte par la protection de l'enfance, je vais m'intéresser au père, à son histoire, à ses droits et à ses particularités.

La place de chaque membre de la famille a beaucoup évolué au cours du temps. Un petit retour en arrière, au moins au siècle dernier, s'impose. Celui-ci a en effet été la scène de nombreux changements de société qui ont eu des répercussions importantes sur la place de chaque membre de la famille. Comme le signalent Dugnat et Amara dans leur introduction en se basant sur Knibiehler, « avant d'être des actes privés, devenir père et devenir mère sont des actes sociaux, institués idéologiquement et économiquement dans toute société et à toute époque »⁵⁴.

La paternité est reliée au statut de père biologique, parfois de père adoptif. Elle se situe dans une lignée généalogique, dans une transmission de générations. En Suisse actuellement, on devient père dans le sens de la paternité si on est marié avec la femme qui met au monde l'enfant ou si on reconnaît l'enfant avant ou après la naissance⁵⁵. La paternité telle qu'elle est vécue et pratiquée dans nos sociétés est en lien étroit avec les droits et devoirs qui en découlent.

Enfin, devenir père est un cheminement personnel, en lien avec la sociologie et la psychologie. Je vais donc aborder ces trois aspects : histoire, droit, cheminement.

2.1 Place de l'enfant, place du père : changements du XXe siècle

La place de l'enfant a considérablement changé, dans un premier temps entre 1870 et 1930⁵⁶. A cette époque, une baisse de la fécondité est amorcée, petit à petit dans divers pays. En Suisse, les cantons débutent cette transition de manière différée, Genève dès 1850, Fribourg seulement dès 1920⁵⁷. Praz constate « deux visions de l'enfant à l'époque étudiée. D'une part, celle de la morale traditionnelle, selon laquelle les enfants doivent obéir inconditionnellement à leur père et faire preuve de solidarité économique envers leur

51 GAVARINI, *op.cit.*, p. 105.

52 SELLENET, Catherine, *op. cit.*, p.90

53 *Ibid.*, p.91.

54 DUGNAT, Michel, ARAMA, Martine, « Patern(al)ité et matern(al)ité », in Michel DUGNAT (ss la direction), *Devenir père, devenir mère, Naissance et parentalité*, Ramonville-St-Agne, Erès, 1999, pp. 7-16, p.10.

55 RS 210, Code civil suisse, Art. 252 al. 2, 2008. Le code civil utilise le terme de filiation.

56 PRAZ, Anne-Françoise, *De l'enfant utile à l'enfant précieux*, Lausanne, Editions Antipodes Histoire, p.13.

57 *Ibid.*, 2005, p. 14.

famille. De l'autre, celle des élites politiques, médicales et pédagogiques, selon laquelle les enfants méritent d'être choyés et entourés et surtout instruits, les parents ne reculant devant aucun sacrifice pour leur assurer un avenir. »⁵⁸.

Les fonctions de l'enfant sont définies en quatre fonctions par Praz⁵⁹ :

- ✧ La fonction économique : les enfants aident aux tâches de l'exploitation agricole ou du ménage, ou encore vont rapidement travailler pour compléter les revenus familiaux.
- ✧ La fonction d'assurance : les enfants ont devoir d'assister leurs parents en cas de maladie ou de vieillesse; cette fonction perd de son importance avec la mise sur pied des premières assurances sociales.
- ✧ La fonction de réputation sociale : le nombre d'enfants favorise une bonne réputation sociale, mais avec l'évolution, c'est plutôt leur qualité et leur réussite professionnelle qui y contribue.
- ✧ La fonction psychoaffective : les enfants satisfont leurs parents sur le plan psychologique ainsi que du point de vue de l'héritage culturel; cet aspect devient d'autant plus important que la fonction économique s'estompe.

D'après cette vision de l'histoire, l'importance des fonctions de réputation sociale et psychoaffective favorise un contrôle des naissances. Il devient plus important de bien éduquer un enfant et de lui payer de bonnes études plutôt que d'en avoir beaucoup. Ce faisant, le coût d'un enfant devient une donnée importante pour définir le nombre d'enfants qu'on veut⁶⁰.

Peu à peu, l'enfant devient précieux. Les guerres ont ravagé l'Europe, et après chacune d'elle, le taux de natalité augmente. Après la Seconde Guerre Mondiale, les jeunes se marient jeunes, ont des enfants jeunes. C'est le fameux baby-boom.

Au delà du changement lié à la place que l'on donne à l'enfant, celle du père évolue plus pour des raisons sociétales.

Lors de la Révolution Industrielle, le père devient salarié et se retrouve de moins en moins présent à la maison. Suite à cela, d'après Knibiehler, la mère « assume une responsabilité éducative de plus en plus importante, même auprès des garçons. (...). Elle s'habitue à l'idée que les enfants sont à elle. »⁶¹. C'est ainsi qu'au XIXe siècle s'est instaurée la séparation des rôles parentaux dits classiques : le père qui travaille pour nourrir sa famille et la mère qui s'occupe des enfants et du ménage. Ce partage des tâches, en fait, a fragilisé le père⁶².

58 PRAZ, Anne-Françoise, *op.cit.*, p. 35.

59 *Ibid.*, p. 36.

60 *Ibid.*, p.37.

61 KNIBIEHLER, Yvonne, « Les figures du père », in ZAOUICHE-GAUDRON, Chantal (ss la direction), 2001, *La problématique paternelle*, Ramonville-St-Agne, Erès, pp. 51-60, p. 54-55.

62 *Ibid.*

Au milieu du XXe siècle, « le statut de pourvoyeur, même correctement assumé, n'est plus une réponse totalement adéquate, lorsque deux piliers de ce statut, le mariage pour la vie et le plein-emploi masculin, perdent de leur stabilité »⁶³. Les mutations du marché du travail, celles de la famille et l'émancipation féminine ont modifié la place du père.

Lebovici⁶⁴ souligne aussi les mutations sociales suivantes : le travail des femmes et leur émancipation, les changements du divorce, l'arrivée de la contraception. Ses constats rejoignent ceux évoqués ci-dessus.

Les titres des livres consultés pour ce travail⁶⁵ sont révélateurs de l'impression d'absence des pères : on se demande qui est ce père, quelle place il occupe ou devrait occuper, pour le bien de ses enfants mais pour son bien à lui aussi. Notre société se questionne sur le sujet. Si beaucoup d'auteurs semblent dire que le père d'aujourd'hui est absent voire inexistant, cet avis n'est pas partagé par Sellenet⁶⁶, qui se demande comment on en est arrivé à voir le père de manière si négative et qui prône un changement de regard.

La place du père a surtout changé avec la découverte du test ADN, découvert en 1984 par Alec Jeffreys⁶⁷. Désormais, l'incertitude liée à la paternité dont le seul remède était le mariage, a été remplacée par un test qu'on allait pouvoir effectuer afin d'identifier avec quasi certitude l'identité du géniteur⁶⁸. Au moment où j'écris ces lignes, en décembre 2010, un homme vient de casser sa filiation par jugement du Tribunal Fédéral : son fils de 14 ans n'étant pas son fils biologique, il n'en est plus officiellement le père⁶⁹. Cette découverte oblige les pères fuyards à assumer au moins leur pension alimentaire, mais permet désormais aussi aux pères affectifs de se défaire de leur paternité dans un délai raisonnable dès qu'ils ont accès à l'information.

Enfin, selon un constat de Sullerot, « la paternité désormais, dépend entièrement de la mère, de sa volonté propre et des rapports qu'elle a avec le père »⁷⁰. Elle entend par là le fait que la femme peut facilement décider de sa fertilité en maîtrisant seule la contraception et le droit à l'avortement. Je reprends ce constat à la fin du chapitre suivant à propos des droits et devoirs du père. Cette idée est partagée par Knibiehler et Lebovici⁷¹ qui signalent que le pouvoir de la contraception est passé de l'homme à la femme. Avant la pilule, la contraception était maîtrisée par l'homme qui faisait lit à part, se retirait, voire assouvissait ses besoins sexuels auprès d'autres jeunes femmes, ces dernières devenant

63 MODAK, Marianne, PALAZZO, Clothilde, *Les pères se mettent en quatre! Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité*, Éditions EESP, Collection « Travail Social », Lausanne, Cahiers de l'EESP 34, 2002, p.11

64 LEOVICI, Serge, « Texte inaugural », in Chantal ZAUCHE-GAUDRON, (ss la direction), *op.cit.*, 2001, pp. 21-48, p. 21 et 25.

65 CORNEAU, *Père manquant, fils manqué*, SULLEROT, *Quels pères, quels fils*, ARENES, *Y a-t-il encore un père à la maison?* en sont les exemples parmi les plus frappants.

66 SELLENET, Catherine « Introduction », in SELLENET, Catherine (ss la direction), *Les pères en débat, Regards croisés sur la condition paternelle en France et à l'étranger*, Ramonville-St-Agne, Erès, 2007, pp. 7-16, p.8.

67 Journal Le Monde, site Internet, archive du 17.09.09, http://www.lemonde.fr/technologies/article/2009/09/17/le-pere-de-la-preuve-adn-critique-le-fichage-de-ses-concitoyens-britanniques_1241692_651865.html (page consultée le 30.12.2010).

68 SULLEROT, Evelyne, *Quels pères, quels fils*, Mesnil-sur-l'Estrée, Fayard, 1992, p. 20.

69 Journal Tribune de Genève, site Internet, article du 29.12.10, <http://www.tdg.ch/enfant-prive-pere-test-adn-2010-12-29> (page consultée le 30.12.10).

70 SULLEROT, Evelyne, *op. cit.*, p. 114.

71 LEOVICI et KNIBIEHLER, in Chantal ZAUCHE-GAUDRON (ss la direction), *op.cit.*, p. 25 et p. 56.

alors parfois filles-mères.

2.2 Droits du père et droits de l'enfant

Devenir père, c'est aussi accéder à un statut légal de parent. Chaque pays a émis des dispositions concernant les devoirs et droits des parents et des enfants. En Suisse, la filiation par rapport au père se définit comme suit : « A l'égard du père, le rapport de filiation est établi par son mariage avec la mère, par reconnaissance ou par jugement. La filiation déploie, notamment, des effets en ce qui concerne l'obligation d'entretien des père et mère, l'autorité parentale (comprenant des mesures de protection de l'enfant), l'administration, l'utilisation et la protection des biens de l'enfant. »⁷².

Voici certains droits et devoirs des pères en Suisse :

- ✦ **la reconnaissance en paternité** liée au droit de l'enfant de connaître son origine selon l'article 309 du code civil : en Suisse, un enfant né sans avoir été préalablement reconnu aura automatiquement un curateur de recherche en paternité, nommé par l'autorité tutélaire. La mère est tenue de donner le nom du ou des pères potentiels. Celui-ci peut être astreint à un test ADN. Les enfants n'ayant pas de père inscrit à l'état civil sont donc rares. Certains curateurs feront même une enquête auprès des amis et de la famille de la mère si elle refuse de collaborer. Dans certains cas, il arrive toutefois que le juge convienne qu'il est mieux pour l'enfant de ne pas être reconnu.
- ✦ **l'obligation d'entretien**, art. 276 ss : le code civil précise que ce sont les parents qui doivent subvenir aux besoins de leurs enfants. Le parent qui n'a pas la garde doit généralement payer une pension. Les parents sont déliés de leur obligation quand l'enfant peut subvenir à ses besoins par ses propres moyens. Cette obligation dure jusqu'à la majorité de l'enfant, ou, s'il n'a pas terminé de formation, jusqu'à la fin de la première formation pour autant qu'elle se termine dans des délais normaux.
- ✦ **l'autorité parentale**, art. 296 ss : l'autorité parentale est exercée par le père et la mère s'ils sont mariés. S'ils sont séparés ou non mariés, c'est en général la mère qui détient l'autorité parentale. Des parents non mariés peuvent faire une demande pour détenir conjointement cette autorité à condition qu'ils soient tous deux d'accord. Cette autorité parentale permet à ceux qui la détiennent de prendre les décisions importantes concernant la vie de l'enfant, de choisir sa religion, son lieu de vie, l'éducation qu'ils souhaitent lui donner, sauf s'il est en mesure de décider pour lui-même. Elle peut être limitée si l'enfant est en danger. Ceci a déjà été développé dans le chapitre sur la protection de l'enfance.

Dans le cadre de ce chapitre sur les droits et devoirs des pères, je tiens aussi à souligner la situation que leur confère le droit actuel : les pères ont l'obligation de reconnaître leurs enfants et de subvenir à leurs besoins, alors qu'ils n'ont aucun mot à dire sur une éventuelle interruption de grossesse. De même, la femme a désormais tout le pouvoir de

⁷² DESPLAND, Béatrice, « Filiation (Droit de) » in Jean-Pierre FRAGNIERE et Roger GIROD, *op.cit.*, p.148.

la procréation, par la pilule et le contrôle de son corps⁷³. Il est donc possible pour une femme d'imposer un enfant à un homme⁷⁴ ce qui ne facilite peut-être pas l'engagement des pères auprès de l'enfant, en particulier lors de grossesses non désirées, tout comme il peut pousser des hommes à exercer des pressions sur la femme.

Certains deviennent pères sans l'avoir voulu, comme à l'époque les mères. Ce pour quoi les femmes se sont battues, c'est-à-dire « des enfants quand je veux si je veux », se répercute sur les pères qui n'ont désormais plus le choix.

Knibiehler va même plus loin en disant que « la fonction du père est usurpée et pervertie »⁷⁵. Son constat se base sur toute une argumentation, que je pourrais résumer par les idées suivantes : le travail des femmes a détrôné l'homme de sa fonction de pourvoyeur et le divorce a souvent pour effet que le droit de garde soit laissé à la mère, privant le père de ses enfants.

Partant de ces constats, des pères se sont réunis en association pour défendre leurs droits. A Fribourg, il s'agit du Mouvement de la Condition Paternelle Fribourg (MCPF)⁷⁶. Il y a de telles associations dans tous les cantons romands ainsi que dans les pays voisins. Autre témoin de cette prise de conscience des pères de leur situation, les ateliers pour pères organisés par un psychologue et père à Vevey dans le but de « favoriser l'investissement paternel, de faciliter la vie des pères, pour le bien de tous. »⁷⁷.

En politique, il y a un projet de révision du code civil au niveau suisse avec but de donner plus de place aux pères, en donnant aux deux parents l'autorité parentale⁷⁸. Le Conseil fédéral a donné son aval en novembre 2011⁷⁹. Actuellement, la règle est de donner l'autorité parentale au parent gardien uniquement. Seuls les parents qui se mettent d'accord pour se partager cette autorité peuvent l'obtenir. Cette révision pourrait être le début d'une prise en compte plus importante du rôle du père, un rééquilibrage des fonctions parentales, après les deux extrêmes du XXe siècle : soit le père uniquement jusque dans les années 1970, puis la mère en force de 1980 à 2010.

Je constate qu'au sujet de l'importance du père pour l'enfant, il y a un consensus des auteurs, qu'ils soient historiens, juristes, sociologues ou psychologues. Il me semble y avoir un décalage entre cet accord théorique et la réalité. Certes, il semble difficile de forcer un homme à prendre ses responsabilités de père. Mais sur le terrain, les travailleurs sociaux ont-ils toujours l'attitude permettant à ces potentiels démissionnaires de prendre leur place en se sentant à l'aise ?

73 SULLEROT, Evelyne, *Quels pères, quels fils*, Mesnil-sur-l'Estrée, Fayard, 1992 p. 12-14.

74 ARENES, Jacques, *Y a-t-il encore un père à la maison?*, Fleurus, 1997, p. 49.

75 KNIBIEHLER, Yvonne, « Les figures du père », *op. cit.*, p.57.

76 Auteur inconnu, *Accueil*, site du Mouvement de la Condition Paternelle Fribourg, <http://www.mcpcf.ch/mcpcf-accueil.html> (page consultée le 22.07.11).

77 BERTHOUD, André, « Qui suis-je », in *www.superpapa.ch*, http://www.superpapa.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=81&Itemid=63&lang=fr (page consultée le 6 novembre 2011).

78 MASMEJAN, Denis, « Autorité parentale conjointe : un projet de loi avant la fin de l'année », 30.09.2011, in *Site Internet Le Temps*, <http://www.letemps.ch/Page/Uuid/9d6024dc-ead9-11e0-ae81-260a19b1d518> (page consultée le 6 novembre 2011).

79 OHLOR, ATS, « L'autorité parentale conjointe bientôt automatique? », *TSR Info*, 17.11.2011, in *Site officiel de la Télévision Suisse Romande (TSR)*, <http://www.tsr.ch/info/suisse/3590092-l-autorite-parentale-conjointe-bientot-automatique.html>, page consultée le 26 novembre 2011.

2.3 Devenir père aujourd'hui...

S'il est utile de comprendre les mutations récentes du rôle du père dans la société et de connaître leurs droits et devoirs pour accéder au contexte dans lequel ils évoluent, il semble encore important de voir ce que la littérature dit de la manière dont l'homme devient père. Le père dont l'enfant est placé avec la maman va vivre son cheminement de futur père, puis de papa, dans un contexte particulier, mais il reste néanmoins un homme et un père avec des émotions, un vécu, une identité en mouvement.

Comme le dit Gauthier : « On ne naît pas parent, on le devient. On doit donc parler de transition vers la parentalité. Si l'imaginaire qui conduit au désir de mettre au monde un enfant se prépare déjà durant la prime enfance et l'adolescence du futur parent, la période décisive où se met en place la capacité d'être parent se situe certainement durant la grossesse, et tout au cours des premiers mois et des deux ou trois premières années de l'enfant. »⁸⁰. Je développe ci-après ces différents stades : avant la grossesse et la naissance, puis à la naissance et ce sous plusieurs angles.

2.3.1 Avant l'enfant...

Zaouche-Gaudron⁸¹ cite une étude de Brazelton et Cramer qui s'intéresse aux liens que des pères ont avec leurs propres parents. Elle conclut : « De façon générale, la figure maternelle, centrale dans les discours, se révèle contenante et constitue un étai dans les trajectoires de vie, de l'enfance à l'âge adulte. La figure paternelle, plus ambivalente voire idéalisée, réfère néanmoins à un modèle suffisamment structurant pour que ces hommes se construisent en tant que père ». Le père en devenir serait ainsi influencé par son histoire généalogique. Zaouche-Gaudron met en avant le désir d'enfant comme façon « d'accéder à la parentalité et de s'inscrire dans l'ordre des générations et dans la filiation »⁸². Ce désir aurait un impact sur la manière des hommes d'accepter leur futur statut de père.

L'homme qui devient père commence par aborder l'enfant au travers de la grossesse de la femme. A ce stade, deux possibilités sont évoquées par Zaouche-Gaudron⁸³ : la grossesse planifiée dans un couple stable et la grossesse imprévue, souvent dans un début de relation. Elle souligne aussi l'importance de l'échographie comme changement récent pour les pères d'entrer en lien avec leur enfant avant la naissance. Cette idée de l'importance de l'implication des pères pendant la grossesse est aussi reprise dans l'introduction de leur livre par Modak et Palazzo⁸⁴. D'après ces auteurs, les professionnels de PROFA⁸⁵ ont

80 GAUTHIER, Yvon, « Facteurs de protection dans la transmission de l'attachement », in Michel DUGNAT (ss la direction), *op. cit.*, 1999, pp. 53-64, p.53.

81 ZAUCHE-GAUDRON, Chantal, « Précarité socio-économique : les pères en risque ? », in Catherine SELLENET, 2007, *op. cit.*, pp. 19-28, p. 22-23.

82 *Ibid.*

83 *Ibid.*

84 MODAK Marianne, PALAZZO Clothilde, *op. cit.*, p. 14.

85 La fondation PROFA est reconnue d'utilité publique par le canton de Vaud. Elle se définit comme ceci : « Notre ambition est d'être accessibles à tous et en particulier aux hommes et aux femmes qui recherchent une information, un aiguillage, des prestations en matière de santé sexuelle, de grossesse, de sexualité, de relations de couple, ou à ceux et celles qui ont subi des infractions d'ordre physique, sexuel ou psychique. ». Auteur inconnu, *Fondation PROFA*, site internet <http://www.profa.ch/FondationProfa/FondProfa.htm> (page consultée le 25.07.11).

vu par expérience que cette étape est importante pour la suite du lien père-enfant.

Sparrow défend aussi l'idée que la planification d'un bébé a changé la donne pour les parents : « (...) lorsqu'on choisit, la responsabilité est subjectivement plus lourde. Ne pas choisir est vécu de plus en plus comme une déviation »⁸⁶. Que le père ait choisi ou non de devenir papa, cela a une importance sur son histoire, soit il se sentira hyper responsable parce qu'il a choisi, soit il se sentira mal vu parce qu'il n'a justement pas choisi. Il sera intéressant dans la partie empirique de voir si les pères interrogés ont désiré avoir un enfant, si la grossesse était planifiée et si pour eux, leurs parents, leur père en particulier a joué un rôle dans leur accès à la paternité.

2.3.2 A la naissance...

Concernant le « devenir père », Houzel précise que le « *processus de parentification* est beaucoup moins bien connu »⁸⁷ que celui des mères. Pourtant, il n'en est pas moins présent comme en témoignent « les symptômes de *couvade*, la fréquence des décompensations pathologiques chez les pères pendant la grossesse de leur femme ou peu après la naissance de l'enfant, l'augmentation très sensible des ruptures conjugales dans ces circonstances. »⁸⁸. Je développe ci-après cette transition sous l'angle de la théorie de l'attachement, en premier lieu, puis sous celui de la sociologie.

^ L'attachement : approche psychologique

Bowlby⁸⁹ a développé en 1969 la théorie de l'attachement. D'après cette théorie, l'enfant recherche une figure familière pour se rassurer, ce qui est un moyen de protection et permet par la suite la découverte et l'exploration. Il décrit un mouvement de balancier entre les moments où l'enfant cherche la sécurité et les moments d'exploration. Ainsworth « va systématiser l'observation de ce jeu de balancier » et « du même coup le rendre populaire dans la psychologie du développement »⁹⁰. Cette théorie a précédé des travaux concernant le père et que je développe ci-dessous.

Le bébé s'attache au père et pas seulement à sa mère. Il est capable d'attachement multiple. Belsky et Rovine⁹¹ ont montré qu'un enfant peut être en attachement insécurisé avec sa mère et sécurisé avec son père. Le Camus⁹² fait un résumé des découvertes faites au sujet du père. A la base, la théorie de l'attachement de Bowlby ne concernait que les mères, puis différents auteurs ont démontré que l'enfant peut être triste d'être séparé de son père puis être consolé par lui. Le père est donc aussi une figure d'attachement, comme peuvent l'être aussi les frères et sœurs.

86 SPARROW Joshua, « Processus de parentalité : parenter le bébé imaginaire », in Georges GREINER (ss la direction), *Fonction maternelle et paternelle*, Ramonville-St-Agne, Erès, 2000, pp. 25-35, p.31.

87 HOUZEL Didier (ss la direction), *Les enjeux de la parentalité*, Toulouse, 2e édition, Erès, 2008, p.141.

88 HOUZEL, Didier, *op.cit.*, p.141.

89 BOWLBY, cité par PIERREHUMBERT, Blaise, MILJKOVITCH DE HEREDIA, Raphaële et HALFON, Olivier, « Théorie de l'attachement et parentalité », in Michel DUGNAT (ss la direction), *op. cit.*, 1999, pp. 35-52, p. 35.

90 AINSWORTH, *ibid.*, p.36.

91 BELSKY et ROVINE, *ibid.*, p.37

92 LE CAMUS, Jean, *Le lien père-bébé*, Article Médecine et Hygiène 2002/2, consulté sur le site <http://lplm.fr/spip/spip.php?article1185> (page consultée le 11 mai 2011).

Toujours dans le même article, Le Camus conclut, en se basant sur diverses études, que le père et la mère n'ont pas la même importance pour le développement des liens sécurisés ou non. Toutefois, il souligne que le père et la mère n'ont peut-être pas la même fonction et que ces études ont comparé l'un et l'autre sur le même plan. Il cite deux études, K.E et K. Grossmann (1998) et Dubeau et Moss (1998) qui ont plutôt travaillé sur le rôle stimulant du père en le comparant au rôle protecteur de la mère. En résumé, K.E et K. Grossmann ont démontré qu'il est nécessaire de « positionner la mère et le père à des places différentes sur « le continuum attachement-exploration » »⁹³.

Dans la suite de son argumentation, Le Camus affirme que les pères ne sont ni des secondes mères, ni complètement différents des mères et opte pour un juste milieu entre ces deux idées.

▲ La vie quotidienne, approche sociologique

En ce qui concerne la manière dont un homme devient père, Modak et Palazzo ont constaté par leur étude que les pères sont « unanimes à soutenir l'idée qu'une certaine quantité de présence est nécessaire pour construire une relation avec l'enfant »⁹⁴. Toutefois, cette idée n'est pas traduite identiquement par tous, certains s'impliquant plus que d'autres dans le quotidien. Elles disent aussi que les pères d'aujourd'hui, après les changements de société qui ont été décrits en introduction, ont eu pour avantage de laisser libres les pères de choisir leur mode de fonctionnement : plus traditionnel, ou plus relationnel, plus joueur ou représentant des règles à respecter. Chacun doit trouver sa manière d'incarner le père.

Avec le nouveau-né, elles ont mis en évidence deux attitudes opposées chez les pères qu'elles ont interrogés : les pères qui aiment les bébés, s'en occupent, s'investissent, et ceux qui préfèrent laisser leur femme s'en occuper, parce que les bébés ne sont pas intéressants et qui s'investiront plus tard auprès de leur enfant⁹⁵.

2.4 A quoi sert le père ?

Gauthier⁹⁶ se demande si le père et la mère peuvent vraiment être égaux. Il pense que le changement de place du père de pourvoyeur à celle d'un père plus présent auprès du jeune enfant vient peut-être du féminisme et du discours sur l'égalité des sexes. Il rappelle simplement un fait physique : le bébé grandit dans le sein de sa mère. Pour le père, cela signifie qu'il n'accède réellement à son enfant qu'après la naissance. D'après lui, il vaut mieux parler de rôles complémentaires des parents plutôt que d'égalité. Il cite divers travaux, dont ceux de Le Camus sur l'attachement et souligne alors que le père peut avoir un rôle « d'autonomisation », « d'ouverture sur le monde », « comme si le père aidait l'enfant à se séparer d'une relation trop étroite avec la mère »⁹⁷.

93 GROSSMANN K.E et K, cité par LE CAMUS, *ibid.*, 2002.

94 MODAK, Marianne et PALAZZO, Clothilde, *op. cit.*, p. 34.

95 MODAK, Marianne et PALAZZO, Clothilde, *op. cit.*, p. 35-42.

96 GAUTHIER, Yvon, *op.cit.*, p.57.

97 *Ibid.*, p. 58.

De plus, Lani-Bayle écrit : « c'est une des fonctions *princeps* du père, ou de celui qui en tient lieu, que d'être le garant légal, le relais officiel, de la transmission d'une filiation et de l'inscription du nouveau venu dans une histoire. »⁹⁸.

Quand j'essaie de résumer les fonctions du père en me référant à plusieurs auteurs, je constate que les réponses que je trouve dans la littérature font écho aux chapitres précédents sur l'attachement et sur les droits et devoirs des pères. Le père sert à séparer l'enfant de sa mère, à le stimuler, à introduire le jeu, à l'inscrire dans une filiation.

D'après Julien⁹⁹, le père n'est plus la figure d'autorité d'autrefois. Ce n'est pas non plus un substitut de mère, ni un parent nourricier puisque la femme travaille de plus en plus, ni même un parent biologique, parce que la biologie ne suffit pas à faire d'un homme un père. Pour lui, la fonction du père est de permettre à la mère d'être aussi femme. Ainsi, on en arrive à la fonction du tiers séparateur. « La parentalité n'est pas première ; elle est fondée sur la conjugalité »¹⁰⁰. Il insiste sur le fait que le débat actuel est là : faut-il un couple pour précéder la naissance d'un enfant ? Ce n'est pas ici le sujet, mais il me semble important de dire que ce débat est en cours et que diverses réponses sont possibles.

A lire ces textes, on pourrait croire qu'il est naturel de voir dans le père, dès la naissance et même pendant la grossesse, un rôle capital de soutien de la mère et de présence tierce auprès du bébé : une autre voix, d'autres interactions, un autre toucher, un autre qui s'occupe de la maman et qui transforme le binôme mère-enfant en trinôme père-mère-enfant. Le Camus¹⁰¹ rappelle que, pour Winnicott, la mère introduit le père si bon lui semble et pour Dolto, il semble évident que l'homme n'entre en scène que tardivement : « Il est dans l'ordre des choses qu'un père ne s'occupe pas de son enfant-bébé, ce n'est pas le rôle de l'homme (...) »¹⁰². On constate une évolution au cours du temps. Ce n'est que dans la dernière décennie du XXe siècle que des études se sont penchées sur le lien père-bébé. Le Camus signale d'ailleurs que de nombreux auteurs pensent encore que le père n'est pas très utile les premières années si ce n'est dans la présence symbolique. Il se positionne clairement en faveur d'un père présent physiquement pour son enfant, qui n'est pas une deuxième mère, mais néanmoins important.

J'ai envie de clore ce chapitre par une citation de Le Camus : en informant les pères sur leur fonction, « On contribuerait à responsabiliser les pères plutôt que de les culpabiliser ; on les conforterait dans le sentiment de leur propre compétence éducative. »¹⁰³. Il semblerait donc avantageux pour tous, père, mère et bébé, d'encourager les hommes en leur parlant de l'importance qu'ils ont pour leur enfant afin qu'ils s'engagent.

98 LANI-BAYLE, Martine, « De père en fils... » in Catherine SELLENET, *op.cit.*, 2007 pp. 49-60, p. 52.

99 JULIEN, Philippe, « Repérer la fonction paternelle », in DUGNAT Michel, *op.cit.*, 1999, pp. 123-128, p.124.

100 JULIEN, Philippe, *op.cit.*, p.128.

101 DOLTO, Françoise, citée in Jean LE CAMUS, « La fonction de père dans les premières années de la vie de l'enfant », in Chantal ZAOUICHE-GAUDRON (ss la direction), 2001, *op.cit.*, 2001, pp. 75-93, p.87.

102 *Ibid.*

103 LE CAMUS, Jean, *op.cit.*, p. 89.

3 La parentalité

Après avoir développé les concepts de placement et de paternité, j'ai les éléments nécessaires pour comprendre et analyser l'identité et le vécu du père en lien avec le placement. Il manque toutefois encore certaines notions utiles à la bonne compréhension de ce vécu : la parentalité. Ce concept nouveau nécessite que l'on définisse clairement de quoi on parle. Par ailleurs, il faut bien distinguer ce que l'on entend par paternité et parentalité. Dans mon chapitre sur la paternité, je me suis focalisée sur la construction de l'identité de père dans son sens historique, légal, psychologique et sociologique. La parentalité, elle, est une notion qui s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes, aux parents biologiques, légaux et même aux personnes qui tiennent un rôle important dans la vie d'un enfant. Développer le sujet de la parentalité va me permettre d'approfondir à la fois la manière dont ces pères prennent leur fonction auprès de leur enfant, mais aussi comment les professionnels peuvent intervenir pour soutenir cette mise en place.

3.1 La parentalité, un concept récent

Le mot parentalité ne bénéficie pas encore de définition reconnue par les dictionnaires courants. Elle désigne principalement la fonction de parent et ce que cela implique : « La parentalité apparaît comme un terme spécifique du vocabulaire médico-psycho-social qui désigne de façon très large la fonction « d'être parent » en y incluant à la fois les responsabilités juridiques, telles que la loi les définit, des responsabilités morales, telles que la socio-culture les impose et responsabilités éducatives »¹⁰⁴.

Dayan explique que le terme paternité suivi de celui de parentalité ont été utilisés « sans claire référence dans la littérature spécialisée pour évoquer les troubles de la relation parents-enfants »¹⁰⁵.

Neyrinck fait une distinction intéressante entre parenté et parentalité : parentalité serait en lien avec compétence parentale, alors que « parenté renvoie à une place juridique. Est mis en place de parent non pas un ascendant, mais celui qui remplit correctement un rôle de père »¹⁰⁶. Martin¹⁰⁷ développe, dans son article, le point de vue de plusieurs auteurs. En résumé, si notre société a eu besoin de ce nouveau terme de parentalité, c'est parce que les enfants sont de plus en plus éduqués par plusieurs personnes, et pas uniquement les parents biologiques. Ott¹⁰⁸ remarque que si ce mot a vu le jour, c'est qu'au moment où le divorce s'est répandu, il a fallu un mot pour désigner le parent sans précision de genre. Toutefois, pour ce travail, je préfère retenir la définition liée à la pluralité des personnes

104 Définition issue du Dictionnaire critique de l'action sociale, cité in DOUMONT et RENARD, *Parentalité : Nouveau concept, nouveaux enjeux?*, Belgique, UCL – RESO, Unité d'Education pour la Santé, Série de dossiers techniques, 2004, p.6.

105 DAYAN, Jacques, « Parentalité : enjeux et pratique sociale », in Georges GREINER (ss la direction), *op.cit.*, 2000, pp. 157-170, p. 158.

106 NEYRINCK, Claire, cité in Claude MARTIN, « La parentalité : controverses autour d'un problème public », in Yvonne KNIBIEHLER et Gérard NEYRAND (ss la direction), *Maternité et parentalité*, Rennes, Editions ENSP, 2004, pp. 39-54, p.40.

107 MARTIN, Claude, *op.cit.*, p. 40-43.

108 OTT, Laurent, « Abécédaire de la parentalité - Dessine-moi un parent ; Autoportrait » in Ouvrage issu d'une journée d'étude, *Parentalité, Du Discours à la Méthode*, Paris, BUC les écrits de ressources, L'Harmattan, 2010.

tenant un rôle de parent dans la vie de l'enfant.

Lors du congrès du 4 février 2011, organisé par le service de la protection de la jeunesse (SPJ) du canton de Vaud à Lausanne, cette vision des choses a été développée par le professeur Gérard Neyrand. Il a sensibilisé l'auditoire au fait que beaucoup d'enfants ont quatre parents voire plus, dont seulement deux sont officiellement reconnus. Il plaide pour une meilleure place légale des beaux-parents.

3.2 Les axes de la parentalité selon Houzel

Houzel¹⁰⁹ et son équipe, en approche sociologique de la famille, ont développé trois axes de la parentalité qui permettent de développer la question de recherche. D'après Dayan, les scientifiques se sont peu intéressés au maintien ou non du lien lorsque le parent et l'enfant sont séparés, ce qui amène des réponses variables et un peu hasardeuses sur le terrain¹¹⁰. C'est cette absence de données sur le sujet qui a été à la base de la recherche sur la parentalité sous la direction de Houzel. Dayan¹¹¹ ayant participé au projet dirigé par Houzel, explique que leur approche a les particularités suivantes : elle s'intéresse à la situation par l'analyse des parents plutôt que par le trouble présenté par l'enfant et prend en compte le processus, c'est-à-dire que la famille est considérée comme étant en évolution constante.

Les axes développés sont les suivants :

- ✧ **l'axe de l'exercice de la parentalité** : « l'axe des droits et des devoirs dont hérite tout parent à la naissance d'un enfant. »¹¹². C'est l'axe qui prend le plus en compte les dimensions juridiques et symboliques. En effet, d'après Houzel, « les êtres humains ne peuvent se passer d'une appartenance à une société organisée »¹¹³. Pourtant, toujours d'après lui, « on ne peut ramener l'organisation sociale au seul soubassement biologique des relations familiales. »¹¹⁴. Il démontre que la parentalité peut se définir de plusieurs manières qui ont évolué selon les périodes historiques et de par l'évolution des technologies. D'après Jacques Trémintin, qui cite Sellenet, en ce qui concerne l'exercice, il peut y avoir « dysfonctionnements soit par excès (rigidités dans des exigences qui sont disproportionnées par rapport à l'âge de l'enfant), soit par défaut (difficultés à assumer l'autorité, incitations à des comportements asociaux, discontinuité des liens). »¹¹⁵.
- ✧ **l'axe de l'expérience de la parentalité** : « l'axe du ressenti, du vécu subjectif, du comment on se sent parent de cet enfant-là, comment on l'investit, comment

109 HOUZEL, Didier, *op.cit.*

110 DAYAN, Jacques, *op. cit.*, p. 163.

111 *Ibid.*, p. 158.

112 SELLENET, Catherine, « Parents-professionnels : une co-éducation en tension », in Carlo DEANA et Georges GREINER, *Parents-Professionnels à l'épreuve de la rencontre*, Ramonville-St-Agne, Erès, 2e édition, 2006, pp. 29-48, p.31.

113 HOUZEL, Didier, *op. cit.*, p. 118.

114 *Ibid.*

115 TREMINTIN, Jacques, « Compétence ou incompétence parentale? De l'imposture des réponses idéologiques », in Claude SERON (ss la direction), *Miser sur la compétence parentale, Approche systémique dans le champ social et judiciaire*, Ramonville St-Agne, Erès, 2002, pp. 73-85, p.83.

l'enfant répond en totalité ou en partie, voire pas du tout, à l'enfant rêvé, imaginé, espéré. »¹¹⁶. Dans cet axe, Houzel développe la parentification des mères, mais aussi des pères. Il souligne des recherches menées par d'autres auteurs (Mc Corke, Feldman et Poussin) qui définissent les facteurs facilitant l'accès à la parentalité des pères¹¹⁷. Il précise aussi l'importance de l'équilibre du couple parental pour l'enfant. Sellenet, toujours citée par Trémintin, explique que, dans cet axe aussi, « des excès peuvent se manifester en trop (fusion, emprise, confusion intergénérationnelle), soit en moins (rejet, déception, sentiment d'être persécuté par l'enfant, maltraitance,...). »¹¹⁸.

- ✦ **l'axe de la pratique de la parentalité** : il s'agit des actes concrets de soins, de présence, de garde de l'enfant, d'éducation et de socialisation. Houzel développe ici l'attachement en le rattachant à la théorie de Bowlby et souligne le fait que si l'enfant s'attache, il est aussi à la naissance dépendant des soins que vont lui prodiguer ses parents. Dans cet axe, Houzel présente aussi le rôle du bébé et de ses compétences de nouveau-né dans le processus de parentification. Ici, Sellenet citée par Trémintin, souligne que les excès sont « surprotection, suralimentation, hyperstimulation et forçage au niveau des apprentissages »¹¹⁹. Par défaut, on constate « carence dans l'hygiène ou l'alimentation, logement non pensé pour l'enfant, enfant livré à lui-même, absence de suivi médical, manque de stimulation,... »¹²⁰.

Dayan¹²¹ précise dans son article que ces trois axes ne sont pas dissociables les uns des autres, qu'ils sont en relation étroite et qu'il faudrait les prendre en compte les trois quand une séparation de l'enfant de ses parents est en discussion.

Sellenet¹²² reprend la théorie de Houzel et la complète, en affirmant que les trois axes décrits ci-dessus ne prennent pas assez en compte les contextes suivants : juridique, socio-économique et culturel, affectif et social, institutionnel.

3.3 Le soutien à la parentalité

De leur modèle théorique se basant sur les trois axes de la parentalité, Houzel et son équipe proposent des pistes pour soutenir la parentalité. Dans la partie empirique, je m'intéresse particulièrement à la manière dont les pères se sentent soutenus dans leur parentalité par les professionnels qui entourent mère et enfant. J'aurais pu placer ce chapitre dans « Protection de l'enfance », mais il me semble que le soutien à la parentalité est d'autant d'actualité que le concept même de parentalité est récent. Par ailleurs, il me paraissait très important d'avoir défini les autres concepts avant.

Le soutien à la parentalité est un sujet très en vogue en protection de l'enfance.

116 SELLENET, Catherine, *op.cit.*, 2006, p. 31.

117 HOUZEL, Didier, *op. cit.*, p. 142.

118 TREMINTIN, Jacques, *op. cit.*, p.83.

119 *Ibid.*, p.84.

120 *Ibid.*

121 DAYAN, Jacques, *op. cit.*, p.168.

122 SELLENET, Catherine, *op.cit.*, 2006, p. 32-33.

L'approche systémique a beaucoup fait pour redonner une place aux parents. D'ailleurs, Dubé et St-Jules¹²³ ont une manière de décrire le « soutien en milieu familial » qui ne correspond pas à la vision d'Ausloos¹²⁴ de souligner les ressources et compétences de chaque famille. Cette vision ancienne est très tranchée : il y a de mauvais parents qu'il convient d'éloigner autant que possible de leurs enfants. Ce changement de paradigme permet de comprendre en quoi le soutien à la parentalité est mis en avant actuellement. On pensait que les familles ne collaboraient pas, sans remettre en question la manière de faire du travailleur social. Les auteurs d'aujourd'hui mettent en valeur ce soutien, comme Sellenet¹²⁵ qui le propose comme mode d'intervention à privilégier et Houzel qui clôt son livre par un chapitre s'intitulant « Neuf propositions pour soutenir la parentalité »¹²⁶. Ce changement est aussi évoqué par Lapierre, Krane, Damant et Thibaut¹²⁷. Ils mettent aussi en évidence le paradoxe et la difficulté de ce soutien qui doit à la fois se centrer sur les besoins des parents tout en gardant en vue la protection de l'enfant et les risques qu'encourt celui-ci.

Dans le cas des accueils mère-enfant, le but étant d'assurer la sécurité de l'enfant tout en accompagnant la mère, l'aspect du soutien à la parentalité est importante. Ce type de placement est essentiellement dans l'accompagnement des mères dans le but de leur permettre d'assurer ensuite elle-même les besoins de leur bébé. Dans ce travail, nous nous intéressons au soutien qu'apportent ces structures aux pères, qui eux ne bénéficient que d'un accompagnement partiel en tant que personnes extérieures au placement.

Dans les situations qui m'intéressent, le placement a lieu juste avant ou juste après la naissance. D'après Dugnat et Arama, « l'intervention des professionnels dans cette période périnatale est particulièrement délicate mais aussi virtuellement très féconde »¹²⁸. Il y a un potentiel plus grand à travailler dans ce temps de transition, en tout cas en ce qui concerne la mère. On pourrait présumer que c'est valable pour le père aussi, mais je n'ai rien trouvé à ce sujet. Gauthier écrit en faisant référence à une série d'études qu'il vient de citer : « on peut dire que cette étape qui va de la conception d'un enfant à sa naissance et qui se prolonge jusqu'à 18-24 mois environ, constitue une période charnière dans la vie d'une femme. ».

Par rapport à une situation où se pose la question de la capacité de la mère à s'occuper de son enfant, les travailleurs sociaux délégués par le juge ont plusieurs options : l'accompagnement au domicile de l'enfant et ses parents, le placement en accueil mère-enfant ou le placement de l'enfant seul. Trémintin termine son chapitre sur la compétence et l'incompétence parentale en mettant en garde le lecteur contre l'idéologie, qu'elle soit en faveur des familles d'origines ou du placement. Il s'agit d'éviter à la fois de penser que

123 DUBÉ, Robert, ST-JULES, Marjolaine, *Protection de l'enfance, réalité de l'intervention*, Boucherville, Québec, éditions Gaëtan Morin, 1987.

124 AUSLOOS, Guy, *La compétence des familles*, Paris, Erès, 2ème édition, 2008.

125 SELLENET Catherine, *L'enfance en danger, ils n'ont rien vu?*, St-Etienne, éditions Belin, 2006, p.90-91.

126 HOUZEL Didier, *op. cit.*, p.175.

127 LAPIERRE, Simon, KRANE, Julia, DAMANT, Dominique, THIBAUT, Jacqueline, « Négligence à l'endroit des enfants et maternité, un regard féministe », in Claudine PARENT, Sylvie DRAPEAU, Michèle BROUSSEAU et Eve POULIOT, *Visages multiples de la parentalité*, Québec, Presse de l'Université du Québec, pp 361-384, 2008, p.374.

128 DUGNAT, Michel, ARAMA, Martine, « Patern(al)ité et matern(al)ité », in Michel DUGNAT, *op. cit.*, 1999, pp. 7-16, p.7.

tous les pères sont bons tout en évitant de penser qu'ils sont tous mauvais. Il préconise « l'incertitude, le tâtonnement, la remise en cause potentielle permanente de l'axe choisi »¹²⁹. Il s'agit donc d'éviter de prendre des décisions par idéologie et de les prendre plutôt en fonction de la spécificité des familles présentes.

Chaque situation mérite qu'on se pose la question de ce qui pourra lui rendre au mieux service. Karsz le dit, le soutien à la fonction parentale ne peut pas avoir d'effet neutre : « C'est pour cela que, suite à des interventions de soutien à la fonction parentale, des parents, des enfants, des familles se portent mieux, ou à peu près comme auparavant, ou même pire qu'avant ; jamais l'intervention n'est sans effet, y compris en termes de gaspillage de temps et d'énergie. »¹³⁰.

3.3.1 La parentalité à distance : spécificités

Dans le cadre de ce travail, je m'intéresse à une forme de soutien à la parentalité qui inclut une distance entre le père et l'enfant. Par ailleurs, le soutien principal concerne la mère, qui elle, vit avec l'enfant. A ce sujet, Pénigaud décrit les difficultés liées à la distance :

- ✧ « manque d'épaisseur de la relation, insuffisance de connaissance mutuelle, de partage ;
- ✧ place agrandie pour les projections imaginaires avec peu d'ajustement aux besoins, aux désirs, car peu de réalité dans la relation ;
- ✧ fragilisation narcissique, peur de perdre sa place dans sa relation avec l'enfant, qui génère une rivalité avec les autres adultes prenant soin de lui. »¹³¹.

Cette auteure précise aussi qu'il est nécessaire de vivre au contact de l'enfant pour être un parent ancré dans la réalité, afin d'éviter que l'image de l'autre reste indéfinie ou imaginaire¹³².

Houzel nomme « parentalité partielle »¹³³ la parentalité vécue lorsque les parents ne sont pas constamment en charge de leur enfant mais partagent leurs responsabilités avec d'autres, notamment des travailleurs sociaux, parfois sous injonction judiciaire. Cela signifie, d'après Dayan, « qu'il importe pour l'enfant que le parent puisse exercer de sa parentalité tout ce qui n'est pas destructeur »¹³⁴.

129 TREMINTIN, *op. cit.*, p.85.

130 KARSZ, Saül, *op. cit.*

131 PENIGAUD, Catherine, « Etre parent à distance : exercice périlleux. Comment le soutenir dans le quotidien ? », in Georges GREINER (ss la direction), *op. cit.*, 2000, pp. 73-81, p. 73.

132 *Ibid.*, p. 74.

133 HOUZEL, Didier, *op. cit.*, p.132.

134 DAYAN, Jacques, *op. cit.*, p. 169.

3.3.2 Relation parent-professionnel : un aspect de la parentalité partielle

Afin que cette parentalité partielle puisse être exercée dans les meilleures conditions, il importe que les relations entre les parents et les professionnels soient les meilleures possibles. Dans ce but et parce que les papas qui seront interrogés ont dû travailler avec des éducateurs, des directeurs d'institution, des juges ou des assistants sociaux, je termine ce chapitre par un petit aperçu de ce que les auteurs disent à ce sujet.

Pour tous les parents, il existe tôt ou tard une éducation partagée avec un ou des professionnels, que ce soit à la crèche, à l'école ou dans d'autres circonstances. Dans le cas étudié dans ce travail, ce partage est précoce et marqué, puisqu'il intervient directement après la naissance par l'arrivée au foyer mère-enfant de la maman et de son bébé. La mère partage donc son quotidien avec des éducateurs plutôt qu'avec le père. Il semble alors inévitable de devoir collaborer, co-éduquer¹³⁵.

Au niveau théorique, il existe deux courants : les professionnels qui voient les parents comme forcément défailants et pour lesquels l'intervention de professionnels est importante voire inévitable et ceux qui défendent plutôt l'idée du parent éducateur naturel à préférer à toute autre forme de solution¹³⁶. Sellenet relève que, quelque soit le courant, les professionnels ont tendance à oublier deux éléments importants : « la dimension contradictoire des savoirs, leur relativité »¹³⁷ et le « décalage »¹³⁸ entre les idées que le parent se fait de l'éducation qu'il souhaite donner et ce qu'il applique réellement. Dit autrement, les parents n'ont pas forcément les mêmes valeurs que leur éducateur de référence, donc pas les mêmes objectifs ; et quand bien même ils partageraient ces objectifs, ils n'arrivent pas toujours à les appliquer idéalement.

135 J'ai repris le terme « co-éducation » utilisé par Catherine SELLENET.
SELLENET Catherine, *op.cit.*, 2006.

136 SELLENET, Catherine, *op.cit.*, 2006, p. 30.

137 SELLENET, Catherine, *op.cit.*, 2006, p. 30.

138 *Ibid.*

Méthode de recherche

Avant d'aborder les résultats de la recherche, il convient de décrire la manière dont elle a été menée, les différences entre les intentions et ce qui a été fait ainsi que quelques dimensions du processus.

Une grande partie des décisions liées à la méthode ont été prises lors du projet de travail de bachelor. Elles se sont avérées pertinentes. Je n'ai pas eu besoin de changer de méthode, par rapport à ce qui avait été prévu.

Pour structurer un peu ce chapitre, je commence par le genre de recherche et le choix de la méthode de récolte des données, le choix de la population cible et celui des partenaires de recherche pour l'accès à la population et les précisions quant à leur fonctionnement. Puis je continue par l'entretien, de l'élaboration du questionnaire à l'analyse des résultats. Enfin, ce chapitre se termine par les aspects éthiques et les limites de la recherche.

1 Genre de recherche et choix de la méthode

Dès le départ, le sujet choisi ne laissait pas énormément de marge quant aux nombres de témoins possibles. La difficulté d'accès à la population était une évidence : d'une part, les pères ne semblaient, a priori, pas souvent présents dans ces situations de foyer mère-enfant. La partie recherche a confirmé a posteriori cette hypothèse. D'autre part, ces foyers ne sont pas forcément ouverts à collaborer avec des étudiants effectuant des recherches et ce, pour plusieurs raisons. Les demandes peuvent être fréquentes et demandent du temps et de l'investissement supplémentaire aux équipes éducatives et directions. Ensuite, historiquement, les accueils mère-enfant étaient des lieux où la discrétion était de mise, d'autant plus en présence de problématiques de violence¹³⁹.

Pour ces raisons, je doutais moi-même de la faisabilité du travail. Il allait donc de soi de choisir une recherche de genre qualitative, c'est-à-dire de pousser l'analyse plus en détails mais de se contenter d'un nombre plus restreint de témoins¹⁴⁰. D'après Giroux et Tremblay, cette méthode permet de « [s'intéresser] à la lecture que les gens font de leur réalité »¹⁴¹.

En effet, j'ai eu peur de ne pouvoir mener à terme le projet. La recherche des témoins a pris beaucoup de temps : débutée en octobre 2010, elle s'est prolongée jusqu'en septembre 2011. La première phase de recherche s'est terminée au printemps. J'ai effectué une deuxième tentative entre juillet et septembre 2011, qui n'a malheureusement pas permis de trouver de témoin supplémentaire, malgré les efforts des partenaires ayant permis de trouver les trois premiers. Lors de la réalisation du troisième entretien, j'étais soulagée. Cela signifie que je n'ai été sûre d'aboutir qu'au mois de juin 2011, soit un mois

139 DONATI et al., *op.cit.*, p.

140 En effet, selon Mayer et al., dans la recherche qualitative, peu importe réellement le nombre de participants, c'est plutôt la quantité de données à analyser qui compte.
MAYER, Robert, OUELLET, Francine, SAINT-JACQUES, Marie-Christine, TURCOTTE, Daniel et collaborateurs, *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Boucherville, Québec, Gaëtan Morin Editeur, 2000, p.87.

141 GIROUX, Sylvain, TREMBLAY, Ginette, *Méthodologie des sciences humaines*, Saint-Laurent, Québec, Editions ERPI, 2002, p.23.

avant la finalisation de la rédaction de mon cadre théorique.

Pour les mêmes raisons, le choix de la méthode de récolte de données n'a pas été difficile. Avec l'entretien, je m'assurais de récolter des données plus précises sur le vécu de ces pères face au placement mère-enfant. J'ai aussi choisi de faire des entretiens semi-dirigés ou « entrevue semi-structurée »¹⁴² selon Mayer et al., pour laisser à la fois une liberté de parole suffisante, puisque le sujet a été peu étudié, et en même temps guider l'entretien suffisamment pour pouvoir ensuite comparer les données plus facilement et m'assurer que tous les thèmes me paraissant importants soient abordés.

En rédigeant le cadre théorique, je me suis rendue compte à quel point les accueils mère-enfant sont absents. Les ouvrages qui traitent de protection de l'enfant ne citent en général pas cette alternative entre le placement et le maintien du droit de garde. Alors, il est évident qu'il y a encore moins de données sur le vécu du père dans ce genre de placement.

Dans le même genre de constat, je n'ai rien trouvé sur les foyers mère-enfant de Suisse Romande. Comme je ne disposais pas de résumé historique de ces accueils, ni de toutes les données concernant leurs missions et la place qu'elles accordent au père, j'ai eu un entretien avec la directrice du foyer *aux Etangs*, des entretiens téléphoniques avec les responsables respectives de l'*Accueil Familles* à Neuchâtel et de l'*Accueil Educatif Mère-Enfant de La Pouponnière et l'Abri*, à Lausanne. J'ai encore consulté les sites internet des institutions en question. Le canton de Vaud, sur la page Internet du service de protection de la jeunesse, a aussi un document¹⁴³ de statistiques très utile et qui recense tous les placements y compris mère-enfant.

2 Population-cible et partenaires de recherche

J'ai choisi de m'intéresser aux pères dans ces situations de placement mère-enfant parce que les enfants ont tous un père. Je me demandais comment ça se passait si ce dernier avait envie de s'impliquer. Cette question venait aussi de ma pratique : il arrive que des jeunes futures mamans qui prennent contact avec l'association JeunesParents, dont je suis membre fondateur, envisagent d'aller en foyer avec leur enfant. Parfois, les pères sont présents. Il semblait donc que cela puisse arriver que des mamans soient placées avec leur enfant sans que le père ne soit complètement démissionnaire.

Les pères en question semblent susceptibles de vivre des situations difficiles. Parmi les jeunes femmes institutionnalisées, beaucoup sont sans le soutien du père. Il pouvait aussi s'avérer difficile d'avoir accès à des pères de profil comparable. Dans les faits, effectivement, les foyers m'ont répondu que les pères sont souvent absents. En revanche, il se trouve que ceux ayant accepté de témoigner sont dans des configurations très semblables.

142 MAYER, Robert, et al., *op.cit.*, p. 119-120.

143 SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE, 2011, *Protection des Mineurs, Statistiques 2010*, http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/spj/fichiers_pdf/Protection_des_mineurs_STAT_2010_DEF.pdf, Vaud (page consultée le 5 novembre 2011).

Les pères interrogés devaient répondre aux critères suivants :

- ⤴ Pères ayant un enfant de moins de 24 mois placés en accueil mères-enfants ou ayant été placés à leur naissance
- ⤴ Pères ayant encore un lien avec l'enfant
- ⤴ Pères si possible encore en couple avec la mère

Avant d'aboutir à ces critères, je pensais me restreindre aux pères jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ou 30 ans, ajoutant ainsi la dimension de cette tranche d'âge avec tous les changements liés à la prise d'indépendance. Je pensais à eux en raison de la base de mon questionnement¹⁴⁴ lié aux jeunes parents en général. Comme j'ai eu des difficultés à trouver suffisamment de témoins, j'ai vite renoncé à ce critère. Avec le recul, je pense que c'est une bonne chose parce que la population qui a répondu à mon entretien est bien assez homogène.

Je pensais aussi interroger des pères dont les enfants avaient moins de 12 mois, pour que l'expérience soit encore fraîche et accéder ainsi à une partie de leurs réactions liées au placement. Or, concrètement, les pères qui répondaient à mes critères et étaient d'accord de participer étant rares, je ne pouvais pas me permettre de renoncer à un témoin sous ce prétexte-là. Quand j'ai lancé la deuxième partie de la recherche, je pensais à des enfants de moins de trois ans. Finalement, les pères interrogés ont tous des enfants de moins de deux ans.

J'ai choisi de chercher des pères ayant encore un lien avec leur enfant, d'une part parce qu'ils participent probablement plus volontiers à la recherche et ensuite, parce que ce sont précisément les pères impliqués dans leur relation à l'enfant qui m'intéressaient.

Enfin, je cherchais des pères si possible encore en couple avec la mère, mais c'était un critère non obligatoire. La raison était tout simplement liée à la séparation de corps du père et de la mère par le placement et de la difficulté supplémentaire que ça peut représenter pour le couple.

J'avais aussi prévu de faire mon travail sur tous les cantons romands afin d'avoir un maximum de chances de trouver quatre à cinq pères. J'ai alors rencontré rapidement plusieurs obstacles. Le service de protection de la jeunesse du canton de Vaud a refusé de participer parce que j'étudie à Fribourg, le service valaisan pour des raisons de protection des données. Le *Foyer Arabelle* de Genève a décidé de ne pas collaborer parce qu'ils reçoivent beaucoup de demandes d'étudiants.

144 Développé dans le chapitre « Introduction ».

Finalement, chaque père provient d'un canton différent. Ils ne connaissent pas les mêmes foyers. Du coup, leur contexte institutionnel a été différent, chaque foyer ayant ses propres règles, que ce soit en rapport avec l'accès des hommes à la structure ou en lien avec la population cible du foyer.

Un mois et demi après l'envoi des demandes écrites aux services de l'enfance et aux différents foyers, j'ai reçu le soutien du service de la protection des mineurs de Genève, du service cantonal des mineurs de Neuchâtel et du foyer *aux Etangs* à Fribourg. J'ai pu, grâce à l'association *JeunesParents* dont je suis membre fondatrice, entrer en contact avec le premier témoin. Je ne le connaissais pas et ne l'avais pas rencontré auparavant.

Grâce au soutien de plusieurs professionnels du terrain, j'ai pu trouver encore deux témoins pour ma recherche et ainsi atteindre le minimum de trois entretiens. Ensuite, en juin 2011, j'ai encore renvoyé des demandes pour en trouver si possible encore un ou deux. Celles-ci n'ont pas abouti, malgré la mobilisation des partenaires qui m'avaient déjà aidée auparavant.

Au moment de l'entretien, les trois pères sont encore en couple avec la maman et vivent désormais avec leur enfant en un même lieu, le placement ayant pris fin. Il y a alors un suivi à domicile en cours ou qui vient de se terminer. Il y a eu donc une très forte similitude de circonstances, ce qui rend la recherche plus crédible. Si cela permet une meilleure comparaison et une meilleure cohérence entre les cas, cela signifie aussi, malheureusement, que les pères pour lesquels cela s'est moins bien passé sont absents de cette étude. C'est donc à la fois un avantage et un inconvénient. Il s'agit là d'un biais méthodologique.

J'avais l'accord de principe d'un quatrième papa. Toutefois, il ne s'est pas présenté au rendez-vous, qu'il avait oublié. Comme c'était assez éloigné de mon domicile, j'ai attendu qu'il termine son travail. A l'heure où il m'avait dit être libre, j'ai essayé à maintes reprises de le rappeler. J'ai envoyé plusieurs messages auxquels il n'a pas répondu. J'en ai déduit qu'il ne voulait plus participer. Sa situation était totalement différente des autres puisque les parents n'avaient cette fois plus le droit de garde de leur enfant.

Il me semble important de souligner que ce n'est sans doute pas un hasard si les trois témoins ont une histoire similaire en bien des points. Ce sont trois placements qui se sont soldés par le retour de la mère et l'enfant au domicile du père. Pour les autres, ce peut être trop difficile de témoigner, comme le laisse deviner le quatrième témoin qui a renoncé sans jamais l'énoncer.

Dans mes démarches de recherche, j'ai eu des contacts avec plusieurs foyers qui constatent que les pères sont rares dans les situations d'accueil mère-enfant. D'après Mme Aebischer¹⁴⁵, directrice *des Etangs* à Fribourg, il convient aussi de signaler que beaucoup de pères ont des problèmes de violence. Ils ont eux-mêmes beaucoup de difficultés, ce qui correspond également au constat fait par Donati et al¹⁴⁶. Le foyer *Petitmaître* à Yverdon m'a d'ailleurs simplement répondu ne pas avoir de père répondant à

145 Entretien du 17 janvier 2011 avec Mme Aebischer, directrice du Foyer aux Etangs.

146 DONATI et al., *op. cit.*, p. 211.

mes critères. La population concernée par ce travail est donc probablement une exception au sein des exceptions¹⁴⁷.

2.1 Les trois témoins

Je présente ici mes trois témoins. Je choisis volontairement de donner un minimum d'informations. En effet, ces situations étant rares, elles sont d'autant plus identifiables.

- ⋈ A. est en couple avec la mère. Son amie était mineure à la naissance de son fils. Ils vivent en appartement ensemble. L'enfant avait 19 mois au moment de l'entretien. C'est son premier enfant. Durée du placement 9 mois.
- ⋈ B. est en couple avec la mère. Son amie a des problèmes de santé et ne bénéficie pas du soutien de sa famille. Ils vivent en appartement ensemble. L'enfant avait 19 mois au moment de l'entretien. C'est son premier enfant. Durée du placement : 3 semaines.
- ⋈ C. est en couple avec la mère. Il n'a pas pu être disponible juste après la naissance, et la situation était difficile. Ils vivent maintenant en appartement ensemble. L'enfant avait 8 mois au moment de l'entretien. Il a eu deux enfants avant, mais n'a pas de contact avec eux. Durée du placement : 3 mois.

3 Entretiens : du questionnaire à l'analyse des données

Pour élaborer un questionnaire d'entretien le plus complet possible, je l'ai directement rédigé en trois parties correspondant à mes trois objectifs. J'ai rédigé des questions semi-ouvertes, je me suis aidée de l'approche systémique pour poser quelques questions plus surprenantes. Certaines questions étaient volontairement très ouvertes afin de laisser une grande liberté de réponses.

Les entretiens effectués ont tous eu lieu au domicile du père et en présence de la mère. Je n'avais rien spécifié du tout mais les mères étaient présentes. J'ai dû dans deux cas rappeler à celles-ci que ce n'était pas elle que j'interrogeais mais leur ami ou mari. Elles ont par contre été très utiles pour préciser certaines informations importantes concernant les circonstances du placement, les dates de début et fin de placement et certains éléments précis objectifs. En revanche, je ne leur ai pratiquement pas laissé la parole

¹⁴⁷ Dans un premier temps, j'avais noté ce constat de manière plus ferme « sans hésitation, une exception au sein des exceptions ». Après mon entretien téléphonique avec Mme Frederic, responsable de l'Accueil Educatif Mères-Enfants de *La Pouponnière et l'Abri*, je modère ce propos. Elle constate la présence de pères dans 7 cas sur 25 approximativement. Ce serait donc plutôt de rencontrer des pères d'accord de témoigner qui soit vraiment exceptionnel.

pendant l'entretien mais je me suis intéressée à elles à la fin. N'ont-elles pas eu l'habitude de jouer le premier rôle ? Il semble que cette présence peut être d'un point de vue de la rigueur scientifique une mauvaise idée : cela peut considérablement influencer les réponses des pères, en particulier lorsque je leur demande s'il leur est arrivé de penser abandonner la situation. C'est par manque d'anticipation de ma part que les mères ont été présentes. Je n'avais pas pensé à spécifier cela au téléphone, puis je n'ai pas osé demander à ces dames de quitter leur propre domicile. J'ai aussi eu peur, peut-être à tort, d'effrayer mes témoins si je leur demandais de venir seul.

J'ai procédé par enregistrement. Je me suis basée sur mon questionnaire que j'ai légèrement modifié par l'ajout de deux ou trois questions après le premier entretien. Cela m'a permis d'être sûre d'avoir les réponses à tous les points importants, tout en laissant la possibilité aux pères d'ajouter des points importants pour eux. J'ai mis un soin particulier à induire le moins de réponses possible, même si j'ai constaté, en me réécoutant, que je n'ai pas toujours réussi à m'abstenir totalement, parfois pour être sûre que j'avais bien compris ou pour relancer la discussion.

Quand j'arrivais chez le père, je commençais par prendre le temps de faire connaissance. Puis j'expliquais la démarche, le sujet de mon travail et je leur exposais leurs droits concernant les données. J'ai fait signer un formulaire de consentement. Ensuite je posais les questions. Je terminais par des questions globales. Enfin, j'ai toujours laissé un peu de temps entre la fin de l'entretien et mon départ pour discuter un peu plus librement et prendre congé.

Ayant eu un enfant en avril 2011, j'avais mon bébé avec moi à chaque entretien, ce qui a probablement contribué à détendre l'atmosphère et aidé à la discussion sur la parentalité. Mais cela est aussi une contrainte par rapport à la continuité des entretiens. Il a parfois fallu s'arrêter pour la changer ou la prendre dans les bras. J'ai aussi pu voir tous les pères dans leur milieu de vie et avec leur enfant. Nous avons parfois été interrompus par leur propre rythme de vie. Il s'agit aussi là de biais méthodologiques : la présence d'enfants peut influencer les réponses des pères.

Deux pères ont avoué que c'était la première fois qu'on leur demandait de parler de cet épisode de leur vie et ont reconnu être particulièrement émus. L'un d'entre eux a carrément laissé exploser sa colère à la fin de l'entretien. J'étais alors contente d'avoir été avertie lors des cours que cela pouvait arriver. Je suis restée calme, je l'ai écouté, puis j'ai posé quelques questions complémentaires.

Je pensais qu'il serait peut-être difficile de faire parler les hommes, mais en réalité, ils se sont exprimés volontiers, reconnaissants qu'on s'intéresse à eux.

Après les entretiens, j'ai retranscrit mot pour mot mes enregistrements. Cette phase a pris beaucoup de temps, de juin à fin août.

Enfin, j'ai pu passer à l'analyse. J'ai commencé par chaque entretien en lien avec chacun de mes trois objectifs. Cela m'a donné 24 pages environ d'une première analyse grossière. Puis j'ai affiné l'analyse en regroupant ensemble les réponses du même type pour chaque sous-catégorie. En procédant de la sorte, j'avais encore 15 pages d'analyse

de deuxième rang. Enfin, j'ai fait un résumé de résultats sur 4 pages avant de faire un résumé concis sur une page A4. Pour les deux premiers objectifs, j'ai créé les catégories en fonction du type de réponse, alors que pour le troisième, j'ai préféré utiliser globalement la méthode d'analyse de la parentalité d'Houzel et son équipe. J'ai pratiqué soigneusement le principe de l'entonnoir.

4 Aspects éthiques et limites

Au niveau de la protection des données, j'ai veillé à ce que les partenaires demandent la permission aux pères avant de me transmettre leurs coordonnées, ce qu'ils ont fait automatiquement. Par ailleurs, je me suis engagée auprès des pères à faire particulièrement attention, y compris dans le travail final, afin qu'on ne puisse les reconnaître, ceci d'autant plus que ces situations sont rares. Elles n'en deviennent que plus facilement identifiables.

Suivant la situation que ces pères vivent, il se peut que certains sujets abordés soient délicats et que ça provoque certaines réactions émotionnelles. Je devais veiller à ce que le confort des papas pendant les entretiens soit assuré. Dans ce but, j'ai toujours pris assez de temps avec les familles. J'ai pris la peine de bien expliquer ce que je cherchais et pourquoi. Comme il nous l'est demandé, j'ai toujours informé les pères de leur droit à arrêter n'importe quand l'entretien, les ai assuré de leur droit à renoncer à leur participation à cette recherche, même après l'entretien et de celui de ne pas répondre à toutes les questions.

Il me semblait aussi délicat d'aborder l'adéquation entre les besoins des pères et ce qu'offre l'institution. Il était nécessaire de passer par plusieurs accueils mère-enfant afin d'éviter de donner le sentiment aux éducateurs qu'il s'agissait d'une évaluation de leurs prestations, ce qui n'est aucunement le but de ce travail. Cela a été tout à fait respecté puisque les pères avaient tous une expérience avec un autre foyer.

Un autre biais de la recherche vient du fait qu'un des trois pères n'a vécu que trois semaines de placement mère-enfant. L'enfant a ensuite été placé dans un foyer pour enfant. La séparation d'avec sa partenaire a duré moins longtemps. Son témoignage est donc un mélange entre le placement mère-enfant et le placement dans le foyer pour enfant. Cela m'a permis de réaliser que la situation des pères face au placement mère-enfant se rapproche probablement beaucoup des situations des pères face aux autres types de placement de leur enfant. J'ai toutefois dû réinterroger ce père parce qu'il me manquait des données par rapport au placement mère-enfant, ce que j'ai fait par un bref entretien téléphonique avec des questions plutôt ciblées pour aller à l'essentiel.

Bien que j'aie vécu une maternité adolescente, je ne me sentais pas concernée personnellement par la thématique étant donné que je ne suis pas père et que je n'ai jamais eu affaire personnellement au placement mère-enfant. Je peux confirmer que j'étais à une distance suffisante parce qu'à aucun moment je ne me suis sentie impliquée personnellement dans les situations présentées.

Les jeunes pères s'expriment...

Après la description des aspects méthodologiques, le chapitre suivant donne des éléments de réponse à la question de recherche qui vont être développés, analysés, argumentés et interprétés.

A la question « Comment des pères vivent-ils leur parentalité lorsque l'enfant est institutionnalisé avec sa mère dans un accueil mère-enfant ? », on peut répondre par trois tendances marquantes. Les pères interrogés :

- ✧ souhaitent vivre leur paternité le plus « normalement » possible.
- ✧ tirent profit de la structure mise en place malgré les inconvénients.
- ✧ ont des ressources et des motivations, mettent en place des stratégies pour supporter la souffrance liée au placement.

Dans les sous-chapitres suivants, je développe ces trois réponses, complétées ensuite par le point de vue des professionnels de ces institutions sur le vécu des pères qui sont aux abords de leurs structures.

1 Vivre le plus « normalement » possible

Les pères rencontrés souhaitent vivre le plus « normalement » possible.

Par « normalité », j'entends le fait de vivre au quotidien avec l'enfant, comme les couples qui n'ont pas dû vivre le placement de leur enfant. Bien sûr, avec les nombreuses séparations entre père et mère, cette définition est discutable, puisque de nombreux pères ne vivent pas avec leur enfant. Toutefois, c'est bien cet idéal que recherchent les pères rencontrés. D'ailleurs, d'après Modak et Palazzo¹⁴⁸, être un bon père, pour les pères qu'elles ont interrogés, c'est à la fois assumer sa famille et pourvoir à l'entretien, de manière très traditionnelle, mais en plus s'efforcer d'avoir une bonne relation à l'enfant.

Cet aspect est revendiqué dans les témoignages des pères. L'un d'entre eux témoigne de cette différence : « C'était vraiment pas comme les collègues l'ont vécu » (A.). Il fait ici référence aux conditions d'entrée en paternité.

Avant de démontrer en quoi les pères interrogés ont tenté de limiter les effets négatifs du placement sur leur vie de familiale, je vais commencer par exposer ce qui s'est modifié ou non dans leur construction de l'identité paternelle.

148 MODAK, Marianne et PALAZZO, Clothilde, *op.cit.*, p. 33.

1.1 Influences du placement sur la construction de l'identité de père

Comme les autres pères, ceux dont l'enfant est placé en accueil mère-enfant vivent un processus de parentification. Dans la partie conceptuelle, j'avais mis en évidence que Modak et Palazzo soulignent que les pères sont « unanimes à soutenir l'idée qu'une certaine quantité de présence est nécessaire pour construire une relation avec l'enfant »¹⁴⁹ ». Pour les pères interrogés, la présence semble d'autant plus importante qu'elle ne va pas de soi.

Une entrée en paternité entravée...

L'entrée en paternité des témoins est marquée par la décision de placement, événement non souhaité et non maîtrisé : un père reconnaît qu'il n'a pas tout de suite accepté le placement : « J'avais pas digéré au départ » (B.). Il reconnaît avoir vécu une grande colère : « Au début c'était vraiment LA colère ! Aucun de nous était d'accord. On nous dit : « Si vous ne faites pas ça, c'est le juge de paix qui prendra une décision. » Fallait un temps pour comprendre. » (B.). Un autre ajoute qu'une part de cette expérience lui a échappé : « j'ai pas pu le vivre entièrement puisque l'enfant a été placé » (A.). Le troisième a été arrêté le jour de la naissance et a fait deux semaines de prison, il a donc été privé des débuts et des discussions liées à la décision de placement : « c'est clair que je me suis senti euh un peu largué dans le sens qu'on me demande pas mon avis mais j'ai pas mon mot à dire là-dedans. » (C.).

On peut en déduire que ce placement a une influence sur l'entrée en paternité, d'autant plus qu'elle touche à l'identité du père, en atteignant son estime de soi : « Pour l'image de soi, c'est pas facile » (B.) ainsi que l'image que les autres peuvent avoir d'eux : « Même du point de vue de la société, de la communauté... quand les gens voient que l'enfant est placé, on vous traite peut-être d'invalidé, d'incapable, tu vois ? » (B.).

Par ailleurs, leur statut légal est touché par la situation. Deux enfants sur trois sont sous tutelle, le troisième n'a pas pu être reconnu tout de suite par son père : « à l'état civil, on me dit je suis en train de reconnaître l'enfant parce que je cherche à m'établir, t'imagines ? » (B.). Dans les trois cas, le père est donc privé d'autorité parentale sur son enfant : « La loi dominait sur mon vrai sens de père » (B.), et cela même fait que le père se sent complètement exclu : « vu que dès sa naissance, il a été mis sous tutelle, on pouvait rien dire, c'était au revoir et merci ! » ; le troisième père exprime cela à travers sa compagne pour les mêmes raisons : « pis comme elle est sous tuteur en gros ben elle a pas le droit de dire son mot. » (C.).

Il me semble intéressant ici, de souligner que ce qu'on imagine souvent comme étant juste une histoire de droits et devoirs et qu'on aborde comme une notion plus théorique que pratique a des effets considérables sur le ressenti des pères. Sans reconnaissance officielle de son importance, un père se sent comme celui qui est là pour payer : « j'avais aucune autorité, j'avais juste le rôle de papa qui était là, pour euh, pour la pension alimentaire, c'est comme ça que je le voyais moi avant... » (A.). Le projet fédéral du

149 MODAK, Marianne et PALAZZO, Clothilde, *op. cit.*, p. 34.

partage de l'autorité parentale¹⁵⁰ dès la naissance comme règle générale semble favorable à une meilleure considération des pères pour leur propre rôle. Bien que certains craignent pour les aspects pratiques, par exemple lorsque père et mère ne partagent pas les mêmes visions pour la vie de leur enfant, cela pourrait aussi contribuer à diminuer les conflits, les pères se sentant enfin reconnus dans leur identité.

Voir l'enfant pour se sentir père...

Le processus de construction d'identité paternelle est donc touché au niveau symbolique. En réaction, le premier réflexe de ces trois pères est une volonté de voir l'enfant : « on était ensemble, j'ai vu mon fils, et pis après ben on se voyait 2h par jour jusqu'à ce qu'elle sorte du foyer ! » (C.) et « et puis après, j'ai eu droit à aller voir l'enfant sur place ! » (A.). Ce besoin peut être directement lié au processus de parentification : « Bien qu'il était placé, je me sentais père parce que je le voyais tous les jours, ça c'est bien ! » (B.). Voir l'enfant est un besoin. Quand c'est possible, cela permet à l'attachement de se mettre en place, et à l'identité paternelle de se construire.

Dans les trois situations présentées dans ce travail, la mère n'a pas fermé l'accès du père à l'enfant. Dans le même ordre d'idée, un père dit ne s'être senti vraiment père que lorsque son enfant a passé la première nuit chez lui. Il se trouve que c'est un père dont l'enfant est resté longtemps à l'hôpital, ce qui a freiné ses possibilités de visite : « Au début elle était beaucoup plus là pour lui que ce que moi je pouvais être, je pouvais pas aller. Il a été jusqu'à ses 2 mois à l'unité de développement » (A.).

En résumé, le contact avec l'enfant est primordial dans le processus de parentification et la mise en place de l'attachement père-enfant.

Je présenterai plus loin, dans un autre chapitre, les possibilités de visite que les pères avaient et comment ils les ont exploité, puisque ce chapitre s'intéresse essentiellement à la construction de l'identité de père.

Un processus pas si différent...

Dans les éléments analysés au sujet de la construction de l'identité, certains points ne semblent guère différer du processus des pères vivant avec leur enfant.

Par exemple, ils vivent des conséquences concrètes liées à leur nouvelle paternité, comme un sentiment de responsabilité, une nouvelle motivation et une nouvelle façon d'aborder le monde. Ce genre de réponses est présent dans tous les témoignages recueillis : « ça m'a donné plus de responsabilités, d'ambition, d'aller chercher comment avoir les moyens pour le faire vivre ! » (B.), « pour lui, je me fais beaucoup plus de souci, qui l'amène à la crèche, est-ce que quelqu'un va venir le chercher,... » (A.) et « on n'a pas le choix dans le sens, du moment qu'on veut un enfant euh, on est obligé de faire le maximum pour lui ! » (C.). On peut émettre l'hypothèse que ces conséquences-là

150 A ce sujet, voir le chapitre 2.2 Droits du père et droits de l'enfant ainsi que l'article du journal *Le Temps*. MASMEJAN Denis, 30.09.2011, *op. cit.*, <http://www.letemps.ch/Page/Uuid/9d6024dc-ead9-11e0-ae81-260a19b1d518>, page consultée le 6 novembre 2011.

n'auraient pas été différentes pour eux si l'enfant avait pu directement vivre avec eux.

De même, ils sont assez influencés par la relation qu'ils ont eue avec leur propre père, soit pour faire mieux, dans deux cas, soit pour faire aussi bien, dans un cas. « Je ferai tout pour que mes enfants s'attachent à moi (...), c'est ce que mon papa n'a pas fait pour nous » (B.) : en s'appuyant sur le comportement de son père, il s'en sert comme contre-exemple pour faire mieux, de même pour cet autre père, dont le père était absent : « il était pas là, donc voilà euh, c'est réglé ! » (C.). Dans le dernier cas, c'est la maman qui est partie. Le père, lui, a assumé de son mieux avec des conditions difficiles. Cet investissement a un impact positif considérable sur l'image du père de ce papa. D'ailleurs, il avait envie de présenter son enfant à son père, mais ce dernier est décédé avant que ce ne soit possible « pour le présenter à mon père avant qu'il nous quitte » (A.). Le placement ne change rien de perceptible dans la manière dont la paternité inscrit le sujet dans les générations, ou du moins pas chez les pères impliqués. Cette dimension de généalogie, amenée par Zaouche-Gaudron¹⁵¹ a été développée dans la partie théorique.

Enfant désiré, bébé surprise, histoire d'un paradoxe...

Au niveau de la genèse de la grossesse, de l'histoire de cette conception-là, la théorie présumait que le désir ou non d'enfant avait toute son importance. Or, dans un monde où les grossesses sont souvent planifiées de très près, très réfléchies, ce qui surprend dans deux des trois témoignages, c'est une tension entre désir d'enfant et grossesse non vraiment planifiée : « C'était pas un truc qu'on avait prévu on va dire. (...) Elle se protégeait pas pis et pis que moi non plus pis c'est tout. » (C.) et « on s'est séparé 15 jours, c'était dur (...) elle revient et me dit qu'elle est enceinte » (A.).

Aucun de ces deux pères ne semble gêné par cette non décision. Même si les grossesses ne sont pas planifiées, elles ne sont pas non plus vécues comme « accident ». A les écouter, on dirait que cela ne pose pas de problème. Finalement, cette grossesse répond tant à leur projet de vie que le fait qu'elle soit un peu venue comme ça les arrange : « moi je voulais me mettre avec la fille qui, par la suite, serait la mère de mes enfants » (A.), « bien sûr que je voulais de toute façon un autre enfant, ça c'est sûr ! » (C.).

Pour le troisième père, la grossesse était planifiée : « c'était désiré » (B.). Mais la situation se rapproche du vécu des précédents par le fait que le couple ne vivait pas conjointement en début de grossesse. Ce qui me surprend de nouveau, ce sont les similitudes dans les trois situations étudiées. Même si le placement ne peut pas avoir influencé les dimensions du désir d'enfant et de la planification de la grossesse, il est surprenant de voir à quel point ces vécus se ressemblent. Je m'attendais à trouver plus de pères ne désirant pas d'enfant à ce moment-là ou n'y ayant peut-être jamais pensé avant. J'émetts l'hypothèse que ce fort désir d'enfant, dans les trois cas, pousse le père à s'accrocher à la femme et à l'enfant malgré le placement, comme un devoir. D'ailleurs, ils l'expriment avec leurs mots : « C'est cette envie, depuis, quelque chose qui t'animait depuis longtemps... » (B.), « Je voulais une famille, mais pas une famille après être sorti avec 15 filles différentes » (A.),

151 Dimension développée dans ce travail dans la partie théorique chapitre 2.3.1.
ZAUCHE-GAUDRON, Chantal, *op.cit.*, p. 22-23.

« donc en gros pour moi, c'est venu et j'ai accepté. C'est une obligation » (C.).

1.2 La présence des pères auprès de leur enfant

Une présence sans compromis...

Comme soulevé au début du chapitre précédent, c'est la présence qui est la plus importante aux yeux des papas modernes. Nos trois témoins n'échappent pas à ce présupposé. Ils mettent tout ce qui est en leur pouvoir pour voir leur bébé au maximum : « tous les après-midis on était ensemble ! » (C.), « j'ai passé ma vie à m'occuper de mon enfant ! » (B.), « c'est vite vu, quand je travaillais pas, j'étais avec les deux, et quand je sortais du travail, j'allais voir les deux » (A.).

En lisant ces extraits, on voit bien à quel point ils ont mis en priorité le temps qu'ils passent avec leur amie et leur enfant. Un seul père semble se reprocher de ne pas avoir toujours fait au mieux : « je devais être partout pis j'y consacrais du temps mais peut-être pas, pas... comme il le fallait ! Ça c'est vrai ! Bon moi j'étais là, c'est le plus important pour moi, c'est que ma présence est... il sait quand même qui je suis ! » (C.). Prise dans l'entretien, je n'ai pas pensé à demander comment il s'y serait pris pour faire mieux. En effet, il dit quand même avoir vu son enfant tous les jours : « 7/7 jours on se voyait » (C.).

De ce qu'ils disent, on peut comprendre que pour construire un lien avec l'enfant, pour pouvoir satisfaire leur idéal de père, les témoins ne lésinent pas sur la quantité de temps et d'énergie qu'ils investissent pour voir leur enfant malgré le placement : « on n'a pas le choix dans le sens, du moment qu'on veut un enfant euh, on est obligé de faire le maximum pour lui ! » (C.). Ils y mettent une telle énergie que je fais l'hypothèse qu'ils gommement du mieux qu'ils peuvent les restrictions liées au placement, comme pour vivre une vie « normale »¹⁵².

Lors de l'annonce du placement, un père avait peur qu'on lui prenne son enfant, parce qu'il ne comprenait pas ce qui se passait ; il s'est donc investi au maximum, de peur de perdre sa place : « je dois tout faire pour que mon enfant ne parte pas, j'avais peur de perdre mon enfant. C'était vraiment, je peux dire, le moment que je ne vais pas oublier. J'étais affronté à la loi, je savais pas comment ça allait finir, j'avais jamais vécu dans ma vie. Qu'est-ce qui se passe ? Je veux voir s'ils ont vraiment la force de me prendre mon enfant. » (B.).

L'accès au foyer...

Pour vivre leur parentalité, les pères ont besoin de contact avec leur enfant, comme le décrit Pénigaud¹⁵³ au sujet de la parentalité à distance. Les foyers ne donnent pas tous les mêmes possibilités d'accès. Un père n'avait carrément pas accès au foyer : « J'allais la voir mais je pouvais pas rentrer dans l'enceinte. Interdiction, pas d'homme » (A.), mais il

152 La définition donnée pour ce travail à la notion de normalité est donnée en début de chapitre.

153 Voir chapitre 3.3.1 sur la parentalité à distance.

PENIGAUD Catherine, *op.cit.*, p. 74.

pouvait s'occuper de son enfant à la crèche de l'établissement. Un autre avait le droit de pénétrer dans les locaux du foyer deux matins par semaine : « tous les mardis-jeudis, j'allais le nourrir et le laver ! Au foyer. » (C.). Mais le reste du temps, il n'a pas le droit d'y aller : « exactement, j'avais pas le droit d'être là. Si je venais le week-end pour rendre visite j'avais pas le droit de, de rentrer dans le bâtiment, c'est elle qui devait sortir. » (C.).

Le dernier n'avait normalement pas accès à l'établissement, mais il a insisté jusqu'à obtenir une exception : « Au foyer [mère-enfant], les hommes n'entrent pas mais moi j'entrais hein ! Je veux voir mon enfant ! C'est tout, y a personne qui rentre là-bas, j'ai dit « je veux voir mon enfant tous les jours ! ». » (B.), la directrice ayant estimé que dans ce cas, le père avait le droit d'avoir sa place : « Mme [X] (directrice du foyer) elle a dit « ben c'est un papa collant, exigeant ; on lui trouve une place ». ». (B.) Dans ce cas, le système s'est montré assez souple pour s'adapter. Toutefois, ce n'était pas des visites du même style que C., puisque c'était juste le temps d'aider sa partenaire à se préparer et à préparer l'enfant : « C'était pas une visite, juste 15-20 minutes, s'ils sont pas prêts, donner un coup de main. » (B.).

Toutefois, le placement mère-enfant s'étant avéré non adapté dans ce cas-là et l'accueil mère-enfant n'étant pas prévu pour accompagner la famille globalement, le placement s'est arrêté au bout de trois semaines. L'enfant a été mis en foyer pour enfants : « Quand ils ont compris qu'elle n'arrivait pas, voilà, ils ont dit « voilà, on doit vraiment donner l'enfant entre les mains des éducatrices ». » (B.). Là-bas, les horaires de visites étaient très avantageux pour le père qui a pu pratiquement faire partie de la vie de son enfant, du moins en journée : « de 8h00 à 12h00, puis de 16h00 à 18h00 » (B.).

Ces limitations d'accès physique sont vécues comme une barrière : « pas accès à 100% à l'enfant et à la mère » (A.), « y avait une barrière, une porte blindée » (A.) ou comme une restriction de la vie privée : « c'est au niveau de la vie privée je veux dire, on les voit 2 à 3 fois par semaine... » (C.). Le simple fait que le foyer se présente à eux comme lieu interdisant l'accès aux hommes ne semble pas facile à accepter. On le voit bien dans les extraits cités ci-dessus.

Cette exclusion de fait, souvent en raison de mélange de populations et de présence de femmes pour des situations de violence conjugale n'est pas facile à vivre pour les pères présents, impliqués et souhaitant vraiment prendre leur place : « Je pouvais pas rentrer dans le foyer vu qu'y avait un mélange de victimes et de mère-enfant. » (A.).

Passer du temps ensemble : à l'extérieur du foyer..

Pour compenser ces limitations d'accès, les couples se voient le plus possible en dehors, ils profitent à fond, mais doivent tenir compte des limites dues aux règles du foyer : « les deux devaient être avant 22h30 au foyer, donc jusqu'à la fin on restait en bas. » (A.) et « parce que même elle, euh, pour venir me voir euh, c'était le gros bordel hein ! » (C.).

Dans un cas, il faut tenir compte des horaires de travail du père : « Donc entre 15h30 et 22h30 quand j'étais du matin ; sinon quand j'étais du soir, on se voyait pas pendant 3 jours ou les week-ends ». Ce père perd le moins de temps possible, il part directement après le

travail : « je rentrais à la maison, je posais l'uniforme et pis je partais les voir » (A.) et passe tout son temps libre en famille : « tout le temps fourré à être les 3 ensemble » (A.).

Ce n'était pas toujours possible ou idéal, par exemple, ce père ne pouvait pas passer n'importe quand à l'improviste : « si je débarquais comme ça, elle devait elle sortir, elle avait 5 minutes au pire pour fumer une clope ! Pis après elle devait être là parce qu'y avait personne qui veillait sur le petit donc euh, le, le petit truc là (il cherche le mot pour baby phone) » (C.). Dans ce cas, ils profitaient alors des week-ends, où les contraintes du foyer sont suspendues : « le week-end on avait un peu plus de marge, parce que le foyer il est inactif entre guillemets. » (C.).

Du temps ensemble, à la maison...

Dans un cas, la mère a aussi porté cette responsabilité des temps passés ensemble en se déplaçant elle-même : « elle faisait qu'on se déplaçait les deux, donc elle venait jusqu'à [nom du village], et puis euh, moi je me déplaçais pour qu'on aille à un endroit ou des fois on allait un moment à la maison, ça dépendait en fait, plutôt dehors qu'à la maison ».

Dans la situation ci-dessus, on comprend que la mère et l'enfant se déplacent parfois au domicile du père pendant ses heures de sorties. Pour un autre, il a fallu se battre pour obtenir des week-ends à la maison : « J'ai dû me battre pour obtenir des week-ends à la maison, j'ai dû moi montrer patte blanche en trouvant un appartement, où ils allaient dormir, ... après y a plus eu de problèmes, y sont venus voir, ils ont vu « ah ouais, c'est super, c'est bien ». Ok. C'était une visite, c'était vendu. » (A.). Ces temps de vie en commun, lors de ces week-ends de visite, ont un grand impact sur ce père et son sentiment d'avoir une place auprès de son fils, puisque ça lui a permis de se sentir vraiment père : « je crois quand il a passé sa première nuit chez moi, en avril (2010) » (A.). Un autre père raconte qu'il voyait sa femme et son enfant tous les jours, mais en dehors du foyer. Il allait les chercher au foyer, puis ils se promenaient et souvent, se rendaient à la maison : « C'est moi qui devais me déplacer pour venir la prendre, elle venait en visite à la maison. » (B.). Si bien que pendant le placement mère-enfant, ils pouvaient passer un temps tous les jours dans leur appartement. Par ailleurs, ils passaient tous leurs week-ends à la maison ensemble : « Je pouvais le prendre à la maison du vendredi soir au dimanche soir, j'avais ce privilège-là. » (B.)

On peut constater une différence entre les pères qui ont accordé aux temps à domicile une importance capitale et l'autre qui, finalement, préférait encore voir sa famille dehors.

1.3 Pratique d'une parentalité partielle

Dans ce sous-chapitre, on touche à l'axe de la pratique de la parentalité décrit par Houzel¹⁵⁴. Il s'agit principalement des actes concrets de soins, de présence, de garde de l'enfant, d'éducation et de socialisation. J'ai pris la liberté d'y ajouter l'axe du soutien à la mère, comme faisant partie de cette pratique. En effet, je me suis basée pour cela sur la

154 Voir chapitre 3.2 de la partie théorique sur les axes de la parentalité selon Houzel.
HOUZEL Didier, *op.cit.*

définition du rôle du père. Plusieurs auteurs¹⁵⁵ insistent sur le fait que le père est là aussi pour soutenir la mère, lui permettre d'être femme.

Des actes de soin...

Si les temps passés à la maison en famille ne semblent pas courants, et dans un cas, pas faciles d'accès bien que souhaités, les pères interrogés compensent par les gestes et les actes de « paternage ». Dans ce chapitre, j'entends par actes de soin tout ce qui touche au change, au biberon et autres repas, au bain. Un des intérêts de cette recherche était de voir, concrètement, quels sont les soins et les activités que les pères font avec leur enfant.

Certains gestes comme le change, les biberons ou le bain sont pratiqués régulièrement. Dans un seul cas, c'est le foyer qui garantit un accès au père auprès de l'enfant, même s'il est limité par les horaires de visites et les interdictions d'accès : « je le faisais rigoler, (en disant cela, il joue avec son fils) eh pis euh, je m'en occupais, je le changeais, je le baignais, je le nourrissais quoi fallait d'abord le nourrir pis après » (C.). Dans deux autres cas, le père profitait des temps à la maison pour tous ces gestes : « [changes, biberons], ce genre de choses, la seule chose que je faisais pas, c'est l'allaitement ». Il précise que cela se faisait le week-end et non au foyer : « je donnais le bain que chez moi ou si je voulais, le change et les biberons aussi comme un papa lambda durant les week-ends ! »¹⁵⁶ (A.).

On pourrait être tenté de tirer un parallèle entre l'accès autorisé au foyer et l'importance des temps passés à la maison. En effet, le père qui préfère les promenades extérieures est celui qui a le droit de s'occuper de son enfant au foyer, deux fois par semaine.

En raison des limitations évoquées plus haut, il s'agit bien d'une parentalité partielle. Lorsqu'enfin, son enfant dort chez lui pour le premier week-end, A. l'exprime très bien : « là j'ai pu jouer mon rôle de père, la relayer, faire les biberons, ce genre de choses ». En expérimentant ainsi la vie à la maison, il est fort probable que le plaisir qui en découle devienne une motivation supplémentaire pour tenir jusqu'à la fin du placement.

Sur les trois témoins interrogés, pas un n'estime que ces tâches incombent à la mère uniquement. Je ne sais pas si c'est le placement qui leur fait prendre conscience de l'importance de leur présence, ou si c'est parce qu'ils sont conscients du rôle qu'ils ont à jouer qu'ils sont présents. Deux pères s'étaient promis de faire de leur mieux, un pour faire mieux que son père et être présent pour son enfant, l'autre en prenant exemple sur l'investissement de son propre père : « j'essaie d'être le plus souvent présent (réponse à la question : quelle est l'influence de votre père?) » (A.). Le dernier fait du mieux qu'il peut selon son instinct : « comme j'ai pas de base, j'euh, je suis mon instinct. Je, je regarde qu'il aille bien et pis de comprendre surtout euh... quand y a quelque chose qui va pas ! » (C.).

155 Voir chapitre 2.4 de la partie théorique « A quoi sert le père », en particulier : GAUTHIER Yvon, *op.cit.*, p.47.

JULIEN Philippe, *op.cit.*, p. 124 et p.128.

156 Complément d'information donné par courriel le 13 novembre 2011.

Et des activités...

En analysant les données, j'ai repéré deux genres différents d'investissement avec l'enfant : les actes de soin, définis ci-dessus, et les activités, composées de balades et de moments de jeu.

Au sujet des balades, les trois pères n'en faisaient pas pendant les temps officiels du foyer, mais pendant les temps de visites extérieures : « de toute façon on se voyait ouais la journée... de 14h à 16h (en dehors du foyer) » (C.), « au parc, quand j'allais le chercher à la crèche, en balade,... » (A.). Les balades sont très fréquentes, puisqu'elles sont le moyen le plus simple de se voir librement.

Les temps de jeu sont très peu décrits et évoqués : « je le faisais rigoler » (C.). En revanche, chez les trois pères, j'ai pu observer la dimension du jeu. Pendant l'entretien, ils se sont tous trois adressés à leur enfant, ont joué avec lui, lui ont demandé son avis.

Soutenir la mère, un autre pan de la paternité...

Les pères interrogés considèrent que leur tâche doit être différente de celle de la mère, ils se voient en complément : « L'homme doit vraiment accompagner sa femme ou sa conjointe dans cette démarche, mais ce n'est pas facile » (B.). Au sujet de la répartition des tâches, un autre père prend le même positionnement : « on a chacun notre rôle dans la vie » (A.).

Dans les faits, c'est bien ce qu'ils font, ils soutiennent, ils sont présents le plus possible pour elle, ils soulagent et réconfortent : « (je lui ai amené) ben euh ma présence et pis le fait euh qu'on n'a pas eu d'enfant pour rien parce que je suis là ! » (C.), « Le plus que je puisse la soulager, ma présence, pour être auprès d'elle et que je puisse la réconforter, parce que c'était pas tout le temps la joie et la bonne humeur au foyer, l'écoute... » (A.), « (à sa femme), un soutien moral, psychologique » (B.).

Leur présence est importante auprès de la mère. Voilà comment un père explique son utilité : « Parce que la mère est déstabilisée, pis euh, c'est nouveau pour elle, en plus c'était aussi ses premiers donc euh, on sait jamais j'veux dire, c'est c'est c'est tout nouveau dans la vie d'être maman hein ! » (C.). En l'occurrence, il explique en quoi son absence lors de la naissance de ses premiers enfants était une erreur. Cette précédente expérience explique aussi en quoi il était particulièrement présent pour sa partenaire actuelle.

Non seulement les pères interrogés soutiennent leur partenaire, mais en plus, ils jouent un rôle de médiateur, d'aide à l'acceptation par la femme du placement : « moi j'arrivais quand même à digérer ce placement, elle, elle arrivait pas. » (B.), « parce que même elle, je sais que si je serais pas là elle aurait jamais supporté tout ça ! Ça c'est sûr, elle aurait déjà craqué depuis longtemps ! » (C.), un autre père apporte à la mère la sagesse : « la sagesse » (A.). Je ne lui ai pas demandé ce qu'il entendait par sagesse, mais je suppose que ça va dans la même lignée que les deux autres.

Dans un cas, ça va même un peu plus loin, le père comprenant plus facilement ce qu'il se

passé ou étant peut-être capable d'y mettre plus facilement du sens : « moi j'avais ce réflexe de comprendre les choses plus vite qu'elle donc euh. Elle, elle pleurait au départ, moi je dis rien, c'est pour l'enfant. Voilà, je voulais pas rentrer dans la même cadence qu'elle. » (B.). Il modère en restant calme.

En conclusion, le père soutient la femme, mère de son enfant, dans son entrée en maternité. Mais en plus, lors d'un placement mère-enfant, quand il lui est possible d'être présent et de soutenir sa partenaire, il peut aussi devenir un soutien pour l'équipe éducative en modérant les réactions et les émotions difficiles vécues par la mère.

En commençant ce travail, j'avais renoncé à formuler des hypothèses, parce que les travaux sur le père lors des placements mère-enfant sont plutôt rares. Je ne pouvais donc pas décemment me fier à quelque hypothèse fondée que ce soit. Pourtant, je ne m'attendais certainement pas à découvrir à quel point mes témoins me parleraient tous du soutien qu'ils ont apporté à leur compagne. Bien sûr, c'est aussi lié à ce que j'ai expliqué dans la partie méthodologique : nous avons affaire à des pères bénéficiant d'un certain nombre de ressources et de motivations. Cela fera l'objet du dernier chapitre. D'abord, je vais montrer comment les pères tirent profit du placement malgré un certain nombre d'inconvénients.

2 Malgré les inconvénients, profiter de la structure

On ne peut pas dire que vivre un placement, quel qu'il soit, soit une situation enviable. Et pourtant, les pères interrogés ont décrit des avantages.

Je vais donc développer ces constats afin de mieux les saisir. Tout d'abord, je vais exposer ici comment les pères conçoivent le placement.

2.1 Définition du placement par les pères

Comment ils définissent le placement...

Pendant l'entretien, les témoins ont donné leur définition du placement. Cela donne des indications intéressantes sur le sens qu'ils ont donné à leur expérience du placement ainsi que sur ce qu'ils ont compris de la protection de l'enfance.

Deux des trois témoins ont déjà une expérience de foyer. L'un des deux en garde même une bonne impression. Grâce à cette expérience, pour lui, a priori, le placement est neutre : « j'ai une bonne expérience du foyer, je me disais, c'est pas forcément un mal, mais pas forcément un bien non plus ! » (A.).

Le placement, c'est une mesure d'accompagnement : un des pères a très bien saisi ce qu'est un placement, à quoi il sert. Il m'a pratiquement expliqué tout ce que j'ai exposé à ce sujet dans la partie théorique. En voici un extrait : « Mais le placement en gros, c'est une mesure d'accompagnement, des parents, c'est accompagner les parents, et, et leur enfant, à ... à retrouver une vie, disons, normale ! Modeste. » (B.). Il a une vision très

positive du placement, proche de celle relayée par les professionnels : « Quand ils trouvent que vous pouvez voler de vos propres ailes, ils vous laissent hein, c'est la définition pour moi » (B.).

Enfin, le dernier est plus sceptique. Il a aussi une expérience des foyers. Il pense que le système de protection de la jeunesse passe à côté de certaines situations : « Les personnes qui n'ont pas ce genre de recours au foyer, avec le cadre qu'elle a en ce moment, et bien ils se font peut-être autant maltraités que n'importe quel autre gamin, mais on voit rien, parce que voilà » (C.).

Les raisons du placement...

Principalement, le placement est indiqué pour s'assurer que les parents peuvent s'occuper de l'enfant. Dans les trois situations, il y a un aspect d'évaluation des aptitudes des parents : « Ils voulaient aussi voir comment on était aptes à être parents, (...) » (A.), « On a dû montrer qu'on était apte, qu'on était capable d'assumer un enfant ! » (B.), « de voir si elle pouvait s'en sortir, si euh, elle était à l'écoute de son petit, si euh, elle savait bien s'en occuper euh, si c'était pas la mère qui allait se fumer des clopes pis se bourrer la gueule, pis laisser son gamin dans.., tout ça. » (C.).

Dans chacune des situations explorées, les raisons sont différentes. Toutefois, par deux fois, la raison est liée à un aspect physique, soit l'âge ou la santé : « (...), vu que la maman était jeune » (A.). et « à cause de l'état de santé de ma femme » (B.).

Dans les trois cas, il y a des raisons liées au manque de soutien ou de présence de l'entourage : « comme elle a un tuteur, et pis que, pis qu'entre guillemets à part ses parents il y a personne derrière, euh, ils voulaient pas qu'une fois de plus un gamin n'ait pas de structure. Que ce soit du n'importe quoi en gros. » (C.) et « des raisons familiales (la famille de la mère n'est pas en Suisse) » (B.). L'amie d'A. était en foyer avant la naissance de son enfant, donc les grands-parents ne sont pas non plus considérés comme ressource du point de vue des professionnels.

Les pères interrogés estiment que le but principal est de mettre l'enfant au centre : « on veut juste mettre au centre l'intérêt de l'enfant, c'est ça l'objectif » (B.) et cela permet de se comprendre mieux avec les professionnels impliqués : « il a compris que, que lui comme moi on n'était pas là pour foutre le bordel mais juste pour l'éducation et le bien-être de mon fils. » (C.).

Dans deux cas sur les trois, la raison du placement est clairement plus liée à la situation de la maman : « le service [protection de la jeunesse] voulait être sûr que l'enfant et la mère soient dans un lieu sain, qu'ils soient en sécurité » (A.) et « on m'a dit clairement : « le placement c'est pas pour toi. C'est pour, à cause, en raison de ta femme. » ». (B.). Dans la troisième situation, le père est aussi l'objet des observations : « Ils faisaient des rapports pour dire que j'étais là, que je me suis occupé du petit... » (C.).

Afin d'y parvenir, dans les trois situations, les équipes éducatives ont tenu des séances de réseaux, écrit des rapports et fait des observations : « ils ont beaucoup étudié les

interactions (mère-enfant), fait des rapports, des séances de réseau,... » (A.).

2.2 Ce qu'ils pensent du placement

Avant tout, une expérience difficile...

Avant d'étudier les avantages, il me semble important de faire le point sur les inconvénients que les pères décrivent du placement mère-enfant tel qu'ils l'ont vécu.

Les trois pères ont cité des inconvénients et des avantages suite à leur expérience, même si les côtés positifs n'étaient pas forcément évidents à formuler. Un des pères vante le placement, mais surtout celui de son enfant au foyer pour enfants. Il a été plus prudent avec l'accueil mère-enfant puisque les pères n'avaient pas accès et qu'il reconnaît que le c'était plus difficile à accepter au début, en particulier à la sortie de la maternité.

Malgré un discours le plus posé possible, on sent encore l'émotion dans les propos des trois pères. C'est plus marqué encore chez les deux hommes qui sont encore assez fâchés, voire révoltés de ce qu'ils ont eu à vivre. J'ai très peu d'extraits pour illustrer cela, car ce sont surtout les gestes et le ton de la voix qui expriment cette souffrance et cette frustration. Dans un cas, à la fin de l'entretien, dès que j'ai éteint l'enregistreur, le père a exprimé une franche colère. Je n'ai pas écrit ni enregistré le contenu de ce qu'il disait par respect.

Le père qui a le plus démontré sa colère est aussi celui qui a le plus parlé de tout ce qui l'a touché dans son intimité, soit les sentiments d'intrusion, d'agression ainsi que les atteintes à la liberté : « Ils rentrent trop vite dans le cadre, ils sont trop vite agressifs sans savoir ! » (C.), « intrusif ? - Oui ! Quand même au début » (C.), au sujet du soutien : « mais, presque trop je dirais, parce qu'après ça devient même plus un soutien mais de l'agression ! » (C.). Il est difficile de savoir si les deux autres pères ont aussi ressenti cela, parce que je pense qu'il n'est pas facile pour eux d'en parler. Par contre, ils expriment aussi, à leur manière, ce que ça leur a fait d'être séparés de la mère et de l'enfant. Les émotions fortes sont traduites par un long silence dans un cas : « difficilement (silence). Même encore maintenant, en y pensant, gorge serrée (sourir). » (A.) et par un aveu de révolte¹⁵⁷ « quand on doit dire coucou, au revoir, là... ... moi je ne voulais pas le manifester mais ça me révoltait à chaque fois ! » (B.).

Pour les atteintes à la liberté, C. l'exprime de manière très percutante par rapport à l'impossibilité, selon lui, pour la mère, de faire autrement que la manière prescrite par les éducatrices : « donc elle doit suivre ce qu'on lui dit de suivre en gros. Si elle fait le contraire on lui retire le gamin ! » (C.).

Le constat de ce père est aussi en lien avec les dimensions des normes et du contrôle social¹⁵⁸. Cet aspect revient aussi, de manière carrément explicite, dans cet autre extrait,

157 Afin d'être honnête, je me dois ici de signaler que ce père parle ici des moments où il devait quitter son fils du foyer pour enfants.

158 Voir le chapitre 1.3.2 de la partie théorique « Quelques enjeux de la protection de l'enfance » sur *Les normes et le contrôle social*.

au sujet de l'utilité du placement : « à fliquer, à surveiller, à contrôler... » (A.). Ce contrôle est ressenti fortement. Les pères perdent une partie de leur pouvoir de père. C'est probablement en raison du contrôle en lien avec une certaine perte de liberté que les pères peuvent ressentir cette révolte et cette colère : « c'est pas facile de dire que y a d'autres gens qui manipulent euh ton propre cadre quoi ! » (C.) et « ça va vraiment à l'encontre de ce que tu veux ; à l'encontre de ta volonté, de tes sentiments. » (B.).

Difficultés d'accès et risques liés au placement

En analysant les réponses, j'ai découvert plusieurs risques, c'est-à-dire des conséquences négatives qui peuvent être engendrées par le placement. J'ai pu noter les risques liés à la parentalité à distance, le risque d'effet inverse avec pour effet le désinvestissement du père ainsi que le risque lié au mélange des populations,

Le problème d'accès est l'aspect négatif le plus cité : « c'est un foyer où les, les hommes n'ont pas accès ! » (B.), « pas accès à 100% à l'enfant et à la mère » (A.). C'est vécu comme une barrière : « une barrière sur le fait que je voyais pas ce qui se passait aux repas, aux moments de nuit, du réveil du matin » (A.), surtout si le père n'a aucun droit de mettre les pieds au foyer ou si les heures de sortie de la mère sont très limitées : « Voilà, elle était 24h/24 là-bas quoi ! Elle pouvait sortir quoi, 2h par jour » (C.). Non seulement, le placement restreint les heures passées avec l'enfant, mais en plus, il y a la dimension des déplacements qui accentuent encore la distance. Quand on a son enfant et son amie en foyer à l'autre bout de la ville ou du canton, ça coûte en temps et en argent, les trajets prenant du temps et ayant un coût financier : « aux déplacements, j'avais facilement 45 à 50 minutes de trajets de bus, entre l'éloignement » (A.), « toutes ces courses (déplacements) » (C.). La difficulté d'accès est l'inconvénient le plus cité, mais aussi le plus logique en lien avec la thématique. Ainsi, on aurait pu facilement penser, a priori, que cette difficulté d'accès serait un problème pour les pères.

C'est un risque dans le sens où la distance peut provoquer des difficultés dans la relation parent-enfant. Pénigaud¹⁵⁹ en a décrit trois aspects cités dans la partie théorique : manque d'épaisseur de la relation, peu de réalité dans la relation et peur de perdre sa place de parent. Cet extrait illustre assez bien cela, puisqu'il dit clairement passer à côté, rater certains aspects du développement de son enfant : « tous les premiers pas, les premiers jours, les premiers mois, où j'étais pas forcément là où il découvrirait lui certaines choses ! » (A.). Même si ces moments perdus n'ont été explicités qu'une fois de manière aussi claire, je peux émettre l'hypothèse que cela a été valable pour les trois, au moins partiellement. Les trois aspects cités par Pénigaud sont concernés : en n'étant pas là, il ne peut pas connaître son enfant dans sa manière de se développer (épaisseur de la relation), il peut imaginer comment ça s'est passé, mais ne pas pouvoir s'ajuster aux besoins de l'enfant (peu de réalité dans la relation) : « Sur ces choses-là (repas, nuit), les premières fois qu'il était à la maison, je flippais dès qu'il pleurait » (A.), et enfin il peut avoir l'impression qu'on lui prend son enfant ou que cela risque d'arriver (peur de perdre sa place) : « Mais c'est eux qui peuvent nous retirer le gamin, euh, aussi vite qu'on l'a eu ! » (C.). Comme le précise un autre père, dans ce système, on sait quand ça commence mais pas quand ça

159 PENIGNAUD, Catherine, *op.cit.*, p. 73.

se termine : « Quand tu rentres, tu sais pas quand tu ressors de là. Il faut que la justice de paix lève la mesure. » (B.).

En fait, le risque de se faire retirer l'enfant peut même être une conséquence liée aux aspects de la parentalité partielle. Le parent ne peut pas construire de relation concrète avec son enfant, il se désinvestit peu à peu, ce qui augmente le risque qu'il en perde la garde. C'est un effet assez gênant, puisque c'est l'inverse de ce qui est recherché par les éducateurs. Dans le cas du père, plus encore que pour la mère, il se peut, avec des individus ayant moins de force et de volonté que nos témoins, que la conséquence liée soit le désinvestissement, et que le père ne s'inquiète simplement plus de l'enfant. Un des papas a d'ailleurs vécu quelquefois des effets de démobilisation : « ouais qu'ils soient moins sur les griffes, là, toujours essayer de tout contrôler, laisser un peu voir ce que ça donne. [...]. La liberté, parce qu'à force de nous étouffer, eh ben euh, moi je deviens taré pis j'abandonnerais plus la situation que de vouloir en progresser ! Je veux dire, si on me tire tout le temps dans les pattes euh, à force tu restes coucher et tu te lèves plus ! » (C.). Ce que décrit ce père ressemble beaucoup à un début d'impuissance apprise, notion de psychologie, désignant un état proche de la dépression quand le sujet apprend, par expérience, qu'il ne sert pas d'agir sur son environnement parce que ça ne change rien¹⁶⁰.

Enfin, un père exprime de l'inquiétude face au mélange des populations dans certains foyers. Son amie était avec des victimes de violences conjugales et il estime que ça comporte un certain risque : « il faut séparer vraiment cette histoire de population, y a les mères-enfants qui sont là-bas parce qu'elles ont pas d'autres moyens d'être en sécurité vis-à-vis de leur compagnon et puis les mères-enfants qui sont placées là-bas, pas forcément parce qu'elles le veulent mais parce qu'il y a une décision qui a été rendue [...] c'est ce qui m'a fait peur au foyer, c'est que c'était un risque... » (A.).

Les avantages, s'il y en a...

Il y a les avantages reconnus et ceux qui ne sont pas reconnus comme tels. Certains ont été cités dans d'autres réponses que la question explicite sur les avantages. Les points positifs sont plus souvent cités dans d'autres contextes, de manière indirecte.

A la question « quels sont les avantages du placement ? », un des pères répond : « y a pas grand chose comme avantage » (A.). Lui-même en a pourtant cité quatre à d'autres moments de l'entretien. Un autre répond qu'au moins, en cas de problème, il y a quelqu'un, puis se dépêche de citer un inconvénient, comme pour atténuer l'impression positive que ça pourrait donner.

Par rapport au bien de l'enfant, deux pères trouvent des aspects positifs au placement : « à voir que bébé grandissait bien, se développait bien » (A.), le père se sent impliqué et engagé à long terme « ça donnait encore envie de faire mieux, et cette envie est restée pour faire mieux pour que cet enfant soit bien ! » (B.).

Le bien de la mère est évoqué deux fois : « c'est une aide pour comprendre ses tâches

160 COTTRAUX, Jean, *Place des psychothérapies contemporaines dans le placement de la dépression*, Rueil-Malmaison, 2^e édition, Doin éditeurs, 2006, p.37-39.

envers son enfant, être une maman responsable. » (B). Un autre père trouve aussi bien que le foyer ait aidé son amie : « c'était une aide pour elle ! Parce que se trouver toute seule, sans aide » (C.) en lui mettant à disposition des références et un cadre : « parce que ça aide en tout cas la mère à avoir euh des points de base, donc entre guillemets un cadre ». Cette aide précieuse a un prix, celui de l'intrusion et de la limite de liberté, comme je l'ai déjà développé dans le chapitre « Avant tout, une expérience difficile... ».

Plusieurs effets positifs du placement ont été cités. L'un est reconnu à l'unanimité : la qualité des moments avec le bébé : « grâce à la structure j'étais plus présent » (C.), il n'y a pas la tentation d'être absorbé par autre chose alors que l'enfant est là : « Les fois où je pouvais le voir, ben j'étais à 100% voire à 200% présent pour lui, au lieu qu'on soit à la maison et que je sois planté derrière l'ordinateur et que l'enfant soit derrière à jouer par terre ! » (A.), « c'est une structure, donc on sait qu'à telle et telle heure, faut s'occuper du petit... » (C.). En quelque sorte, ce qui est rare étant précieux, les pères interrogés privés d'une vie commune avec leur enfant compensent par la qualité de présence.

B. le dit aussi en ajoutant à ce constat l'effet du contrôle sur lui : « c'est vrai, ça a renforcé les liens, parce que... y a les gens qui... y avait un contrôle ! Hein, tu vois, quand y a déjà un système de contrôle, faut bien faire les choses, hein ! » (B.). La présence des éducateurs a une influence positive sur la relation père-enfant : « c'était plus facile de s'occuper de lui ! Dans le sens euh, c'est une vraie motivation de savoir que... les gens y sont là donc euh, on trouve. (silence) » (C.).

Dans deux situations, au-delà de cet investissement redoublé lors des moments de présence, il y a aussi l'avantage de pouvoir rassurer les professionnels en leur permettant de veiller à ce que tout se passe bien, tout en évitant d'y sacrifier l'attachement mère-enfant. C'est le principe du moindre mal : « on s'est battu avec l'avocate pour qu'ils puissent intégrer [foyer mère-enfant], parce que nous on avait peur d'autre chose... » (A.), en acceptant le foyer mère-enfant, contraint par le risque de placement de l'enfant sans la maman, les couples gardent un contrôle sur l'enfant, une plus grande marge de manœuvre en évitant les effets négatifs de la parentalité à distance, au moins pour la maman : « c'était ça aussi, soit la mère était avec le fils, avec son fils, ou alors il restait là-bas, et pis nous tous les jours on devait monter pour le voir... ça aurait été plus long, et aussi plus difficile au niveau de l'émotion parce que t'es pas là, euh pour le surveiller » (C.). Cet avantage est partagé par B., tel que développé ci-dessous.

B. voit surtout les avantages du placement : « Mais quand tu connais, tu sais comment ça fonctionne et tu connais les normes de placement, tu verras que c'est avantageux » (B.). Je pense que ça vient du fait qu'il sait que sa femme ne peut pas prendre en charge son bébé. Dans ce cas, le placement mère-enfant a permis de déterminer assez rapidement les besoins de la famille et de préparer un placement au foyer pour enfants qui soit compris et utilisé à bon escient par le couple. D'ailleurs il est le seul témoin à avoir vécu les deux sortes de placement : l'enfant seul et l'accueil mère-enfant. Comme avantage du foyer mère-enfant, il ajoute donc le bénéfice de savoir que l'enfant est avec la mère, ainsi, les séparations du soir sont moins pénibles à l'accueil mère-enfant qu'au foyer pour enfant : « Quand je revenais du foyer [mère-enfant], je sais que mon enfant est avec sa mère, c'est bien, c'est une garantie à 50%, (...) » (B.).

Ici, les témoignages confirment l'hypothèse posée dans la partie théorique au sujet de l'aide contrainte : les mères acceptent librement l'accompagnement en foyer mère-enfant, mais en fait, elles l'acceptent par crainte d'un retrait de garde complet. Au moment où on leur annonce le placement mère-enfant, ce couple réagit en acceptant de lui-même le placement mais en sachant très bien que le juge prendrait la décision à leur place s'ils résistent : « Aucun de nous était d'accord. « Si vous ne faites pas ça, c'est le juge de paix qui prendra une décision. ». » (B.).

Lors d'une discussion avec Mme Isenring¹⁶¹, directrice de l'Accueil Educatif Mère-Enfant de la Fondation *La Pouponnière et l'Abri*, en août 2009, elle m'avait dit que souvent, la mère en couple choisit de vivre avec le père de l'enfant plutôt qu'avec l'enfant. J'ai été étonnée, tant il me semble pourtant qu'une mère devrait privilégier son lien avec l'enfant. L'hypothèse que je peux faire ici, en rapport avec ces pères qui sont présents et s'occupent de leur famille, c'est qu'ils ont compris l'importance pour l'enfant d'être avec la mère et ont soutenu cette option. Les mères qui se sentent en lien suffisamment fort avec le père pour ne pas craindre son abandon pourraient alors plus facilement accepter le placement et faire équipe avec le père dans le but de ressortir avec l'enfant pour mieux le rejoindre ensuite.

Etonnamment, le père le plus en colère contre ce qu'il a vécu, est aussi celui qui reconnaît que le foyer lui a aussi fait du bien, qu'il a été accompagné : « dans un sens ça m'a mis euh mieux les pieds dans le bain. Au lieu d'être jeté à l'eau sec et ben c'est comme si on m'avait accompagné » (C.). Il est aussi conscient d'être lui-même objet de surveillance : « Ils faisaient des rapports pour dire que j'étais là, que je me suis occupé du petit... » (C.).

A. est peut-être celui qui est le moins convaincu des bénéfices du placement, il cherche des avantages : « au moins, y'avait d'autres enfants » (A.). C'est aussi une situation où, à part l'âge de la mère, toutes les conditions étaient réunies pour que ça se passe bien. Même les éducatrices, à la fin, ne comprennent plus les avantages du placement¹⁶².

Finalement, je trouve que C. résume assez bien le constat : « mine de rien ils ont arrangé certaines situations ! » (C.). Les pères n'ont à la base pas toujours envie de le reconnaître, mais le placement a eu, du moins dans leur situation, des impacts positifs, d'où le titre « malgré les inconvénients, profiter de la structure ». Une de leur réussite est d'avoir su tirer profit au lieu de rester uniquement dans la résistance, sans pour autant tout accepter.

3 Ressources, motivations et stratégies

Dans les chapitres précédents, il semble que les trois témoins, malgré le placement, se construisent une identité de père de manière presque semblable à ceux qui vivent avec leur enfant, que le placement n'est pas une expérience facile, mais que malgré tout, ils s'occupent de leur enfant de la manière la plus engagée possible. Il apparaît aussi que le placement est difficile à vivre et que les émotions liées sont principalement négatives,

161 Ayant effectué un stage d'une semaine pour découvrir le fonctionnement de l'Accueil Educatif Mères-Enfants dans le cadre de mon travail en soutien aux parents de moins de 25 ans dans le canton de Vaud, j'avais discuté spontanément avec directrice des situations accueillies et des constats qu'elle pouvait en tirer.

162 Cette information est traitée dans le chapitre sur les stratégies, plus loin dans l'analyse, « Stratégies d'adaptation ».

mais qu'ils arrivent à tirer quelques profits de cette situation.

Etant donné que ces trois pères s'en sortent très bien, comparativement à d'autres pères qui ne sont justement pas présents, il semble tout à fait judicieux de s'intéresser aux ressources, motivations et stratégies qui leur permettent de supporter la souffrance engendrée par le placement et la dépasser. Peut-être que les conclusions tirées dans ce chapitre pourraient être utiles pour le travail social : comprendre les conditions dans lesquelles les pères sont présents et soutenant pour, peut-être, mieux accompagner ceux qui passeront par là à l'avenir.

3.1 De précieuses ressources

Dans ce chapitre, je vais présenter et développer les ressources des pères pour supporter le placement. Parmi elles, certaines sont clairement en lien avec la philosophie de vie. Il s'agit du projet de vie, de l'optimisme et de la vision du rôle du père.

Projet de vie

En raison de mon premier objectif de recherche sur la construction de l'identité, j'ai posé de nombreuses questions sur la manière dont les pères ont vécu leur chemin vers la paternité. Cela les a amenés à s'exprimer sur leur vision du monde et de leur propre vie.

A l'unanimité, les pères ont eu envie de devenir père depuis longtemps : « Depuis tout jeune, je me disais, à 30 ans, je voudrais un enfant, c'était un objectif » (B.), « de longue date ! » (A.) et enfin, un père y ajoute même la notion de transmission : « parce que tout simplement, je voulais m'occuper d'une autre personne, j'avais besoin d'une descendance ! » (C.).

La venue d'un enfant fait donc partie de leur projet de vie. Cela peut avoir une incidence sur leur implication et leur engagement.

Vision du rôle de père : un rôle à jouer

Par ailleurs, ces pères ont une idée assez précise de ce qu'est dans l'idéal leur rôle, de ce qu'ils veulent apporter à leurs enfants.

Ils pensent que le père a un rôle important à jouer auprès de leur enfant : « j'ai vraiment un grand rôle à jouer de toute façon » (B.), parfois aussi parce qu'ils veulent être le père qu'ils n'ont pas eu : « moi en tout cas je me suis toujours dit euh, que j'étais content d'avoir, hein quoi que j'aurais voulu avoir un père euh pour montrer des choses, pour avancer quoi ! » (C.) et « Comme ça, ils auront pas à me reprocher par rapport à moi ce que je reproche à mes parents, donc ça m'a servi à ne pas faire ce que moi je reproche à mes parents, à mon père. Parce que nous on a grandi, on était tout le temps avec notre maman. J'ai fait ça aussi dans cette philosophie-là. » (B.). Ils soutiennent que l'affection et la proximité sont importantes : « j'aimerais bien que je sois un papa très collant avec mes enfants » (B.), « J'essaie d'être souvent là pour lui. » (A.).

Vision du rôle du père : en complémentarité à la mère

Le père n'a pas le même rôle que la mère et peut être un soutien pour la maman de leur enfant : « L'homme doit vraiment accompagner sa femme ou sa conjointe dans cette démarche, mais ce n'est pas facile » (B.). Au sujet de l'utilité d'avoir deux parents, un des pères précise l'importance à ses yeux qu'il y ait deux modèles d'éducation : « qu'il ait un repère, y a pas toujours les mêmes choses qui sont autorisées (...) qu'il y ait deux sources d'éducation qui puissent l'aider à avancer dans la vie, qu'il ait deux repères. » (A.). Dans le même registre, un autre père ajoute l'aspect de la protection : « c'est déjà bien pour un enfant quand il est auprès de ses deux parents, ça rassure l'enfant. Une protection » (B.) Tous les pères évoquent l'importance de la complémentarité des deux parents pour l'enfant : « je veux dire euh, c'est pas le tout d'avoir une mère, je veux dire avec une mère on peut, on peut faire certaines choses qu'on peut pas faire avec le père. », le père apporte une autre dimension, un autre jeu : « ils vont s'amuser entre guillemets à se battre, j'en sais rien des trucs heu, d'homme, quoi je veux dire ! On s'amuse pas à se foutre sur la gueule avec sa mère quoi ! Mais c'est sûr qu'on peut pas s'amuser euh avec sa maman comme avec son père ! » (C.).

Le père, en situation de placement mère-enfant, peut aussi, d'après B., être utile pour calmer la maman : « Parce que y a des mamans si on place leur enfant et que le monsieur n'est pas là elles sont plus énervées je te dis » (B.).

Je peux constater que les pères interrogés énoncent des valeurs cohérentes avec ce qu'ils disent de ce qu'ils font. Ils donnent du sens à leurs actes, ils se savent utiles pour l'enfant et pour la mère.

De l'optimisme : « il y a bien une fin.... »...

Les pères interrogés sont des battants : ils ne se laissent pas facilement abattre et sont convaincus qu'il est utile de ne pas se laisser faire. Ils partent du principe que ce n'est pas définitif : « c'est que c'est pas définitif, y a bien une fin.... » (A.). D'ailleurs, l'issue positive du placement dans les trois cas aurait tendance à leur donner raison. Mais ça ne s'est pas fait sans effort ni obstacle.

Ainsi, un père se dit que tôt ou tard, ça va se terminer et l'enfant et la mère le rejoindront : « le fait qu'on allait bientôt être au bout, et qu'on aurait bientôt plus le service social sur le dos, et qu'on aurait notre vie à nous ! » (A.). de même que cet autre père : « Ce qui faisait du bien, on savait que ça allait finir. Les jours passent, l'enfant il grandit, et les jours passeront » (B.).

Le troisième père est un peu plus prudent sur l'issue du placement : « ouais mais de toute façon ils peuvent pas la garder indéfiniment ! Celui qu'ils peuvent garder c'est le petit ! » (C.).

Au fil des entretiens, j'ai été frappée d'entendre à chaque fois cette évocation de la fin, du but à atteindre, comme une évidence. Je trouve intéressant de voir que ces pères, qui semblent y croire dès le départ, ne mettent pas en doute l'issue positive. Conséquents, ils

font tout pour réussir. Mais d'un autre côté, il me semble, de par mon expérience professionnelle, que les gens qui ne connaissent du placement mère-enfant que les clichés sont souvent méfiants. Je suis donc surprise par l'optimisme des pères. Leur message positif peut toutefois être renforcé par le fait que le placement a déjà pris fin pour tous. Il m'est donc impossible de vérifier qu'ils étaient si optimistes pendant le placement.

Savoir travailler avec les travailleurs sociaux

Les trois hommes que j'ai interrogés ont tous déjà rencontré des travailleurs sociaux : deux pères ont passé une part de leur enfance en foyer : « oui de toute façon, c'est pas difficile, hein ! J'ai fait 18 ans de foyer, donc euh » (C.) et un est arrivé en Suisse par les procédures d'asile. Tous connaissent donc le fonctionnement des professionnels du social. Par ailleurs, ils sont bons stratèges, ce que nous verrons plus loin.

Au sujet des travailleurs sociaux, C., qui a aussi passé une partie de son enfance en foyer, explique qu'il voit une différence entre les travailleurs sociaux qui sont là par amour du métier et les autres : « bon ça dépend après, tout le monde ne fait pas leur métier hein ! (...) y en a qui le font juste pour le pognon, d'autres qui le font parce qu'ils ont **voulu** vraiment le faire » (C.).

Dans les stratégies qui sont évoquées plus loin, on voit que les pères s'adaptent assez bien aux professionnels en face d'eux, notamment en restant calmes.

3.2 Motivations

Quand on demande aux pères témoins pourquoi ils sont restés auprès de leur enfant, s'ils ont pensé à abandonner la situation et pourquoi, à leur avis, certains pères ne restent pas, on obtient toute une panoplie de motivations positives, c'est-à-dire ce qui leur donne envie de continuer, de rester et aussi de motivations négatives, autrement dit, ce qui aurait pu leur faire baisser les bras. Il me semble que ce chapitre-là est particulièrement intéressant pour la pratique du travail social.

Des motivations à rester, ou motivations positives...

D'abord, un père se bat pour un idéal, celui de sa famille : « notre envie d'être une famille, c'est pas en étant une famille à l'autre bout du canton ou quoi que ce soit, une famille, c'est trois personnes présentes, c'est ça qui m'a donné envie d'être là pour lui » (A.). Même si les autres pères ne l'explicitent pas avec ces mots-là, ils sont dans un état d'esprit proche.

L'enfant donne un sens à la vie de cet autre père : « voilà ! Ça me donne un sens à ma vie ! » (C.). Il est une motivation pour l'avenir, c'est enfin un événement positif pour ce père qui a traversé des épreuves difficiles : « y a rien qui peut me laisser, parce qu'y a que ça que j'ai ! J'ai que ça ! C'est méchant à dire, mais il me reste plus que ça, il me reste plus que [amie] et mon petit ! Si j'aurais plus ça et ben... je serais sûrement tombé dans la drogue, ou bien, ou à faire des conneries ou... pas faire quelque chose de bien de ma vie

quoi ! » (C.).

Les pères s'opposent complètement à l'idée qu'ils auraient pu abandonner leur situation. Ce père dit que son enfant est le seul avenir qui lui reste : « non ! C'est mon seul avenir qui me reste, c'est la seule chose de bien que j'aie pu faire jusqu'à présent donc euh, je vais pas tout détruire après avoir autant transpiré hein ! » (C.).

Ce qui ressort aussi de ce dernier extrait, c'est le fait de ne pas avoir fait un enfant « pour rien », de ne pas s'être battu pour lui dans le vide. Cette réaction est partagée par B. : « Jamais... Jamais ! Je pouvais pas, comment je pouvais quitter mon fils, jamais ! Pas aller contredire ce que j'avais dit dès le départ, j'ai dit, je pouvais pas ! Jamais j'ai pensé à ça. Le meilleur qui m'est arrivé en Suisse, depuis, depuis là, c'est mon bébé. Si je quitte la situation, c'est comme si j'ai rien fait » (B.).

L'idée de la persévérance ressort dans les dires des trois pères par répétitions, comme pour montrer à quel point, chaque jour, il faut retrouver les forces pour continuer, toujours. Dans l'extrait précédent, on le voit à la répétition du mot « jamais » (B.) ou de l'expression « que ça » (C.). Dans la citation suivante, c'est le « on reste » qui est répété : « ce qui m'a retenu, c'est notre famille, si j'ai voulu partir, certaines fois oui, quand on s'engueulait pour des broutilles, mais... on reste, on reste, on reste... » (A.).

L'enfant est vécu comme un cadeau : « et puis en plus un garçon ! C'est un bon cadeau sa naissance pour moi je dis, cet enfant. Il était là bienvenu dans ma vie ! Alors c'est ce qu'on m'a dit qui m'a poussé même d'être là, et tout le monde a compris que ce monsieur il aime son fils hein » (B.). Il est source de bonheur : « ben du bonheur ! De savoir euh, qu'il y ait quelqu'un qui m'attendait ! Mais euh, je le faisais vraiment par amour quoi ! Si j'en avais rien à foutre je ne serais jamais monté ! Ça c'est sûr ! » (C.). Cet attachement à l'enfant, qui se construit petit à petit, finit par être la motivation principale des pères à être là et à continuer sur ce chemin. On voit une fois de plus comment l'accès du père auprès de l'enfant petit est capital, du moins dans certaines situations.

Etre là pour son enfant, ce peut être une manière de lutter contre un éventuel retrait total de la garde de l'enfant : « Je le faisais, parce que je me disais on veut m'arracher mon enfant » (B.). Ce père croyait, au début du placement, qu'il devait craindre qu'on mette son enfant à l'adoption sans lui demander son avis : « (...) j'avais peur qu'on manipule ma femme, peur qu'on mette l'enfant à l'adoption. Y avait un manque d'informations, c'était vraiment l'ignorance. » (B.).

Enfin, comme je vais le développer ci-dessous, pour un des pères, s'engager pour cet enfant, c'est éviter de refaire les erreurs faites lorsqu'il est devenu père la première fois : « C'est... J'ai eu deux enfants j'ai pas pu m'occuper d'eux ! Donc en fait j'ai voulu rattraper mon erreur en gros. » (C.).

Ce qui pourrait donner envie de partir, ou motivations négatives...

Vu que les pères interrogés montrent une forte capacité de persévérance et de motivation, je leur ai demandé ce qui, d'après eux, pourrait faire partir les autres pères. Ils m'ont dit

comment ils expliquent l'absence, dans des situations semblables, de nombreux pères.

Un des pères ayant participé à ce travail avait déjà deux enfants, et malgré son investissement auprès de son troisième enfant, il ne voit plus les premiers. Je me suis permise de lui demander comment c'est possible de s'investir autant pour cet enfant et pas du tout pour les précédents. Evidemment, cela ne reflète que sa vision des choses et pas celle de la mère de son enfant. Si j'en parle ici, c'est qu'en partie, cela peut expliquer comment un père peut être présent dans une situation et absent dans une autre. Cela vaudrait sans doute la peine d'y consacrer un travail entier, c'est pourquoi je ne fais qu'effleurer le sujet. Ce père a expliqué que, pour lui, c'est tout ou rien. Il n'a pas supporté que la mère ne fasse pas d'effort pour qu'il puisse les voir : « moi j'ai quitté la ville parce que moi je suis trop sentimental. Moi je suis comme le temps, c'est tout ou rien quoi ! C'est le grand soleil ou la tornade ! Y a pas de juste milieu, c'est méchant à dire mais c'est comme ça ! Moi si je suis avec mes enfants, c'est que, déjà la mère au pire elle fait des efforts pour qu'on se voie, pis c'est pas trop le cas, donc faire toujours le premier pas, hein, euh » (C.). Il n'a pas souhaité se battre dans le vide : « au bout d'un moment ça sert à rien de faire une bagarre euh, une guerre, s'il y a personne au bout je veux dire... euh façon de parler. (silence). » (C.). Mais il reconnaît aussi avoir peut-être mal organisé son service militaire après la naissance des enfants, ce qui fait qu'il n'a pas été très présent pour son ex-amie : « j'aurais pu annuler l'armée, mais j'ai dit que justement pour être là auprès de mes enfants, valait mieux que je le fasse au plus vite, que ce soit derrière, pis être là à 100%. Pis ben c'était cette erreur-là, j'aurais jamais dû faire ça pis euh, ... » (C.).

L'occupation professionnelle est un élément qui ressort souvent et qu'il me semble important de souligner. En effet, il peut être difficile d'allier travail et présence auprès de l'enfant en accueil mère-enfant, en fonction des horaires, parce que les raisons professionnelles sont citées deux fois comme frein éventuel : « y a le père qui pour des raisons professionnelles peut-être, n'a pas l'opportunité d'être aussi présent que moi j'ai été » (A.) et « ils travaillent, y a des parents qui viennent pas aux visites » (B.). B. évoque ici les visites des parents au foyer pour enfant. Ayant vécu les deux situations, il précise par rapport à l'accueil mère-enfant : « Si le papa est appelé à travailler, si y a pas d'accueil mère-enfant, il est dans une impasse ; il est tout le temps concentré sur l'enfant ; parce que j'avais l'enfant au foyer, j'avais pas d'inquiétude, il y a les éducateurs pour surveiller la mère et l'enfant. J'avais du temps pour travailler. » (B.). Dans sa situation, il sait que sa femme ne pouvait pas gérer le bébé. L'accueil mère-enfant devient alors une possibilité pour lui de travailler sans inquiétude parce qu'il sait que les éducatrices sont là. Il semble important que les professionnels s'assurent systématiquement que le père a la possibilité de voir son enfant malgré son occupation professionnelle.

D'après les témoins, le simple fait que l'enfant soit placé peut faire peur et faire fuir : « y a des pères qui n'acceptent pas forcément ce... ce placement, et partent » (A.), en particulier si le père ne comprend pas la raison du placement : « si l'homme n'arrive pas à digérer la raison, ça peut le faire fuir hein ! Y a d'autres hommes à qui on dit « voilà, ta femme n'arrivera pas à s'occuper de l'enfant », ça peut les faire fuir aussi ! » (B.).

Plus simplement, il se peut que l'enfant ne fasse pas partie des projets du père : « ben parce que y en a qui sont pas prêts pour ça, ou que, pour eux, mettre enceinte une fille,

heu, c'est peut-être normal, j'en sais rien, tout dépend des personnes, tout le monde est différent hein ! » (C.) et « ce sont des gosses indésirables ! C'est ça la première réponse. » (B.). S'ils sont déjà hésitants ou peu impliqués, le placement peut venir comme une excuse, une bonne raison de partir : « c'était un sentiment amoureux et puis ça aboutit à une grossesse, peut-être que le papa dit voilà, (...) j'ai pas voulu ça et puis euh... qu'est-ce que je vais foutre là-bas, dans ces histoires-là, tu sais, au départ j'ai pas voulu de ça et puis euh, c'est arrivé par hasard, ... » (B.).

3.3 Stratégies

D'après ce qui ressort des précédents chapitres, les pères témoins ont des ressources qui leur permettent de donner du sens, des motivations, qui leur donnent de l'énergie. Enfin, nous allons voir comment se mettent en place des stratégies pour parvenir à leurs fins.

Avant de voir quel genre de stratégies les pères interrogés mettent en place, je vais donner une brève définition de ce qu'est une stratégie. Selon Crozier et Friedberg¹⁶³, le concept de stratégie se compose de cinq observations :

- ^ « l'acteur n'a que rarement des objectifs clairs et encore moins des projets cohérents ;
- ^ ceux-ci sont multiples, plus ou moins ambigus, plus ou moins explicites, plus ou moins contradictoires »¹⁶⁴ ;
- ^ « Pourtant son comportement est *actif* »¹⁶⁵ et est toujours une sorte de choix ; « (...) le comportement a toujours un sens », il s'adapte en fonction du contexte et a une certaine logique ;
- ^ il est composé de deux aspects : « un aspect offensif : la saisie d'opportunités en vue d'améliorer sa situation ; un aspect défensif : le maintien et l'élargissement de sa marge de liberté, donc de sa capacité d'agir. »¹⁶⁶.
- ^ Enfin, dernière observation, le comportement irrationnel n'existe pas. Tout comportement fait partie de la stratégie d'un individu. « Il s'ensuit qu'une telle « stratégie » n'est nullement synonyme de volonté, pas plus qu'elle n'est nécessairement consciente »¹⁶⁷.

Le concept de stratégie oblige donc à prendre en compte le contexte et le vécu¹⁶⁸.

163 CROZIER, Michel, FRIEDBERG, Erhard, 1977, *L'acteur et le système, les contraintes de l'action collective*, Paris, Editions du Seuil, p. 47-49.

164 CROZIER, Michel, FRIEDBERG, Erhard, *op.cit.*, p.47.

165 *Ibid.*

166 *Ibid.*

167 *Ibid.*, p.48

168 *Ibid.*, p.49

Ce résumé théorique systémique permet de souligner que les diverses sortes de stratégies décrites ci-après chez les pères rencontrés peuvent être conscientes ou non, qu'elles peuvent paraître contradictoires ou opportunistes. D'après les observations faites suite à l'analyse des données, il semble que les pères réagissent par des stratégies que j'ai choisies de nommer : stratégies de résistance, d'adaptation et d'acceptation.

On retrouve donc les aspects défensif et offensif. Les stratégies de résistance étaient plus offensives et les autres plutôt défensives. Le but est souvent de garder un maximum de liberté d'agir. Dans le contexte des accueils mère-enfant, avoir des libertés ne va pas de soi dans les clichés sur le sujet. On pourrait poser l'hypothèse qu'au début du placement, les pères se sentaient ou se croyaient impuissants. Les entretiens effectués avec les pères montrent plutôt qu'en fait, ils ont le pouvoir d'influencer l'issue du placement.

Les stratégies de résistance

Les pères, pour supporter le placement et ce qu'il engendre dans leur vie, ont mis sur pied des stratégies de résistance.

Par exemple, un père a engagé une avocate pour défendre ses intérêts. Elle les a aidés à obtenir le placement « on s'est battu avec l'avocate pour obtenir le placement, ce qu'on a obtenu » (A.), puis la fin du placement : « Avocate qui a dû plaider pour le placement de la mère et de l'enfant chez moi » (A.). En se battant de la sorte, soit avec l'avocate, soit en exprimant des demandes et en les argumentant, un père essaie d'obtenir ce qu'il veut, c'est-à-dire vivre avec son fils le plus possible : « J'ai dû me battre pour obtenir des week-ends à la maison » (A.). Il y a aussi des batailles plus petites : « on a dû se battre pour faire valoir des petites brouilles » (A.)

Un autre père s'est montré au départ très présent, a insisté pour être là : « J'étais agaçant un moment au début, ils ont compris que je veux quelque chose. Ça les a dérangés dans leur travail. Mais ils ont compris, ils ont dit « tous les pères devraient être comme toi ! ». » (B.). De cette manière, il a obtenu un accès exceptionnel aux locaux. Le placement est une bataille quotidienne. Il n'utilise pas le mot de bataille, mais il l'exprime en comparant sa responsabilité auprès de son fils à un travail : « C'était comme un travail, c'est comme si vous partez au boulot ! » (B.). D'ailleurs, dans les débuts du placement, alors qu'il n'avait pas encore bien compris, il allait tous les jours voir son enfant et le prendre en visite à la maison de peur qu'il ne le perde : « Je dois tout faire pour que mon enfant ne parte pas, j'avais peur de perdre mon enfant. (...) Je veux voir s'ils ont vraiment la force de me prendre mon enfant. » (B.)

Enfin, cet autre père se bat pour qu'on le reconnaisse comme un père présent et aimant, et pas comme un numéro absent de plus. Il se bat contre ce préjugé : « si j'y ai été c'était surtout pour mon fils mais aussi pour prouver que... que voilà ils ont pas à juger sans savoir ! Qu'est-ce qu'ils pouvaient savoir que je m'occuperais jamais de mon fils ? Ou que, que je serais pas là pour lui ! » (C.).

Il faut savoir montrer les dents, surtout au début, et quand le professionnel sait à qui il a affaire, cela s'apaise... « Je montre un peu qui j'étais, maintenant ça va mieux parce qu'on

se comprend ! » (C.). Cet autre père a aussi mis les choses au clair au début, au moment où la compréhension du placement n'était pas encore acquise : « moi je dis mais si je ne viens pas là-bas cet enfant ne part pas aussi, hein ! » (B.). Il s'est fortement présenté comme un père déterminé, et ce, à plusieurs reprises : « j'ai dit : « si je fais pas la reconnaissance de mon enfant, cet enfant ne va pas au [foyer pour enfants] ». » (B.). Il était tant déterminé qu'il parle même de partir de la Suisse avec son enfant si on ne le laisse pas faire la reconnaissance : « J'ai dit clairement ! Je vais sortir de la Suisse avec lui, si je suis son père, et on ira n'importe où. (silence). » (B.).

Les stratégies d'adaptation

Pour supporter l'absence partielle qui leur est imposée par le placement, les pères s'arrangent pour être le plus souvent présents, comme je l'ai développé dans le chapitre sur la présence des pères auprès de l'enfant : « prendre le temps de s'occuper de son enfant ». Pour que ce soit possible, il faut que les deux parents fassent des efforts : « si elle se déplaçait pas pis qu'on faisait pas tout pour se voir et ben, c'est clair que je le verrais que 2 fois par semaine, on ferait pas tellement de choses » (C.). En plus de faire des efforts pour se voir, un père a nommé le téléphone comme manière de garder le contact.

Du point de vue de ce père, il faut non seulement être là pour l'enfant, mais aussi pour donner une bonne image. De cette manière, on voit qu'il a compris ce qui peut être attendu de lui par les professionnels, et il s'y conforme. « Moi j'étais là tout le temps, j'ai loupé un seul rendez-vous parce que j'étais malade » (C.). A tel point qu'il se donne de la peine pour soigner son image en étant ponctuel.

Ils « font les gentils », en étant à l'heure pour ne pas être jugés : « ch'us toujours en avance jamais en retard, pour ça ch'us infailible, peuvent pas, pas juger ! » (C.), ou simplement en faisant semblant d'aller dans leur sens : « J'ai fait le gentil petit agneau, on va aller dans le sens du service, on va être gentil avec,... » (A.), ce qui laisse entendre qu'on n'en pense pas moins...

Mais attention, quand on « fait le gentil », il faut le faire bien et tout de même, respecter le professionnel en face : « Les éducateurs, faut pas les grimacer ! Les grimaces, là, ils vont déjà comprendre, là, celui-là, il est en train de grimacer, c'est pas quelqu'un qui peut assumer. » (B.). Quoiqu'il en soit, à un moment donné, si on veut avancer, il faut collaborer, et pour remplir cette condition, il faut aussi penser à baisser les armes : « si on veut avoir une bonne collaboration, il faut pas trop se tirer dans les pattes, c'est sûr. » (C.).

Il y a aussi manière d'adapter les conditions de vie éventuelles de l'enfant, de s'adapter aux demandes exprimées par le juge ou les éducateurs afin de rendre le placement inutile. Par exemple, ce père a trouvé un appartement qui soit un lieu de vie acceptable : « J'ai dû montrer patte blanche en trouvant un appartement » (A.). Quand le placement n'a plus de sens, c'est que l'adaptation a été suffisante pour y mettre un terme. Un autre père explique cela très bien, en allant comprendre dans le procès-verbal les raisons du placement pour pouvoir modifier le contexte et les comportements en fonction des demandes : « On regarde les raisons de placement sont là, c'est bien marqué sur le procès-verbal. Donc

euh, ça cache rien ! (...) donc... et c'est sur base de ces raisons-là qu'il faut changer. On vous dit « On ne vous donne pas les biscuits, parce que vous parlez trop », donc faut changer, c'est tout. Il faut se taire pour que vous ayez les biscuits. Donc les raisons sont là, moi j'ai, j'ai vu la décision du juge de Paix j'ai dit « il faut éliminer ça, il faut éliminer » puis quand il y aura plus aucune raison, ben l'enfant pourra rentrer à la maison. » (B.). De même, cet autre père a réussi à montrer par sa présence et sa constance que le placement n'était finalement peut-être plus indiqué : « Les éducateurs ne trouvaient pas un sens cohérent au placement de [prénom de l'amie] au foyer. Vu qu'il y avait le papa qui était là, qu'il y avait la place d'accueillir les deux à la maison et qu'il y avait les moyens de subvenir aux besoins des deux. Donc même l'éducatrice, vraiment, ne comprenait plus la raison du placement. » (A.)

Les stratégies d'acceptation

Accepter le placement, en saisir le sens, est une aide précieuse pour en supporter les conséquences : « A partir du moment où vous m'avez expliqué les choses, c'est tout à fait ok » (B.). Dans ce sens, remettre l'intérêt de l'enfant en priorité a été une stratégie partagée par plusieurs pères : « On comprenait que l'objectif c'était l'enfant, on est tous là pour chercher le bien-être de l'enfant » (B.), « mais juste pour l'éducation et le bien-être de mon fils. » (C.). L'optimisme, développé dans le chapitre sur les ressources, permet peut-être aussi plus facilement la persévérance et l'acceptation.

L'acceptation est, pour un des pères, la seule stratégie consciente : « Il n'y avait pas d'autre stratégie que d'accepter ! Accepter la situation telle qu'elle est ! » (B.). C'est peut-être signe que c'est celle qui demande le plus d'efforts conscients. En posant l'hypothèse qu'une certaine dose d'acceptation dans une telle situation est indispensable pour avoir la force d'être présent, on pourrait se demander dans quelle mesure la non-acceptation n'entraînerait pas la fuite des pères.

D'ailleurs, la patience est une vertu importante pour tout père qui souhaite arriver au bout du placement en récupérant la garde de l'enfant : « ne pas perdre patience » (A.), aussi parce que si on n'est pas patient, on risque de se décourager : « patience c'est le meilleur truc, parce que plus on s'énerve, moins on est là, et pis moins on donne l'impression qu'on a envie d'avoir son fils ! » (C.). En résumé, il faut nécessairement du courage et de la patience : « ben du courage et de la patience ! Ça y a pas le choix hein ! » (C.).

En plus de la patience, la capacité à voir les choses du bon côté semble une manière d'accepter ce qui peut l'être : « prendre le bon côté des choses » (A.). En plus, penser qu'il revoit son amie le lendemain a aussi été un moyen d'avoir la force de supporter la séparation : « ben penser que j'allais la revoir le lendemain ! » (A.). Positiver, donner du sens, c'est aussi mettre en avant les avantages qui peuvent être exploités pour le bien de la famille : « non, je me disais qu'au pire, dans un sens, euh, dormir seul euh, je serais plus apte le jour où il serait de retour. » (C.).

Avec les travailleurs sociaux, le temps est un allié dans les trois situations. Ainsi, petit à petit, les pères passent de la méfiance et de la résistance à une relation de confiance : « A force que, qu'on, qu'on se côtoie ou bien qu'on essaie de faire quelque chose ensemble,

tu puisses faire confiance. » (C.). Pour ça, il faut d'abord se connaître : « C'était une relation de confiance, fallait qu'on se connaisse. » (B.). A la fin, les professionnels peuvent même devenir des alliés pour faire passer les idées plus loin : « Ils ont été de notre côté à la fin, quand on a demandé des rapports, des avis au foyer quant à notre vie en commun, s'ils trouvaient que c'était une bonne chose ou pas, et là ils allaient dans le même sens que le [protection de l'enfant], qu'effectivement, ça avait plus de sens que le placement au foyer. » (A.).

4 Le vécu des pères vu par quelques professionnels

En Romandie, il y a des degrés très différents en terme de droit d'accès des pères au foyer, comme le démontrent les témoins qui avaient chacun d'autres règles d'accès aux lieux. L'un d'eux a d'ailleurs insisté sur le fait que pour lui, le mélange des populations entre mères victimes de violence et mères nécessitant un soutien éducatif ne lui semblait pas approprié. Il craignait parfois pour la sécurité de son amie, et ce mélange de populations était aussi la raison pour laquelle les hommes n'avaient pas le droit de pénétrer le foyer.

A propos des pères, Lucienne Matthey¹⁶⁹ indique qu'il y a beaucoup de situations conflictuelles. Il y a des pères qui refusent totalement d'être présent, des pères violents à qui l'équipe essaie quand même de donner une petite place, des mères résistantes qui empêchent le père d'accéder à l'enfant. L'équipe de l'*Accueil Famille* tient à ce que le père soit introduit le plus possible, en tenant compte de la situation et en prenant le temps nécessaire pour le faire au mieux.

Un des pères témoigne de la réaction de la directrice du foyer à son égard : « Elle a dit que nous on aimait ça d'un papa, on aimait voir, on aimait voir des papas comme ça ! C'est pas qu'on place l'enfant, on place la maman et puis euh... on voit pas le papa ! Ça c'est bizarre. Mais toi, on te voit, ça nous dérange pas mais, ce sont des rares cas. » (B.).

A l'*Accueil Famille*, ce sont 4 familles qui ont été hébergées avec le père depuis 2003. En ce qui concerne l'Accueil Educatif Mère-Enfant de la *Fondation La Pouponnière et l'Abri*, sa responsable, Sonia Frederic¹⁷⁰, témoigne avoir eu une situation de suivi ambulatoire à domicile où le père était présent. Dans un autre cas, ils ont suivi un père qui s'est retrouvé seul avec l'enfant. Si ces exemples sont des exceptions, les chiffres approximatifs qu'elle donne de mémoire sur les trois années passées sont intéressants :

- ▲ Dans la grande majorité des cas, l'identité du père est connue de la mère. La première chose demandée au sujet du père lors de l'arrivée au foyer est de savoir si l'enfant est reconnu légalement par son père ou non. Sur 25 situations, environ 11 pères ont reconnu ou étaient en voie de reconnaître leur enfant lors du placement.

169 Ces informations proviennent d'un entretien téléphonique que l'auteur de ce travail a eu avec Mme Lucienne Matthey, responsable de l'*Accueil Famille* à Neuchâtel, le 1er novembre 2011.

170 Ces informations proviennent d'un entretien téléphonique que l'auteur de ce travail a eu avec Mme Sonia Frederic, responsable de l'Accueil Educatif Mères-Enfants de *La Pouponnière et l'Abri*, le 21 novembre 2011.

- ⤴ Environ 8 pères sur 25 sont en situation irrégulière, soit requérants d'asile déboutés, soit sans papiers. Il se peut que le chiffre effectif soit plus élevé, parce que toutes les situations ne sont pas forcément annoncées. Ces pères-là sont difficiles d'accès, probablement à cause des enjeux liés au séjour. L'équipe éducative sait que certains enfants voient le père à l'extérieur du foyer.
- ⤴ Il y a des pères en prison : cela a concerné 4 situations sur 25 à peu près. Dans ces cas-là, certains pères voient leur enfant lors des visites autorisées en prison, soit via la mère, soit via les grands-parents paternels. Dans un cas, ce n'étaient pas des visites mais des téléphones du père qui prenait des nouvelles de son enfant.
- ⤴ 7 pères sur 25 étaient clairement là pour l'enfant pendant le placement. On observe à l'AEME que lorsque le père est présent, les conditions de fin de placement sont souvent meilleures que pour celles qui sont toutes seules.

Les responsables des foyers des *Etangs*, de la *Pouponnière et l'Abri* et de l'*Accueil Famille* s'accordent sur le fait que ces pères sont souvent concernés par la violence conjugale. Cela rejoint aussi les constats de Donati et al. sur le profil des pères¹⁷¹. Sonia Frederic et Lucienne Matthey constatent aussi que l'enfant est parfois un enjeu des conflits conjugaux.

171 DONATI et al., *op.cit.*, p.23.

Conclusion

Pour répondre à la question de départ, je me suis basée sur les auteurs, puis j'ai expliqué le processus de recherche et développé les réponses des pères. Dans cette dernière partie, je conclus ce travail par une synthèse et en mettant en lumière les limites, les ouvertures et les nouvelles pistes.

Synthèse des réponses à la question

Pour rappel, la question posée au début de ce travail est la suivante : « Comment des pères vivent-ils leur parentalité lorsque l'enfant est institutionnalisé avec sa mère dans un accueil mère-enfant ? ».

Succinctement, les pères interrogés sont présents pour leur enfant et vivent leur paternité le plus normalement possible. Ils ont une vision du placement très proche de la théorie, ce qui démontre qu'ils en ont compris globalement le but et le sens. Ils font probablement partie d'une minorité de pères impliqués et ayant suffisamment de ressources, de motivations et de stratégies efficaces pour tenir au delà des difficultés et des découragements.

Cette question avait été décomposée en objectifs, que j'ai mis de côté dans la partie résultats afin d'atteindre une analyse la plus transversale possible. Je vais quand même brièvement reprendre chaque objectif pour y répondre.

Objectif 1 : la construction d'identité de père

La construction de l'identité est certes influencée par le placement, mais non totalement chamboulée. Il reste des aspects qui sont semblables aux autres pères. Ce qui ressort de la recherche très fortement :

- ^ La paternité est un projet de vie dans les trois cas et ils ont comme idéal d'être des pères engagés et présents.
- ^ La reconnaissance de leur place de père par la loi est importante pour eux et inversement, ils souffrent de n'être que le porte-monnaie et de n'avoir aucune reconnaissance légale, aucun pouvoir sur leur enfant.
- ^ Les paroles valorisantes des professionnels jouent un rôle important.

Objectif 2 : le sens donné au placement

D'après les pères, le placement sert surtout à accompagner la maman et à évaluer ses capacités de mère.

L'avantage le plus cité est le renforcement du lien père-enfant : ils profitent à fond de tous les moments avec l'enfant, mieux qu'à la maison. Dans deux cas, cette solution permet d'éviter le placement en foyer pour enfant, et donc la séparation mère-enfant, ce qui les rassure.

Les avantages sont donnés à reculons. Au vu de la souffrance engendrée souvent par le placement, ils citent les avantages, les reconnaissent en partie, mais c'est difficile pour eux. L'inconvénient le plus prégnant est la difficulté d'accès.

Il s'est avéré que les pères utilisaient des stratégies pour supporter le placement et le rendre le moins difficile possible. Trois sortes de stratégies ressortent de cette recherche : stratégies de résistance, d'adaptation et d'acceptation.

Objectif 3 : la pratique de la parentalité

Les pères étaient avec leur enfant dès que c'était possible. Il ressort des résultats qu'ils font avec leur enfant à peu près toutes les activités liées aux besoins corporels et aux jeux, mais pas forcément au foyer. Un seul père pouvait s'occuper de son enfant sur place, les autres s'en sont occupés à domicile lors des sorties. Les pères ont aussi soutenu les mères, par présence, sagesse et soutien moral.

Enfin, du point de vue de la collaboration avec les professionnels, dans deux cas sur trois, le père n'avait pas l'impression qu'il y ait une influence de l'équipe sur leur relation père-enfant, alors qu'un a clairement reçu des conseils, a été accompagné et surveillé, ou du moins l'a ressenti comme tel. Dans les trois cas, il ressort clairement qu'avec le temps, les relations avec les professionnels sont plus simples.

On peut nommer la satisfaction qui se dégage de leur relation avec leur bébé, au travers des sourires et des moments passés ensemble, à l'unanimité. Mais la gestion de la séparation est décrite comme difficile. Ils soulignent aussi que le placement leur a permis de privilégier la qualité plutôt que la quantité.

Quelques limites et difficultés rencontrées

Globalement, ce travail répond à la question de recherche et aux objectifs qui avaient été posés. Toutefois, je vais présenter ici ses limites et les difficultés rencontrées.

Des pères qui vont bien...

D'abord, la population n'a pas été facile d'accès et les partenaires m'ont mis en lien avec des témoins qui vont bien : ils répondent plus volontiers aux questions de la recherche. Quelques pères ayant vécu un placement mère-enfant ont refusé de répondre.

Cette limitation à des pères qui se portent bien restreint les pistes que je peux ensuite mettre en évidence. En effet, comprendre comment ça se passe dans les situations plus délicates serait utile pour le travail social.

Collaboration limitée

Comme évoqué dans la partie méthodologique, certains partenaires potentiels, sur le terrain, ont refusé de demander aux pères concernés leur accord pour participer à ma recherche¹⁷². Je regrette ces décisions qui ont rendu encore plus ardue la recherche de témoins. Ces refus renforcent l'image des foyers maternels fermés, tels qu'ils ont été par le passé, comme le montre encore l'étude de Donati et al¹⁷³. Dans le cas du canton de Vaud, les foyers n'avaient pas le droit de me mettre en lien avec des pères par décision du service de protection de la jeunesse. Deux ont par contre accepté un entretien téléphonique pour compléter la vision des professionnels. Un seul entretien a été retenu par manque de temps.

Trois témoins, c'est peu...

Une des limites du travail concerne le nombre de témoins : j'ai dû me résoudre à faire un travail de bachelor avec seulement trois entretiens. J'ai lutté pour trouver un quatrième témoin, recontacté les partenaires qui m'avaient répondu, mais sans succès, malgré leurs efforts. Je me suis aussi permise de mobiliser les partenaires m'ayant répondu négativement lors du premier essai, mais ils ne m'ont souvent même pas répondu. La limitation d'accès par les partenaires eux-mêmes a eu un grand impact, sachant que j'ai ainsi perdu la moitié des possibilités d'accès aux pères. La Suisse Romande est petite et les foyers peu nombreux. Je me suis rendue compte à la fin que j'aurais peut-être dû tenter plus vite le contact téléphonique. Je retiens cet aspect pour une éventuelle prochaine recherche.

Bilan des apprentissages et limites personnelles

Au préalable

Lors de mon travail de maturité au Collège du Sud à Bulle en 2001, j'avais déjà pu m'exercer un peu à la démarche scientifique. J'avais alors utilisé la méthode de l'observation. Cette fois, j'ai pu utiliser celle de l'entretien. En plus, il est évident qu'on ne peut pas comparer un travail de vingt-cinq pages à un travail de septante pages. J'ai appris qu'il est difficile de rassurer les partenaires sur l'utilisation de données confidentielles. J'ai aussi développé mon esprit d'analyse et la rigueur d'un travail de recherche. J'ai pu compter sur ma facilité rédactionnelle et le plaisir que j'ai à exécuter ce genre de travaux.

172 Il est intéressant de souligner que Donati et al. ont rencontré le même problème. Les mères qu'ils ont rencontrées pour leur recherche ont été contactées indépendamment des centres qui ont participé à leur étude. J'ai donc eu la chance de trouver du répondant dans deux à trois foyers sur les sept existants en Suisse Romande.

173 DONATI et al., *op.cit.*, p. 83.

Constats et processus

Je constate que j'aime bien faire une recherche. Comme dans tout processus, j'ai vécu des hauts et des bas. Je suis aussi devenue maman de mon quatrième enfant en cours de travail, soit en avril 2011. J'avais déjà pratiquement terminé mon cadre théorique. J'ai pris six semaines de pause complète puis j'ai terminé le cadre théorique et lancé la partie empirique en organisant les entretiens.

Ce sont les deux derniers mois de travail qui ont été les plus intensifs, apportant à la fois la satisfaction de découvrir des réponses à mes objectifs, mais aussi avec son lot de fatigue et de découragement, par manque de témoins, par nécessité de renoncer à améliorer encore ce travail. J'ai dû faire des choix qui n'ont pas été faciles, entre autre celui de m'arrêter à trois témoins.

Recherches théoriques

Lors de l'élaboration de la partie théorique, j'ai pu constater à quel point les accueils mère-enfant ne sont que très peu cible d'études. Il manque clairement de travaux à ce sujet. Cibler les pères dans ces circonstances est un beau pari ! Le résultat en vaut la peine. Il me semble que j'ai pu, malgré tout, construire une partie théorique dynamique et intéressante en lien avec la situation en Suisse Romande. A titre personnel, j'ai vraiment acquis une vision large de la paternité et de la parentalité, y compris sous ses formes partielles. Ces acquisitions théoriques pourraient m'être utiles ensuite sur le terrain.

Partie empirique

La recherche que j'ai effectuée et ses résultats sont intéressants et pertinents. Même si je ne peux prétendre avoir répondu à tout, je pense que j'ai pu inciter à la réflexion sur le sujet.

Garantir l'anonymat n'est d'ailleurs pas tâche aisée sachant qu'il y a peu de personnes répondant à ces critères. Je leur suis reconnaissante pour leur accueil et leur participation. Deux d'entre eux ont d'ailleurs dû me donner des compléments d'informations et l'ont fait volontiers.

J'ai appris à classer des données, les analyser, les voir de différentes manières afin d'en dégager des pistes. Je n'avais pas encore fait ça de manière si poussée. J'ai aussi appris que j'aurais pu trouver plus de témoins si j'avais tenté plus des contacts téléphoniques. Si je devais refaire un tel travail, j'aborderais les partenaires différemment.

Pistes pour le travail social

Dans ce chapitre, je vais nommer quelques pistes qui pourraient être intéressantes pour les foyers d'accueils mère-enfant mais peut-être aussi pour tout professionnel de la protection de l'enfant ayant à disposition des places en foyer maternel. Cependant, il se peut que ces pistes soient déjà en partie appliquées par les foyers. Je me base uniquement sur les témoignages des pères pour les énoncer, et il me manque clairement

la pratique de ces foyers pour m'assurer de leur pertinence.

Concernant l'accès au foyer

En lisant ce travail, et en tenant compte du constat de Donati et al.¹⁷⁴ qui remarquent que les foyers laissant plus de libertés au père sont aussi ceux où ils sont plus souvent présents physiquement, on pourrait souhaiter que les foyers aient des horaires plus souples, surtout ceux qui n'accordent aucun accès au père. Sonia Frederic¹⁷⁵ reconnaît d'ailleurs que, depuis que des heures de visites ont été instaurées, les pères viennent moins volontiers. Pourtant, ces horaires ont été nécessaires pour éviter des exagérations de la part de pères qui, sans limites, deviennent omniprésents, ce qui n'est pas compatible avec la vie interne du foyer.

Les restrictions d'accès totales de certains foyers, qui semblent convenir dans les cas de violences dans le couple, deviennent dans les autres cas des barrières au bon fonctionnement du couple parental. Un père souhaite d'ailleurs que ce travail mette en lumière le problème de mélange des populations.

On peut se demander s'il ne faudrait pas concevoir de prime abord des adaptations officielles des prestations lorsque les deux parents souhaitent s'impliquer. Les projets *Aire de Famille* en France et *l'Accueil Famille* à Neuchâtel montrent en tout cas que cela est possible et peut fonctionner. Mais Lucienne Matthey¹⁷⁶ reconnaît que parfois, le placement se fait en fonction des places disponibles plutôt qu'en fonction de l'adéquation de la structure aux besoins des parents (j'avais posé lors de l'entretien téléphonique la question sur la manière dont les assistants sociaux choisissent entre le foyer de Neuchâtel et celui de la Chaux-de-Fonds).

Pour Dayan, « il importe pour l'enfant que le parent puisse exercer de sa parentalité tout ce qui n'est pas destructeur »¹⁷⁷. Par rapport à cette injonction, on peut constater qu'il doit être beaucoup plus difficile de l'appliquer que d'en avoir l'intention. En effet, dans le cas des trois pères interrogés, il aurait peut-être été judicieux de leur proposer un suivi éducatif à domicile ou de leur offrir une possibilité de placement à trois dans un appartement de type « protégé ». Se posent alors plusieurs limites : est-ce que l'implication de ces trois pères était prévisible ? Ce n'est pas si sûr sachant que la plupart des pères sont absents ou se tiennent à l'écart. Auraient-ils eux-mêmes accepté une telle solution ? En théorie, on pourrait imaginer que oui. J'ai posé la question à B. Celui-ci a réagi en me disant qu'il n'aurait jamais accepté ça, que lui n'avait pas besoin d'accompagnement éducatif : « non, mais ça, ça ne veut pas me plaire hein ! » (B.). Toutefois, tout dépend, peut-être, de la manière de présenter cette alternative.

174 DONATI et al., *op. cit.*, p. 210-211.

175 Ces informations proviennent d'un entretien téléphonique que l'auteur de ce travail a eu avec Mme Sonia Frederic, responsable de l'Accueil Educatif Mères-Enfants de *La Pouponnière et l'Abri*, le 21 novembre 2011.

176 Ces informations proviennent d'un entretien téléphonique que l'auteur de ce travail a eu avec Mme Lucienne Matthey, responsable de *l'Accueil Famille* à Neuchâtel, le 1er novembre 2011.

177 DAYAN Jacques, *op. cit.*, p. 169.

Concernant les autres aspects pragmatiques

Pour pouvoir être présents au foyer, il faut que les pères aient les moyens d'être là : en temps, en argent, en transport. On ne pense pas forcément à ces limites et le risque est alors d'en conclure que le père ne se donne pas assez la peine d'être là. Dans le cas du placement de son enfant au foyer pour enfant, B. dit qu'il devait payer certaines choses à double au moment où il devait organiser le retour de son enfant à la maison et que c'était pesant. Il peut y avoir aussi des restrictions liées à leur emploi et leurs finances. Je propose aux foyers de vérifier que les heures de visites soient compatibles pour chaque père en fonction de ses obligations professionnelles. Enfin, quand il faut se déplacer en bus au foyer, cela prend du temps (45 minutes de trajet simple pour A.), et puis ça a probablement un coût financier aussi. Être bienveillant envers les pères, c'est aussi s'assurer qu'ils ont les moyens d'être présents.

Encourager le père

La question du père dans le placement mère-enfant est une question d'actualité. Ce constat fait dans l'introduction de ce travail ressort aussi du témoignage d'une professionnelle interrogée : « cet entretien me donne envie de voir ce qu'on peut faire de plus pour le père. » (Sonia Frederic).

Sur la page Facebook de bebe-bebe.com¹⁷⁸, je lisais dernièrement, suite à la prise de position du Conseil Fédéral en vue de généraliser le partage de l'autorité parentale : « Autorité parentale: une victoire pour les pères? ». Le mot victoire m'interpelle, peut-on dire qu'il y a une guerre entre les pères et les mères ? La victoire est-elle pour les pères, pour les mères, ou plutôt devrait-elle être pour les enfants ? Et dans ce cas, quel est le positionnement que les travailleurs sociaux en lien avec les familles doivent prendre face à ces questions de droit de visite et d'autorité parentale ? Et quand un père est présent, qu'il le soit de manière imposante, comme nos témoins, ou plutôt discrète, comme tant d'autres selon Sonia Frederic, comment peut-on les encourager à prendre toute leur place sans leur faire peur ?

D'après les réponses données par les pères eux-mêmes, ils sont sensibles aux encouragements comme aux remarques négatives des professionnels. Cela revient à dire que, même si ces hommes ont parfois l'air distant, il vaut la peine de les soutenir et de souligner l'importance qu'ils ont pour leurs enfants. Ils sont touchés s'ils ont l'impression qu'on les prend en considération. Cela rejoint le constat théorique de Le Camus déjà cité à la fin du chapitre sur les pères : en les informant sur leur fonction, « On contribuerait à responsabiliser les pères plutôt que de les culpabiliser ; on les conforterait dans le sentiment de leur propre compétence éducative. »¹⁷⁹. Deux professionnels d'*Aire de Famille* signalent la difficulté pour les pères dont l'enfant était en centre maternel d'ensuite prendre sa place : « Même si le père investit sur son bébé quand il est tout petit, pénétrer ensuite dans l'univers d'une sorte de gynécée, assez fermé – où il y a d'ailleurs très peu

178 BEBE-BEBE.COM, 18 novembre 2011, publication sur la page *Facebook*, site communautaire, <http://www.facebook.com/bebebebefr> (page consultée le 24 novembre 2011).

179 LE CAMUS, Jean, *op.cit.*, p. 89.

d'hommes parmi les professionnels –, lui demandera du courage ! »¹⁸⁰ .

Laisser une place pour le père, un avantage pour la mère

Comme les pères de mon travail l'ont si bien dit, ils ont soutenu la mère, l'ont aidée à aller de l'avant et à comprendre le placement. D'ailleurs, Sonia Frederic¹⁸¹ confirme cela en indiquant que les mères qui ont le père comme appui partent plus souvent dans de bonnes conditions de l'Accueil Educatif Mère-Enfant. Le seul article que j'ai trouvé sur le père et l'accueil mère-enfant, écrit par Nozay, va dans le même sens : « Pourtant, laisser la place au père dans la quotidienneté, c'est permettre à la mère de ne plus être exclusivement consacrée à l'enfant et lui permettre une insertion professionnelle. Encore faut-il dégager la mère de sa responsabilité exclusive vis-à-vis de son enfant, exclusivité qui participe à la stigmatisation des femmes en situation monoparentale à qui on reproche ensuite de n'en avoir pas fait assez [...] ou d'en avoir fait trop [...] pour leur enfant ! »¹⁸².

Vu comme ça, ce sont les trois, père, mère et enfant qui pourraient être gagnants d'être reçus et accompagnés ensemble, ou, si ce n'est pas possible, de bénéficier d'un maximum de temps ensemble. Bien sûr, je ne peux pas répondre sur le « comment » dans ce travail, n'ayant pas le vécu de l'équipe éducative pour faire des propositions concrètes.

Pistes pour la recherche

En matière de recherches, il n'existe presque rien sur les centres maternels, hormis quelques articles, le livre de Carpentier et celui de Donati et al. La plupart des livres sur la protection de l'enfance n'en parlent même pas. C'est comme si, quand les scientifiques et les professionnels parlent de protection de l'enfance en général, il n'y avait que placement de l'enfant ou vie en commun. Le placement familial est un entre-deux qui est absent du discours sur le sujet.

Afin de compléter la thématique, je pense que des recherches pourraient s'intéresser aux pères lors de retrait de garde de l'enfant, c'est-à-dire lorsque l'enfant est en famille d'accueil ou en foyer.

Je propose aussi des travaux sur les accueils mère-enfants en Suisse : le vécu des mères et leurs besoins, l'histoire des foyers mères-enfants. Il existe quelques travaux de bachelor sur le sujet, mais je n'ai trouvé aucune recherche de plus grande ampleur et aucun historique.

Il serait aussi intéressant de faire une étude sur les pères qui ne voient plus du tout leurs enfants, afin de comprendre pourquoi ils ont abandonné les liens et ce qui leur aurait permis de rester.

180 VAN DER BORGHT, Frédéric, CHATONEY, Brigitte, « Aire de Famille, centre parental pour le couple », *Projet*, 2011/3 n°322, 2011, p.70-73. DOI : 10.3917/pro.322.0070, article disponible sur www.cairn.info/revue-projet-2011-3-page-70.htm.

181 Ces informations proviennent d'un entretien téléphonique que l'auteur de ce travail a eu avec Mme Sonia Frederic, responsable de l'Accueil Educatif Mères-Enfants de *La Pouponnière et l'Abri*, le 21 novembre 2011.

182 NOZAY, Catherine, *op.cit.*, p.146.

Bibliographie

Livres et ouvrages collectifs

ARENES, Jacques, *Y a-t-il encore un père à la maison?*, Paris, Fleurus, 1997.

AUSLOOS, Guy, *La compétence des familles*, Paris, Erès, 1995.

CARPENTIER, Nelly, *Adomamans, le tiers et le lien*, Condé-sur Noireau, Téraèdre, 2003.

CORNEAU, Guy, *Père manquant, fils manqué*, Editions de l'Homme, 2004.

COTTRAUX, Jean, *Place des psychothérapies contemporaines dans le placement de la dépression*, Rueil-Malmaison, 2^e édition, Doin éditeurs, 2006.

CROZIER, Michel, FRIEDBERG, Erhard, *L'acteur et le système, les contraintes de l'action collective*, Paris, Editions du Seuil, 1977.

DAYAN, Jacques, « Parentalité : enjeux et pratique sociale », in Georges GREINER (ss la direction), *op.cit.*, 2000, pp. 157-170.

DEANA, Carlo et GREINER, Georges, *Parents-Professionnels à l'épreuve de la rencontre*, Ramonville-St-Agne, Erès, 2^e édition, 2006.

DESPLAND, Béatrice, « Filiation (Droit de) » in Jean-Pierre FRAGNIERE et Roger GIROD, *Dictionnaire suisse de politique sociale*, 2^e édition, Lausanne, Réalités Sociales, 2002.

DOLTO, Françoise, citée in Jean LE CAMUS, « La fonction de père dans les premières années de la vie de l'enfant », in Chantal ZAOUCHE-GAUDRON (ss la direction), *La problématique paternelle*, Ramonville-St-Agne, Erès, 2001, pp. 75-93.

DONATI, Pascale, MOLLO, S., NORVEZ, A. et ROLLET, C., *Les centres maternels, réalités et enjeux éducatifs*, Paris, L'Harmattan, 1999.

DOUMONT et RENARD, *Parentalité : Nouveau concept, nouveaux enjeux?*, Belgique, UCL – RESO, Unité d'Education pour la Santé, Série de dossiers techniques, 2004.

DUBE, Robert, ST-JULES, Marjolaine, *Protection de l'enfance, réalité de l'intervention*, Boucherville, Québec, éditions Gaëtan Morin, 1987.

DUGNAT, Michel, ARAMA, Martine, « Patern(al)ité et matern(al)ité », in Michel DUGNAT (ss la direction), *Devenir père, devenir mère, Naissance et parentalité*, Ramonville-St-Agne, Erès, 1999.

DUGNAT, Michel (ss la direction), *Devenir père, devenir mère, Naissance et parentalité*, Ramonville-St-Agne, Erès, 1999.

DUMAS, Didier, *Sans père et sans parole : La place du père dans l'équilibre de l'enfant*, Paris, Hachette, 1999.

FRAGNIERE, Jean-Pierre et GIROD, Roger (ss la direction), *Dictionnaire suisse de politique sociale*, 2^e édition, Lausanne, Réalités Sociales, 2002.

KNIBIEHLER, Yvonne et NEYRAND, Gérard, *Maternité et parentalité*, Rennes, Editions ENSP, 2004.

GAUTHIER, Yvon, « Facteurs de protection dans la transmission de l'attachement », in DUGNAT, Michel (ss la direction), *Devenir père, devenir mère, Naissance et parentalité*, Ramonville-St-Agne, Erès, 1999, pp. 53-64.

GAVARINI, Laurence, « Du contrôle social à la prédiction, évolution du regard sur l'enfance », in Gérard NEYRAND, Michel DUGNAT, Georgette REVEST, Jean-Noël TROUVE, (ss la direction), *Familles et petite enfance, Mutations des savoirs et des pratiques*, Ramonville St-Agne, Erès, 2006.

GIROUX, Sylvain, TREMBLAY, Ginette, *Méthodologie des sciences humaines*, Saint-Laurent, Québec, Editions ERPI, 2002.

GREINER, Georges (ss la direction), *Fonction maternelle et paternelle*, Ramonville-St-Agne, éditions Erès, 2000.

HARDY Guy, *S'il-te-plaît, ne m'aide pas! L'aide sous injonction administrative ou judiciaire*, Ramonville St-Agne, éditions Erès, 2001.

HOUZEL Didier, *Les enjeux de la parentalité*, Toulouse, 2e édition, Erès, 2008.

JULIEN, Philippe, « Repérer la fonction paternelle », in Michel DUGNAT, *Devenir père, devenir mère, Naissance et parentalité*, Ramonville-St-Agne, Erès, 1999.

LANI-BAYLE, Martine, « De père en fils... » in Catherine SELLENET, *es pères en débat, Regards croisés sur la condition paternelle en France et à l'étranger*, Ramonville-St-Agne, Erès, 2007.

LAPIERRE, Simon, KRANE, Julia, DAMANT, Dominique, THIBAUT, Jacqueline, « Négligence à l'endroit des enfants et maternité, un regard féministe », in Claudine PARENT, Sylvie DRAPEAU, Michèle BROUSSEAU et Eve POULIOT, *Visages multiples de la parentalité*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2008.

LA SAUCE, Evelyne, « Les parents comme on les imagine : incidence sur les pratiques psychosociales. En centre maternel, un lien à soutenir », in Denise BASS, Arlette PELLE, *Le placement familial, une vieille histoire à réinventer*, Ramonville-St-Agne, Erès, « Les recherches du Grape », 2002, pp.125-129.

LESSART-HEBERT, Michèle, GOYETTE, Gabriel, BOUTIN, Gérald, *La recherche qualitative, Fondements et pratiques*, Montréal, De Boeck Université, 1997.

LE VAN, Charlotte, *Les grossesses à l'adolescence, normes sociales, réalités vécues*, Paris, Editions L'Harmattan, 1998.

MARTIN, Claude, « La parentalité : controverses autour d'un problème public », in Yvonne KNIBIEHLER et Gérard NEYRAND (ss la direction), *Maternité et parentalité*, Rennes, Editions ENSP, 2004, pp. 39-54.

MAYER, Robert, OUELLET, Francine, SAINT-JACQUES, Marie-Christine, TURCOTTE Daniel et collaborateurs, *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Boucherville, Québec, Gaëtan Morin Editeur, 2000.

MODAK, Marianne, PALAZZO, Clothilde, *Les pères se mettent en quatre! Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité*, Éditions EESP, Collection « Travail Social », Lausanne, Cahiers de l'EESP, 2002.

NEYRINCK, Claire, cité in Claude MARTIN, « La parentalité : controverses autour d'un problème public », in Yvonne KNIBIEHLER et Gérard NEYRAND (ss la direction), *Maternité et parentalité*, Rennes, Editions ENSP, 2004, pp. 39-54.

NOZAY, Catherine, « La place du père dans l'action sociale : l'exemple des centres maternels », *Enfances & Psy*, 2008/4 n° 41, 2008, p. 140-147. DOI : 10.3917/ep.041.0140.

OTT, Laurent, « Abécédaire de la parentalité - Dessine-moi un parent ; Autoportrait » in Ouvrage issu d'une journée d'étude, *Parentalité, Du Discours à la Méthode*, Paris, BUC les écrits de ressources, L'Harmattan, 2010.

PARENT, Claudine, DRAPEAU, Sylvie, BROUSSEAU, Michèle et POULIOT, Eve, *Visages multiples de la parentalité*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2008.

PENIGAUD, Catherine, « Etre parent à distance : exercice périlleux. Comment le soutenir dans le quotidien ? », in GREINER, Georges (ss la direction), *Fonction maternelle et paternelle*, Ramonville-St-Agne, éditions Erès, 2000, pp. 73-81.

PIERREHUMBERT, Blaise, MILJKOVITCH DE HEREDIA, Raphaële et HALFON, Olivier, « Théorie de l'attachement et parentalité », in Michel DUGNAT (ss la direction), *Devenir père, devenir mère, Naissance et parentalité*, Ramonville-St-Agne, Erès, 1999, pp. 35-52.

PRAZ, Anne-Françoise, *De l'enfant utile à l'enfant précieux*, Lausanne, Editions Antipodes Histoire, 2005.

SCHULTHEIS, Franz, FRAUENFELDER, Arnaud, DELAY, Christophe, *Maltraitance, Contribution à une sociologie de l'intolérable*, Paris, L'Harmattan, 2007.

SELLENET, Catherine « Introduction », in Catherine SELLENET, *Les pères en débat, Regards croisés sur la condition paternelle en France et à l'étranger*, Ramonville-St-Agne, Erès, 2007.

SELLENET, Catherine, *L'enfance en danger, ils n'ont rien vu?*, St-Etienne, éditions Belin, 2006.

SELLENET, Catherine, « Parents-professionnels : une co-éducation en tension », in Carlo DEANA et Georges GREINER, *Parents-Professionnels à l'épreuve de la rencontre*, Ramonville-St-Agne, Erès, 2e édition, 2006, pp. 29-48.

SERON, Claude, *Miser sur la compétence parentale, Approche systémique dans le champ social et judiciaire*, Ramonville St-Agne, Erès, 2002.

SPARROW, Joshua, « Processus de parentalité : parenter le bébé imaginaire », in Georges GREINER (ss la direction), *Fonction maternelle et paternelle*, Ramonville-St-Agne, Erès, 2000, pp. 25-35.

SULLEROT, Evelyne, *Quels pères, quels fils*, Mesnil-sur-l'Estrée, Fayard, 1992.

TREMININ, Jacques, « Compétence ou incompétence parentale? De l'imposture des réponses idéologiques », in Claude SERON (ss la direction), *Miser sur la compétence parentale, Approche systémique dans le champ social et judiciaire*, Ramonville St-Agne, Erès, 2002, pp. 73-85.

VALLET, Jean, « Protection de l'Enfant », in Jean-Pierre FRAGNIERE et Roger GIROD (ss la direction), *Dictionnaire suisse de politique sociale*, 2e édition, Lausanne, Réalités Sociales, 2002.

VAN DER BORGHT, Frédéric, CHATONEY, Brigitte, « Aire de Famille, centre parental pour le couple », *Projet*, 2011/3 n°322, 2011, pp.70-73. DOI : 10.3917/pro.322.0070.

VOLL, Peter, JUD, Andreas, MEY, Eva, HAEFELI, Christoph, STETTLER, Martin, *La Protection de l'enfance, gestion de l'incertitude et du risque, recherche empirique et regards de terrain*, Genève, éditions IES, 2010.

ZAUCHE-GAUDRON, Chantal (ss la direction), *La problématique paternelle*, Ramonville-St-Agne, Erès, 2001.

Sitographie

BEBE-BEBE.COM, 18 novembre 2011, publication sur la page *Facebook*, site communautaire, <http://www.facebook.com/bebebebefr> (page consultée le 24 novembre 2011).

BERTHOUD André, « Qui suis-je », *Site Internet www.superpapa.ch*, http://www.superpapa.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=81&Itemid=63&lang=fr (page consultée le 6 novembre 2011).

FONDATION ARABELLE, Foyer d'hébergement avec crèche, *Site de la Fondation Arabelle*, 2007, <http://www.foyerarabelle.ch> (page consultée à plusieurs reprises entre octobre 2010 et novembre 2011).

FONDATION LA POUPONNIERE ET L'ABRI, conditions d'admission, *Site de la Fondation La Pouponnière et l'Abri*, <http://www.pouponniere.ch/categories.php?catid=8> (page consultée à plusieurs reprises entre octobre 2010 et novembre 2011).

FONDATION L'ENFANT C'EST LA VIE, page d'accueil, *Site de la Fondation l'Enfant c'est la Vie*, <http://www.enfvie.ch/> (page consultée à plusieurs reprises entre octobre 2010 et novembre 2011).

FONDATION PETITMAÎTRE, L'action éducative mères-enfants, *Site de la Fondation Petitmaître*, <http://fpy.ch/aeme.html> (page consultée à plusieurs reprises entre octobre 2010 et novembre 2011).

FONDATION POUR LA FEMME ET L'ENFANT, page d'accueil, *Site du foyer d'accueil Aux Etangs*, <http://auxetangs.ch/> (page consultée à plusieurs reprises entre octobre 2010 et novembre 2011).

FONDATION PROFA, page d'accueil, *Site Internet PROFA*

<http://www.profa.ch/FondationProfa/FondProfa.htm> (page consultée le 25 juillet 2011).

KARSZ, Saül, « Soutien à la fonction parentale : l'impossible neutralité », *Spirale* 1/2004 (no 29), 2004, p. 111-122.

www.cairn.info/revue-spirale-2004-1-page-111.htm. DOI : [10.3917/spi.029.0111](https://doi.org/10.3917/spi.029.0111) (page consultée à plusieurs reprises entre octobre 2010 et novembre 2011).

LEMONDE.FR, « Le père de la preuve l'ADN critique site Internet », archive du 17.09.09, *Site du Journal Le Monde*.

http://www.lemonde.fr/technologies/article/2009/09/17/le-pere-de-la-preuve-adn-critique-le-fichage-de-ses-concitoyens-britanniques_1241692_651865.html, (page consultée le 30 décembre 2010).

LE CAMUS, Jean, Article Médecine et Hygiène 2002/2, *Le lien père-bébé*, consulté sur le site <http://lplm.fr/spip/spip.php?article1185> (page consultée le 11 mai 2011).

MASMEJAN Denis, « Autorité parentale conjointe : un projet de loi avant la fin de l'année », 30.09.2011, in *Site Internet Le Temps*,

<http://www.letemps.ch/Page/Uuid/9d6024dc-ead9-11e0-ae81-260a19b1d518> (page consultée le 6 novembre 2011).

OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENFANCE EN DANGER, ONED, « Dép. 75, Aire de famille »,

http://www.oned.gouv.fr/docs/production-interne/pratique/Aire_de_famille.pdf (page consultée le 26 juin 2009).

OHLOR, ATS, « L'autorité parentale conjointe bientôt automatique? », *TSR Info*, in *Site officiel de la Télévision Suisse Romande (TSR)*, 17.11.2011,

<http://www.tsr.ch/info/suisse/3590092-l-autorite-parentale-conjointe-bientot-automatique.html> (page consultée le 26 novembre 2011).

SABARY-DESCARGUES, Violaine, *Un centre maternel rêvé ou un non-lieu ? Un centre maternel qui n'aurait pas besoin d'exister...*, EMPAN Erès, Le dossier / Le centre maternel n° 49 2003/1, 2003.

<http://www.cairn.info/revue-empan-2003-1-page-108.htm> (page consultée le 2 janvier 2011).

Colloques et cours

MODULE OASIS, PAULUS, Eric et MERCOLLI, Mauro, « Protection de l'enfance et soutien à la famille », Lausanne, EESP, 2009-2010.

Journée de formation « Maternités difficiles : Grossesse et adolescence », 24 mars 2011 à l'Hôpital de Sion.

Ouvrage issu d'une journée d'étude, *Parentalité, Du Discours à la Méthode*, Paris, BUC les écrits de ressources, L'Harmattan, 2010.

Statistiques

SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE, *Protection des Mineurs, Statistiques 2010*,

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/spj/fichiers_pdf/Protection_des_mineurs_STAT_2010_DEF.pdf, Vaud (page consultée le 5 novembre 2011).

Références légales

RS 835.5, loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ), 2006

RS 850.41, loi sur la protection des mineurs (LProMin), 2004, état au 1er janvier 2007.

RS 0.107, Convention relative aux droits de l'enfant, 1989, entrée en vigueur en Suisse en mars 1997.

RS 101, Constitution fédérale, 1999, état le 7 mars 2010.

RS 210, Code civil suisse, 1907, état le 1er février 2010.

Annexes